

Rapport de l'Etude du Concept de Base
pour
Le Projet de Construction et Equipement
d'Ecoles Primaires et de Collèges en Zones Urbaines
en
République de Guinée

Mai 2006

AGENCE JAPONAISE DE COOPERATION INTERNATIONALE
(JICA)

G M

J R

06-098

AVANT-PROPOS

En réponse à la requête du gouvernement de la République de Guinée, le Gouvernement du Japon a décidé d'exécuter par l'entremise de l'agence japonaise de coopération internationale (JICA) une étude du concept de base pour le Projet de Construction et Equipement d'Ecoles Primaires et de Collèges en Zones Urbaines en République de Guinée.

Du 23 novembre au 21 décembre 2005, la JICA a envoyé en Guinée une mission.

Après un échange de vues avec les autorités concernées du Gouvernement, la mission a effectué des études sur le site du projet. Au retour de la mission au Japon, l'étude a été approfondie et un concept de base a été préparé. Afin de discuter du contenu du concept de base, une autre mission a été envoyée en Guinée. Par la suite, le rapport ci-joint a été complété.

Je suis heureux de vous remettre ce rapport et souhaite qu'il contribue à la promotion du projet et au renforcement des relations amicales entre les deux pays.

En terminant, je tiens à exprimer mes remerciements sincères aux autorités concernées du Gouvernement de la République de Guinée pour leur coopération avec les membres de la mission.

Mai 2006

Masafumi KUROKI

Vice-président

Agence japonaise de
coopération internationale

Mai 2006

OBJET : LETTRE DE PRESENTATION

Nous avons le plaisir de vous soumettre le rapport de l'étude du concept de base pour le Projet de Construction et Equipement d'Ecoles Primaires et de Collèges en Zones Urbaines de la République de Guinée.

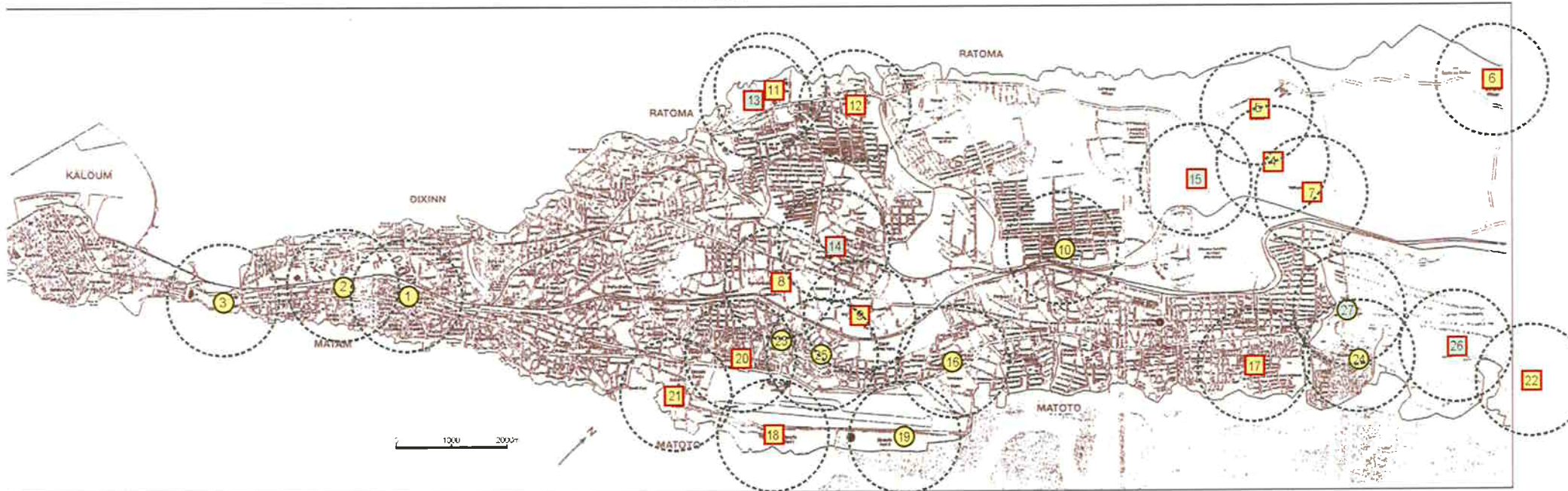
Cette étude a été réalisée par Yachiyo Engineering Co. Ltd., du mois de novembre 2005 au mai 2006, sur la base du contrat signé avec votre agence. Lors de cette étude nous avons tenu pleinement compte de la situation de la Guinée, pour étudier la pertinence du projet susmentionné et établir le concept de projet le mieux adopté au cadre de la coopération financière sous forme de don du Japon.

En espérant que ce rapport vous sera utile pour la promotion de ce projet, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments respectueux.

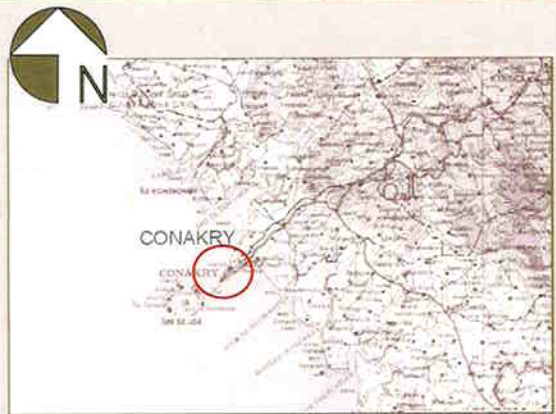
Naoyuki Minami

Chef des ingénieurs-conseils, Equipe de l'étude du
concept de base pour le Projet de Construction et
Equipement d'Ecoles Primaires et de Collèges en Zones
Urbaines de la République de Guinée

Yachiyo Engineering Co. Ltd.,

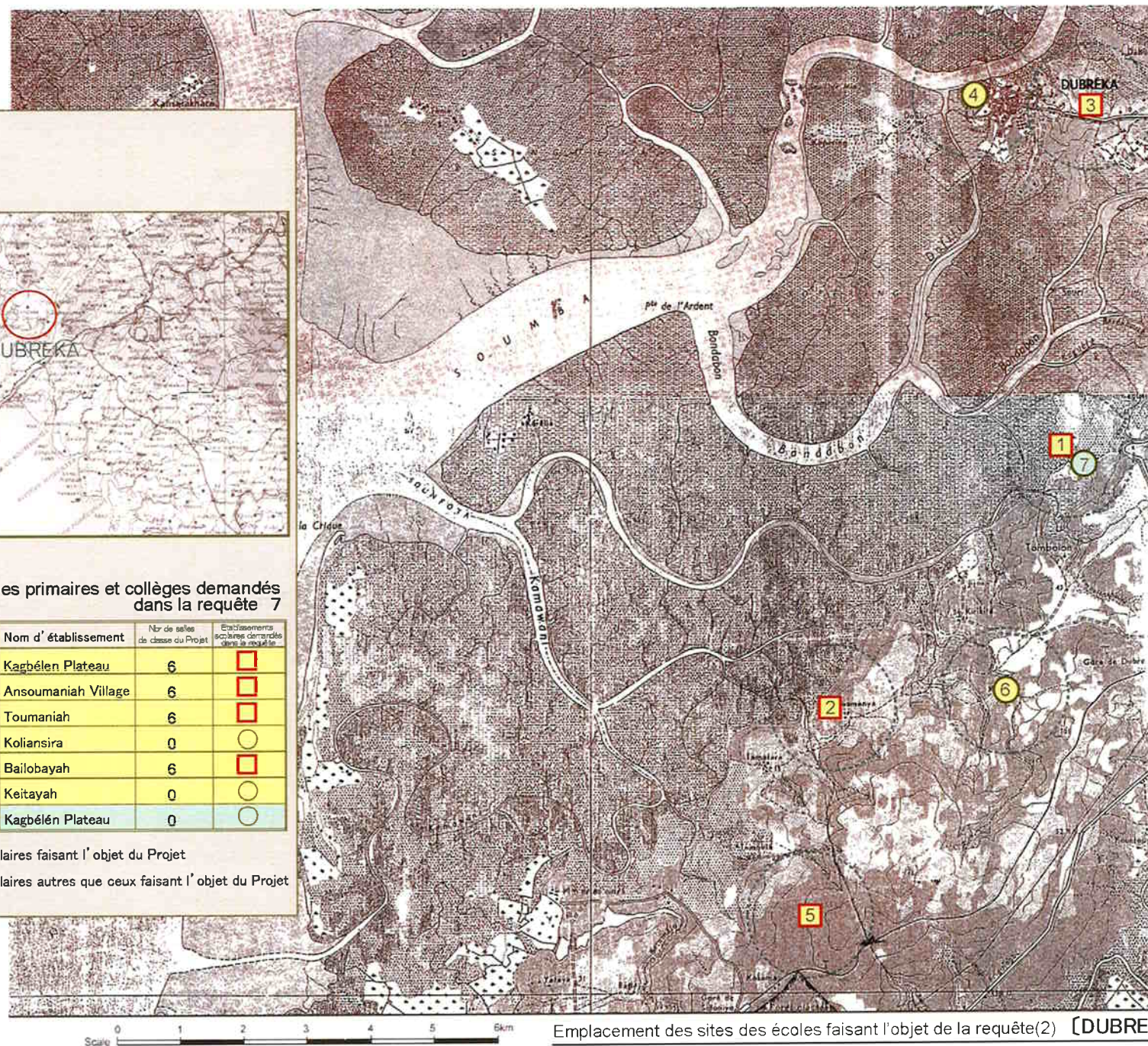
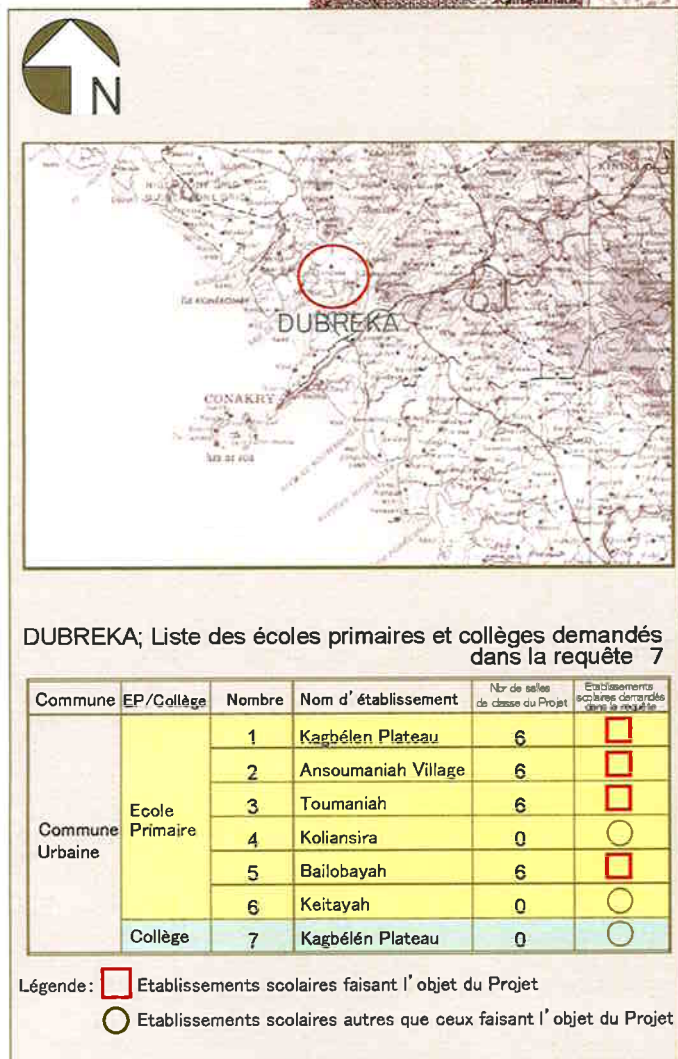


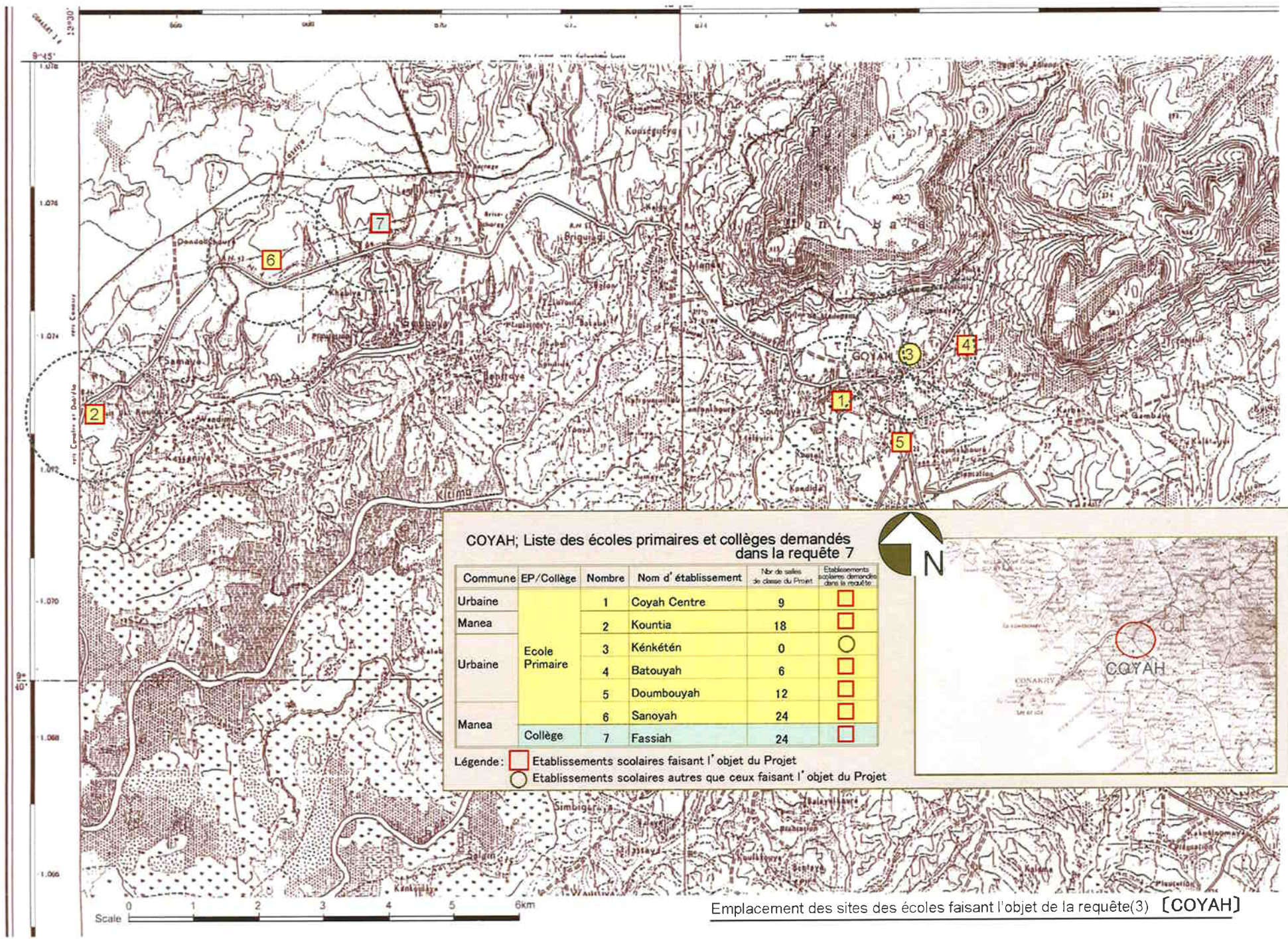
CONAKRY; Liste des écoles primaires et collèges demandés dans la requête 27



Commune	EP/Collège	Nombre	Nom d'établissement	Nbr de salles de classe du Projet	Etablissements scolaires demandés dans la requête	Commune	EP/Collège	Nombre	Nom d'établissement	Nbr de salles de classe du Projet	Etablissements scolaires demandés dans la requête			
Matam	Ecole Primaire	1	Madina Cité	0	○	Matoto	Ecole Primaire	18	Yimbaya Tannerie	0	○			
		2	Coléah Cité	0	○			17	Sangoyah Marché	9	□			
		3	Mayoré	0	○			18	Gbessia Port II	6	□			
Ratoma	Ecole Primaire	4	Yattayah Plateau	18	□			19	Yimbayah Port (Secteur Faban)	0	○			
		5	Kobaya	12	□			20	Gbessia Cité II	6	□			
		6	Sonfonia I	18	□			21	Dabondy III	9	□			
		7	Yattaya	12	□			22	Lansanayah	9	□			
		8	Dar-Es-Salam	12	□			23	Cité de l' Air	0	○			
		9	Kwamé N' Krumah	9	□			24	Kissosso	0	○			
		10	Simbahay Gare	0	○			25	Behanzin	0	○			
		11	Kipe I	9	□			Collège	26	Dabompa	24	□		
		12	Kaporo	9	□				27	Kissoso(Secteur Nord)	0	○		
		13	Ratoma	24	□									
			Collège	14	Koloma			24	□					
				15	M' Bamba Bangoura			24	□					

Légende: □ Etablissements scolaires faisant l' objet du Projet
 ○ Etablissements scolaires autres que ceux faisant l' objet du Projet





COYAH; Liste des écoles primaires et collèges demandés dans la requête 7

Commune	EP/Collège	Nombre	Nom d'établissement	Nbr de salles de classe du Projet	Etablissements scolaires demandés dans la requête
Urbaine	Ecole Primaire	1	Coyah Centre	9	☐
Manea		2	Kountia	18	☐
Urbaine		3	Kénkétén	0	○
		4	Batouyah	6	☐
		5	Doumbouyah	12	☐
Manea		6	Sanoyah	24	☐
		Collège	7	Fassiah	24

Légende: ☐ Etablissements scolaires faisant l'objet du Projet
 ○ Etablissements scolaires autres que ceux faisant l'objet du Projet



Emplacement des sites des écoles faisant l'objet de la requête(3) [COYAH]



LE PROJET DE CONSTRUCTION ET EQUIPEMENT D'ECOLES PRIMAIRES ET DE COLLEGES
EN ZONES URBAINES EN REPUBLIQUE DE GUINEE
PLAN PRÉVISIONNEL D'ACHÈVEMENT

Figures

Figure 2-1	Principe de calcul des dimensions des installations	2-11
Figure 2-2	Schéma des relations pour l'exécution du Projet	2-35
Figure 2-3	Flux pour la délivrance du permis de construction du certificat d'achèvement.....	2-39

Tableaux

Tableau 2-1	Etablissements scolaires ne répondant pas aux conditions des critères de sélection des écoles pour le Projet	2-7
Tableau 2-2	Liste des établissements scolaires visés par le Projet	2-8
Tableau 2-3	Méthode de calcul du nombre d'élèves de chaque établissement scolaire du Projet.....	2-10
Tableau 2-4	Critères de jugement des bâtiments scolaires disponibles.....	2-12
Tableau 2-5	Critères d'installation des meubles et équipements	2-12
Tableau 2-6	Calcul du nombre planifié de salles de classe	2-13
Tableau 2-7	Types de bâtiments de salles de classe	2-15
Tableau 2-8	Superficie au sol de l'aménagement	2-16
Tableau 2-9	Examen comparatif des matériaux et matériel de construction.....	2-19
Tableau 2-10	Composante "Meubles et Equipements"	2-20
Tableau 2-11	Documents nécessaires à la demande du permis de construction	2-38
Tableau 2-12	Répartition des travaux entre la partie japonaise et la partie guinéenne	2-41
Tableau 2-13	Plan de gestion principale de la qualité.....	2-43
Tableau 2-14	Liste pour l'approvisionnement en matériaux et matériel.....	2-44
Tableau 2-15	Problèmes actuels et propositions d'amélioration	2-47
Tableau 2-16	Calendrier d'exécution de la composante organisationnelle.....	2-51
Tableau 2-17	Calendrier d'exécution du Projet	2-52
Tableau 2-18	Prestations à la charge de la partie guinéenne	2-53
Tableau 2-19	Travaux à la charge de la partie guinéenne	2-54
Tableau 2-20	Frais supportés par la partie japonaise	2-56
Tableau 2-21	Frais supportés par la partie guinéenne	2-58
Tableau 2-22	Revenus et dépenses annuels des 27 établissements scolaires du Projet.....	2-59

Abréviation

Abréviation	français	anglais
AA	Antenne Alphabétisation	
AED		Academy for Educational Development
AFD	Agence Française de Développement	French Development Agency
A/P	Autorisation de Paiement	Authorization to Pay
APEAE	Association des Parents d'Elèves et des Amis de l'Ecole	
BAD	Banque Africaine de Développement	African Development Bank (AfDB)
BID	Banque Islamique de Développement	Islamic Development Bank (IsDB)
BHN	Besoins Humains Fondamentaux (BHF)	Basic Human Needs
CDE	Comité de Développement de l'Ecole	
CRD	Comité Rural de Développement	
CO	Collège	Junior high school (Lower secondary school)
DCE	Direction Communale de l'Education	
DEVCO	Direction de l'Education de la Ville de Conakry	
DPE	Direction Préfectorale de l'Education	
DSEE	Délégation Scolaires de l'Enseignement Elémentaire	
E/N	Echange de Notes	Exchange of Notes
ENI	Ecole Nationale des Instituteurs	
EP	Ecole Primaire	Primary School
EPT	Education Pour Tous	Education For All (EFA)
EU	Union Européenne (UE)	European Union
FAD	Fonds Africain de Développement	African Development Fund (AfDF)
FIMG	Formation Initiale des Maîtres en Guinée	
GDP	Produit Intérieur Brut (PIB)	Gross Domestic Product
GNF	Franc guinéen	Guinean Franc
GIS		Geographic Information System
GTZ	Deutsche Gesellschaft für Technische Zusammenarbeit (allemand)	
HDI	Indice du Développement Humain (IDH)	Human Development Index
IMF	Fonds Monétaire International (FMI)	International Monetary Fund
IRE	Inspection Régionale de l'Education	
ISSEG	Institut Supérieur des Sciences de l'Education de Guinée	
JICA	Agence Japonaise de Coopération Internationale	Japan International Cooperation Agency
KfW	Kreditanstalt für Wiederaufbau (allemand)	
MC	Ministère de la Coopération	
MEPU-EC	Ministère de l'Enseignement Pré-Universitaire et de l'Education Civique	
METFP	Ministère de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle	
MESRSC	Ministère de l'Enseignement Supérieur de la Recherche Scientifique et de la Culture	

Abréviation	français	anglais
NGO	Organisation Non Gouvernementale (ONG)	Non-Governmental Organization
OPEC		Organization of the Petroleum Exporting Countries
PARPEG	Programme d'Appui à la Rénovation Educative dans les Ecoles de Guinée	
PASE	Programme d'Ajustement du Secteur de l'Education	
PEPT	Programme Education Pour Tous	Education For All Program
PARPES	Programme d'Appui à la Rénovation Pédagogique de l'Enseignement Secondaire de Guinée	
PRSP	Document de Stratégie pour la Réduction de la Pauvreté (DSRP)	Poverty Reduction Strategy Paper
SEC	Secrétariat d'Etat à la Coopérations	
SEG	Société des Eauax de Guinée	
SNIES	Service National des Infrastructures et Équipements Scolaires	
SSP	Section Statistique Planification	
UNESCO	Organisation des Nations Unies pour l'Education, la Science et la Culture (UNESCO)	United Nations Educational Scientific and Cultural Organization
UNICEF	Fons International de Secours à l'Enfance (FISE)	United Nations Children's Fund
USAID	Agence Américaine pour le Développement International	Agency for International Development

RESUME

RESUME

Depuis le changement politique intervenu en 1984, la République de Guinée (ci-après dénommée « la Guinée ») a changé considérablement sa ligne politique, du régime socialiste au régime libéral et a fait avancer son programme d'ajustement structural en coopération avec le FMI et la Banque Mondiale. Dans le secteur de l'éducation, après l'adoption de la déclaration de la politique éducative de 1989, "le Programme d'Ajustement du Secteur de l'Education I (PASE I, 1990-94)" et le "Programme d'Ajustement du Secteur de l'Education II (PASE II, 1996-2002)" ont été mis en œuvre, ce qui a permis d'améliorer le taux de scolarisation dans l'enseignement élémentaire. En 1996, le document "Guinée, Vision 2010", qui est un programme national global de développement à moyen et long termes, a été élaboré et les objectifs stratégiques des secteurs prioritaires nécessitant l'investissement pour la croissance économique et de divers secteurs socio-économiques ont été fixés.

Le Programme de l'Education Pour Tous (PEPT) (2001-2015) adopté par le gouvernement guinéen en 2001 vise, comme objectif supérieur, à augmenter le taux de scolarisation dans l'enseignement élémentaire à 100% à l'horizon 2015 et, pour atteindre cet objectif, mène une politique comportant trois volets : augmentation de l'accès à l'éducation, amélioration de la qualité de l'éducation ainsi que promotion du renforcement de capacité et de la décentralisation. Accordant la priorité tout particulièrement à la réalisation des deux premiers volets, le gouvernement s'efforce d'améliorer le milieu éducatif à travers l'extension et l'aménagement des infrastructures et équipements scolaires.

Grâce aux efforts propres du gouvernement guinéen et à la coopération d'autres donateurs, le taux de scolarisation a vu une amélioration. Cependant, cette amélioration a entraîné une augmentation massive d'effectifs dans les écoles primaires et par conséquent, une pléthore sérieuse dans les salles de classe est constatée, surtout en zones urbaines (ville de Conakry et les préfectures voisines de Coyah et de Dubréka). En outre, par suite de l'augmentation d'effectifs dans les écoles primaires et de l'accroissement du taux d'entrée au collège, il s'avère un manque grave de salles de classe dans les collèges ; le gouvernement guinéen s'apprête ainsi à prendre les mesures nécessaires pour résoudre ce problème.

Le Japon a contribué, jusqu'ici à trois reprises, à l'aménagement des infrastructures et équipements scolaires par le biais d'une coopération financière non remboursable à savoir « le Projet de construction d'écoles primaires rurales (1991-1992 : construction de 153 salles de classe dans 50 écoles) », « le Projet de construction d'écoles primaires (1998-1999 : construction de 145 salles de classe dans 23 écoles) » et « le Projet de construction et équipements d'écoles primaires dans la ville de Conakry (2002-2004 : construction de 276 salles de classe dans 25 écoles) » et la Guinée apprécie hautement ces coopérations.

Toutefois, souffrant encore d'une insuffisance sérieuse de salles de classe, la Guinée a remis, en juillet 2003, une requête auprès du gouvernement japonais pour le Projet de Construction et Equipement d'Ecoles Primaires et de Collèges en Zones Urbaines pour la construction de 384 salles de classe dans les 35 écoles primaires, de 116 salles de classe dans les 7 collèges, de toilettes et de bureaux de directeur d'école ainsi que la fourniture de meubles scolaires et de matériels didactiques et d'équipements d'entretien dans les trois communes de la ville de Conakry et dans les préfectures de Coyah et de Dubréka.

Lors de l'étude préliminaire effectuée en mars 2005 en réponse à cette requête, il a été constaté, en plus de la

nécessité du projet, que la partie guinéenne était très satisfaite de la qualité des installations réalisées jusque-là par la coopération financière non remboursable du Japon et qu'elle espérait des coopérations similaires dans l'avenir aussi. Lors de cette étude, une requête supplémentaire a été formulée pour le forage de puits. Le gouvernement japonais a ainsi décidé la réalisation d'une étude du concept de base, et l'institution administrative indépendante "Agence Japonaise de Coopération Internationale" (JICA) a envoyé en Guinée une mission d'étude du concept de base pendant la période du 23 novembre au 21 décembre 2005.

Ladite mission d'étude a eu des concertations avec les parties intéressées guinéennes, notamment avec le Ministère de l'Enseignement Pré-Universitaire et de l'Education Civique et a mené une étude des sites en se basant sur les contenus confirmés de la requête. Après le retour au Japon, la mission d'étude a analysé la nécessité et la pertinence de la coopération, le système de gestion et d'entretien, les effets potentiels de la coopération, etc. en tenant compte des résultats obtenus lors de l'étude sur place et, a examiné ensuite le contenu et l'envergure optimums du projet. Par la suite, elle a établi le rapport abrégé du concept de base, puis s'est rendue de nouveau en Guinée pour une visite visant à expliquer ledit document pendant la période du 12 au 19 mars 2006.

Au cours de l'étude sur place, une école primaire (12 salles de classe) a été supprimée tout au début et, 41 établissements scolaires (488 salles de classe) au total ont finalement fait l'objet de la requête définitive (372 salles de classes dans 34 écoles primaires, 116 salles de classe dans 7 collèges). En ce qui concerne les salles de classe ordinaires, les bureaux de directeur, les toilettes, les meubles, les équipements pédagogiques, les puits, etc. prévus dans la requête initiale, il a été décidé, après la concertation, de donner la priorité à la construction de salles de classe ordinaires, de prévoir des bureaux de directeur avec armoire pour les établissements qui n'en sont pas équipés, de construire des toilettes et de fournir des meubles (tables-bancs d'élève, bureaux et chaises d'enseignant, bureaux, chaises et armoires de directeur) dans le cadre de cette coopération.

Les établissements scolaires du Projet ont été sélectionnés selon les critères mentionnés ci-dessous :

- 1) Etablissements scolaires dont les besoins en installations ne peuvent être remplis ni par les efforts d'auto-assistance du Gouvernement de Guinée, de ses collectivités locales ou communautés, ni par l'assistance d'autres donateurs.
- 2) Etablissements scolaires pouvant présenter des pièces justificatives permettant de constater la propriété foncière.
- 3) En cas de reconstruction des bâtiments scolaires existants, établissements scolaires où l'enlèvement des bâtiments scolaires existants et le terrassement pourront être effectués aux frais de la partie guinéenne.
- 4) En cas de reconstruction des bâtiments scolaires existants, établissements scolaires pour lesquels les salles de classe de remplacement pourront être préparées par la partie guinéenne pendant les travaux.
- 5) Etablissements scolaires possédant un terrain suffisant pour la construction du bâtiment scolaire.
- 6) Sites ne présentant pas de problèmes de sécurité.
- 7) Etablissements scolaires ayant des voies d'accès convenables pour le transport des matériaux et matériel pour les travaux.
- 8) En ce qui concerne la situation d'implantation des établissements scolaires, les conditions

géographiques environnantes ne doivent pas présenter de problèmes, et la forme ou la topographie du terrain ne devra pas faire obstacle aux travaux de construction.

- 9) Etablissements scolaires où un nombre suffisant d'enseignants pourront être affectés et où un budget suffisant peut être alloué après la réalisation du Projet.

Par suite de l'étude sur place, il s'est avéré que 14 établissements scolaires ne répondaient pas aux critères mentionnés ci-dessus et donc ils ont été exclus du Projet. En conséquence, 27 établissements scolaires au total (22 écoles primaires et 5 collèges) ont été sélectionnés comme établissements scolaires du Projet.

La philosophie de conception du présent Projet consiste à réduire les coûts de construction en tenant compte des circonstances locales tout en assurant la durabilité et la qualité minimale nécessaire et planifie des installations bien durables et faciles à nettoyer ou à réparer pour permettre de réduire la charge relative à la main-d'œuvre et au coût requis pour l'entretien après leur achèvement.

La composante "installations" du présent Projet a été ainsi conçue de manière à inclure les installations minimales nécessaires au fonctionnement des établissements scolaires, à savoir, les salles de classe ordinaires et les toilettes ainsi que les bureaux de directeur avec armoire pour les établissements qui n'en sont pas équipés. De plus, il a été décidé d'équiper les nouvelles salles de classe de tables-bancs d'élève et de bureaux et chaises d'enseignant, et d'équiper les nouveaux bureaux de directeur de bureaux, chaises et armoires. Il a été également décidé d'intégrer les tableaux noirs dans la construction. Par ailleurs, les installations d'approvisionnement en eau, y compris les puits, et les équipements électriques ont été exclus des travaux de la partie japonaise et ont été inclus dans ceux de la partie guinéenne.

Les prévisions du nombre d'élèves ont été réalisées dans chaque établissement séparément pour les écoles primaires/collèges, les établissements scolaires existants/nouveaux, et ont été ensuite totalisées. Dans le calcul, les établissements scolaires publics et privés à partir desquels certains élèves pourront venir aux établissements visés par le Projet ont été identifiés compte tenu de la distance à chaque établissement scolaire du Projet et, ensuite, les prévisions de l'accroissement naturel du nombre d'élèves et celles du nombre d'élèves pouvant venir d'autres établissements ont été totalisées. La zone de couverture a été analysée pour chaque établissement scolaire ; bien qu'elle varie selon la répartition des établissements voisins, elle était en général de 1 à 2 km pour les écoles primaires et de 2 à 3 km pour les collèges. Cependant il y a des cas où cette distance atteint 6 ou 7 km pour les collèges de la préfecture de Dubréka.

Le nombre et la taille des salles de classe sont déterminés pour l'année-cible, qui est fixée à 2010, et pour 48 élèves/salle de classe, en simple vacation qui est le système standard en Guinée. La superficie d'une salle de classe est fixée à 63 m² (7 m x 9 m) aussi bien pour les écoles primaires que pour les collèges. Pour la détermination du nombre planifié de salles de classe, le nombre de salles de classe disponibles est déduit du nombre total calculé de salles de classes nécessaires, la possibilité de construction est estimée à partir des conditions des sites et, par souci de standardisation, un multiple de 3 est adopté pour les écoles primaires (six ans de scolarisation), et un multiple de 4 pour les collèges (4 ans de scolarisation). En outre, les bureaux de directeur avec armoire sont prévus pour les nouveaux établissements scolaires ainsi que pour les établissements existants qui n'en sont pas équipés.

Par ailleurs, après l'analyse du taux d'utilisation réel, il a été décidé de prévoir des toilettes du type à fosse à raison d'une cabine (un cabinet à une cuvette) par deux salles de classe (nombre estimé d'élèves : 96), qui correspond à la moitié du standard guinéen (1 cabine par salle de classe), séparément et équitablement pour les garçons et les filles.

Le résultat du calcul décrit ci-dessus représente, comme indiqué dans le tableau suivant, 339 salles de classe au total (231 salles classe dans 22 écoles primaires et 108 salles de classe dans 5 collèges), 14 bureaux de directeur, 186 cabines de toilettes au total (93 cabines pour filles et 93 pour garçons), avec superficies totales au sol des constructions de 28.674 m² pour les bâtiments de salles de classe et de 299,6 m² pour les bâtiments de toilettes, au total 28.973,6 m².

Code	Nom d'établissements scolaires	EP / CO	Zones	Commune	Existant/ Création	Nbr. d'élèves en 2005/2006	Nbr. d'élèves en 2009/2010	Nbr. de salles de classe existantes et utilisées	Nbr. total de salles de classe nécessaires	Nbr. de salles de classe à déduire	Nbr. de salles de classe nécessitant l'extension	Nbr. de salles de classe du Projet	Nbr. du bureau de directeur	Nbr. de cabines de toilettes pour filles	Nbr. de cabines de toilettes pour garçons	Superficie totale des bâtiments des salles de classe (m ²)	Superficie totale des bâtiments de toilettes (m ²)	Superficie totale (m ²)
E1	Yattaya Plateau	EP	Conakry	Ratoma	Création	-	1,740	0	36	0	36	18	1	5	5	1,539.0	16.1	1,555.1
E2	Sangoyah Marché	EP	Conakry	Matoto	Création	-	3,770	0	79	0	79	9	1	3	3	783.0	9.7	792.7
E3	Gbessia Port II	EP	Conakry	Matoto	Création	-	1,280	0	27	0	27	6	1	2	2	526.5	6.4	532.9
E4	Kagbélen Plateau	EP	Dubrêka	Urbaine	Création	-	410	0	9	0	9	6	1	2	2	526.5	6.4	532.9
E5	Ansoumaniah Village	EP	Dubrêka	Urbaine	Existant	104	570	3	12	3	9	6	1	2	2	526.5	6.4	532.9
E6	Toumaniah	EP	Dubrêka	Urbaine	Création	-	620	0	13	0	13	6	1	2	2	526.5	6.4	532.9
E7	Bailobayah	EP	Dubrêka	Urbaine	Création	-	360	0	8	0	8	6	1	2	2	526.5	6.4	532.9
E8	Coyah Centre	EP	Coyah	Urbaine	Existant	1,679	2,080	16	43	16	27	9	0	3	3	756.0	9.7	765.7
E9	Kountia	EP	Coyah	Manéah	Existant	1,128	2,150	6	45	6	39	18	0	5	5	1,498.5	16.1	1,514.6
E10	Batouyah	EP	Coyah	Urbaine	Existant	476	650	5	14	7	7	6	1	2	2	526.5	6.4	532.9
E11	Doumbouyah	EP	Coyah	Urbaine	Existant	922	1,110	10	23	10	13	12	0	3	3	999.0	9.7	1,008.7
E12	Sanoyah	EP	Coyah	Manéah	Existant	1,704	2,440	13	51	13	38	24	1	6	6	2,025.0	19.3	2,044.3
E13	Kobaya	EP	Conakry	Ratoma	Existant	805	1,600	7	33	7	26	12	0	3	3	999.0	9.7	1,008.7
E14	Sonfonia I	EP	Conakry	Ratoma	Existant	638	1,370	4	29	7	22	18	0	5	5	1,512.0	16.1	1,528.1
E15	Yattaya	EP	Conakry	Ratoma	Existant	871	1,320	6	28	3	25	12	0	3	3	999.0	9.7	1,008.7
E16	Dar-Es-Salam	EP	Conakry	Ratoma	Existant	891	2,870	13	60	13	47	12	0	3	3	999.0	9.7	1,008.7
E17	Kwamé N'Krumah	EP	Conakry	Ratoma	Existant	984	2,070	14	43	14	29	9	0	3	3	756.0	9.7	765.7
E18	Kipe I	EP	Conakry	Ratoma	Existant	733	1,020	6	21	6	15	9	0	3	3	756.0	9.7	765.7
E19	Kaporo	EP	Conakry	Ratoma	Existant	1,150	1,750	15	36	15	21	9	0	3	3	756.0	9.7	765.7
E20	Gbessia Cité II	EP	Conakry	Matoto	Existant	2,262	2,810	16	59	18	41	6	1	**0	**0	526.5	0.0	526.5
E21	Dabondy III	EP	Conakry	Matoto	Existant	525	1,260	3	26	3	23	9	1	3	3	783.0	9.7	792.7
E22	Lansanayah	EP	Conakry	Matoto	Existant	1,042	1,420	6	30	7	23	9	0	3	3	756.0	9.7	765.7
C1	Ratoma	CO	Conakry	Ratoma	Existant	3,242	3,665	15	76	15	61	12	0	3	3	999.0	9.7	1,008.7
C2	Koloma	CO	Conakry	Ratoma	Existant	4,010	4,534	8	94	8	86	24	0	6	6	1,998.0	19.3	2,017.3
C3	M'Bemba Bangoura	CO	Conakry	Ratoma	Création	-	2,910	0	61	0	61	24	1	6	6	2,025.0	19.3	2,044.3
C4	Dabompa	CO	Conakry	Matoto	Création	-	4,040	0	84	0	84	24	1	6	6	2,025.0	19.3	2,044.3
C5	Fassiah	CO	Coyah	Manéah	Création	-	2,580	0	54	0	54	24	1	6	6	2,025.0	19.3	2,044.3
Total						23,166	52,399	166	1,094	171	923	339	14	93	93	28,674.0	299.6	28,973.6
Dont EP						15,914	34,670	143	725	148	577	231	11	66	66	19,602.0	212.7	19,814.7
Dont CO						7,252	17,729	23	369	23	346	108	3	27	27	9,072.0	86.9	9,158.9

*La Limitation est importante à cause du terrain exigü.
** Gbessia Cité II: terrain pour la construction des toilettes non disponible

Les codes ci-dessus sont attribués pour faciliter le classement des établissements : E=école primaire, C=collège. Ils sont attribués dans l'ordre des établissements en création de Conakry, ceux en création et extension à Dubrêka, ceux en création et extension à Coyah et ceux en extension à Conakry.

Les coûts globaux du Projet, qui seront nécessaires en cas de réalisation du Projet dans le cadre de la coopération financière non remboursable du Japon, sont estimés à environ 1.374 millions de yens (1.343 millions de yens pour la partie japonaise et 0,31 million de yens pour la partie guinéenne). Par ailleurs, le délai global d'exécution sera d'environ 40 mois, y compris la période de conception détaillée.

Il est estimé que, pour le cas de 339 salles de classe en simple vacation, la réalisation du présent Projet entraînera une augmentation de 228 enseignants pour les écoles primaires (3 salles classe seront reconstruites) et de 108 enseignants pour les collèges. A ce sujet, il est jugé qu'il n'y aura pas de problèmes pour les écoles primaires, car, actuellement, 1.500 enseignants d'école primaire sont formés chaque année. De même, pour les enseignants de collège, il est considéré que le recrutement d'enseignants requis après la réalisation du présent Projet se fera sans problème puisque 1.500 enseignants de collège ont été formés l'année dernière.

La gestion et l'entretien des installations scolaires sont réalisés sous la coopération des établissements scolaires, des associations de parentes d'élèves et d'amis d'école (APEAE), des communautés, de l'Administration, etc. Les comités de développement d'école (CDE) qui sont en cours de mise en place dans les écoles primaires, sont composés largement, en principe, de membres représentant les écoles, les APEAE, les communautés, etc. Pour les collèges aussi, les APEAE sont en activité et le programme de CDE est en cours. Les APEAE perçoivent une cotisation de 2.000 à 5.000 francs guinéens par élève pour couvrir les frais d'entretien, ce qui permettra l'entretien des installations nouvellement construites. Cependant, les activités et la situation d'entretien varient d'une école à l'autre et certaines écoles présentent des problèmes ; nettoyage insuffisant, toit laissé en état endommagé, toilettes laissées en état sale et inutilisé etc. Donc, pour permettre de gérer et d'entretenir régulièrement et durablement les installations scolaires à construire par le présent Projet, il sera nécessaire d'améliorer davantage les activités d'entretien. De ce fait, il est jugé nécessaire et efficace de réaliser une composante organisationnelle accordant l'importance au renforcement de l'entretien des installations scolaire effectué par les APEAE et l'Administration.

Les effets attendus de la réalisation du présent Projet sont les suivants :

(1) Effets directs

1) Diminution du nombre d'élèves par salle de classe et du temps de déplacement domicile-école

[Ecoles primaires existantes] Pour environ 26.500 élèves planifiés par les établissements scolaires du présent Projet, le nombre d'élèves par classe, qui est actuellement de 111, sera amélioré et réduit à 81.

[Nouvelles écoles primaires] Pour environ 8.200 élèves planifiés par les établissements scolaires du présent Projet, le temps de déplacement domicile-école sera réduit et, en même temps, le milieu d'éducation sera amélioré.

[Collèges existants] Pour environ 8.200 élèves planifiés par les établissements scolaires du présent Projet, le nombre d'élèves par classe, qui est actuellement de 315, sera amélioré et réduit à 139.

[Nouveaux collèves] Pour environ 9.500 élèves planifiés par les établissements scolaires du présent Projet, le temps de déplacement domicile-école sera réduit et, en même temps, le milieu d'éducation sera amélioré.

2) Amélioration du milieu d'étude

- L'enseignement sera dispensé dans des salles de classe appropriées et sûres dans tous les établissements scolaires du Projet.
- Le système de simple vacation pourra être réalisé dans les nouveaux établissements scolaires.

3) Améliorations des conditions hygiéniques

- Environ 52.400 élèves visés par les établissements scolaires du présent Projet pourront utiliser des toilettes hygiéniques.

4) Amélioration du système d'entretien des installations

- Les activités de la composante organisationnelle permettront d'améliorer le système d'entretien des établissements scolaires du Projet.

(2) Effets indirects

1) Amélioration du milieu d'éducation des filles

- L'aménagement des toilettes pour les filles améliorera la situation empêchant les filles de venir à l'établissement scolaire.

2) Amélioration de la situation d'entretien des installations

- Les activités de la composante organisationnelle laissent espérer la propagation future des effets d'amélioration de la situation d'entretien aux autres établissements scolaires.

Comme ce qui vient d'être mentionné, le présent projet laisse espérer des effets bénéfiques suffisants et il n'y a pas de problème pour la gestion et l'entretien. Il est ainsi jugé pertinent de réaliser la coopération financière non remboursable du Japon pour ce projet.

Par ailleurs, les tâches à remplir par la partie guinéenne pour réaliser le présent projet avec plus d'efficacité et plus de rendement sont indiquées ci-dessous :

1) Pour dispenser l'enseignement convenablement dans les établissements scolaires du Projet après la livraison des installations prévues par le Projet, il sera nécessaire de recruter des enseignants supplémentaires et de les affecter convenablement et sans retard.

2) Pour assurer un entretien correct des installations aménagées par le présent Projet, il sera nécessaire que les APEAE et chaque établissement scolaire, etc. renforcent convenablement le système de gestion et d'entretien.

TABLE DES MATIERES

Avant propos

Lettre de présentation

Plan d'emplacement des sites des écoles / Vues en perspective

Liste des figures et tableaux / Abréviations

Resume

Chapitre 1	Arrière-plan et contexte historique du Projet	1-1
Chapitre 2	Contenu du Projet	2-1
2-1	Description générale du Projet	2-1
2-1-1	Objectif supérieur et objets du Projet	2-1
2-1-2	Description générale du Projet	2-1
2-2	Etude du concept de base du Projet de coopération	2-1
2-2-1	Principes de l'étude	2-1
2-2-1-1	Principes de base	2-1
2-2-1-2	Principes concernant les conditions naturelles	2-3
2-2-1-3	Principes concernant les conditions sociales	2-4
2-2-1-4	Principes vis-à-vis de la situation de la construction de bâtiments	2-4
2-2-1-5	Principes concernant l'utilisation des entreprises locales	2-5
2-2-1-6	Principes concernant la capacité de gestion et d'entretien de l'agence d'exécution	2-5
2-2-1-7	Principes concernant la classe des installations, des équipements, etc. et la réduction des coûts	2-6
2-2-1-8	Principes concernant les méthodes de construction/d'approvisionnement et le délai des travaux	2-6
2-2-2	Plan de base	2-7
2-2-2-1	Plan de base	2-7
2-2-2-2	Plan des installations	2-14
2-2-2-3	Plan des meubles et équipements	2-20
2-2-3	Plans de conception de base	2-20
2-2-4	Plan d'exécution	2-34
2-2-4-1	Plan d'exécution / Plan d'approvisionnement	2-34
2-2-4-2	Considérations concernant l'exécution et l'approvisionnement	2-36
2-2-4-3	Répartition des travaux d'exécution	2-41
2-2-4-4	Plan de gestion de l'exécution/Plan de gestion de la qualité	2-41
2-2-4-5	Plan d'approvisionnement en matériaux et matériel	2-44
2-2-4-6	Plan de la composante organisationnelle	2-45
2-2-4-7	Calendrier d'exécution	2-51
2-3	Généralités des prestations à la charge de la partie guinéenne	2-53

2-4	Plan de fonctionnement et d'entretien du Projet.....	2-55
2-5	Coûts approximatifs de réalisation du Projet	2-56
2-5-1	Coûts approximatifs du Projet réalisé da	2-56
	de la coopération du Japon.....	
2-5-2	Frais de gestion et d'entretien	2-58
2-6	Considérations requises pour la réalisation du projet de coopération	2-59
Chapitre 3	Vérification de la pertinence du Projet	3-1
3-1	Effets du Projet.....	3-1
3-2	Tâches à remplir et propositions	3-2
3-3	Pertinence du Projet	3-2
3-4	Conclusion	3-3

APPENDICES

1.	Liste des membres de la mission d'étude	A1
2.	Calendrier de l'étude	A2
3.	Liste des autorités concernées (personnes rencontrées) de la partie guinéenne	A8
4.	Procès verbal des discussions	A11
5.	Liste des documents collectés	A31
6.	Données de base et estimation du nombre d'élève	A32
7.	Plan de la composante organisationnelle	A37
8.	Plan d'emplacement	A53

CHAPITRE 1
ARRIERE-PLAN ET CONTEXTE
HISTORIQUE DU PROJET

Chapitre 1 Arrière-plan et contexte historique du Projet

(1) Arrière-plan et contexte historique de la requête

Depuis le changement politique intervenu en 1984, la République de Guinée a changé considérablement sa ligne politique, du régime socialiste au régime libéral et a fait avancer son programme d'ajustement structural en coopération avec le FMI et la Banque Mondiale. Dans le secteur de l'éducation, après l'adoption de la déclaration de la politique éducative de 1989, "le Programme d'Ajustement du Secteur de l'Education I (PASE I, 1990-94)" et le "Programme d'Ajustement du Secteur de l'Education II (PASE II, 1996-2002)" ont été mis en œuvre, ce qui a permis d'améliorer le taux de scolarisation dans l'enseignement élémentaire. En 1996, le document "Guinée, Vision 2010", qui est un programme national global de développement à moyen et long termes, a été élaboré et les objectifs stratégiques des secteurs prioritaires nécessitant l'investissement pour la croissance économique et de divers secteurs socio-économiques ont été fixés.

Le Programme de l'Education Pour Tous (PEPT) (2001-2015¹) adopté par le gouvernement guinéen en 2001 vise, comme objectif supérieur, à augmenter le taux de scolarisation dans l'enseignement élémentaire à 100% à l'horizon 2015 et, pour atteindre cet objectif, mène une politique comportant trois volets : augmentation de l'accès à l'éducation, amélioration de la qualité de l'éducation ainsi que promotion du renforcement de capacité et de la décentralisation. Accordant la priorité tout particulièrement à la réalisation des deux premiers volets, le gouvernement s'efforce d'améliorer le milieu éducatif à travers l'extension et l'aménagement des infrastructures et équipements scolaires.

Grâce aux efforts propres du gouvernement guinéen et à la coopération d'autres donateurs, le taux de scolarisation a vu une amélioration². Cependant, cette amélioration a entraîné une augmentation massive d'effectifs dans les écoles primaires et par conséquent, une pléthore sérieuse dans les salles de classe est constatée, surtout en zones urbaines (ville de Conakry et les préfectures voisines de Coyah et de Dubréka). En outre, par suite de l'augmentation d'effectifs dans les écoles primaires et de l'accroissement du taux d'entrée au collège, il s'avère un manque grave de salles de classe dans les collèges ; le gouvernement guinéen s'apprête ainsi à prendre les mesures nécessaires pour résoudre ce problème.

Le Japon a contribué, jusqu'ici à trois reprises, à l'aménagement des infrastructures et équipements scolaires par le biais d'une coopération financière non remboursable à savoir « le Projet de construction d'écoles primaires rurales (1991-1992 : construction de 153 salles de classe dans 50 écoles) », « le Projet de construction d'écoles primaires (1998-1999 : construction de 145 salles de classe dans 23 écoles) » et « le Projet de construction et équipements d'écoles primaires dans la ville de Conakry (2002-2004 : construction de 276 salles de classe dans 25 écoles) » et la Guinée apprécie hautement ces coopérations.

Toutefois, souffrant encore d'une insuffisance sérieuse de salles de classe, la Guinée a remis, en juillet 2003, une requête auprès du gouvernement japonais pour le Projet de Construction et Equipement d'Ecoles Primaires et

¹ La période, initialement prévue jusqu'à 2013, a été prolongée de 2 ans, à savoir jusqu'à 2015.

² Le taux de scolarisation a été considérablement augmenté de 28% en 1984 à 82% en 2005.

de Collèges en Zones Urbaines pour la construction de 384 salles de classe dans les 35 écoles primaires, de 116 salles de classe dans les 7 collèges, de toilettes et de bureaux de directeur d'école ainsi que la fourniture de meubles scolaires et de matériels didactiques et d'équipements d'entretien dans les trois communes de la ville de Conakry et dans les préfectures de Coyah et de Dubréka.

Suite à la réception de cette requête, le gouvernement japonais a envoyé en Guinée une mission de l'étude préliminaire en mars 2005 qui a confirmé la nécessité de la mise en œuvre du Projet et la réalisation de cette étude du concept de base a été ainsi programmée. Durant les discussions, une demande supplémentaire a été formulée pour la réalisation de forages.

La présente étude vise à examiner la pertinence de la requête en tant qu'objet de la réalisation d'une coopération financière non remboursable et à conduire l'étude du concept de base après avoir vérifié le contenu et l'envergure optimums du présent Projet.

(2) Contenu général de la requête

Dans la présente étude, 12 salles de classe d'une école primaire ont été supprimées. La requête consiste finalement en construction de 488 salles de classe au total (372 salles de classes dans 34 écoles primaires et 116 salles de classes dans 7 collèges) et les deux parties ont confirmé cette modification dans le procès verbal signé le 2 décembre 2005.

Par suite d'une concertation concernant la requête initiale qui comportaient les salles de classe ordinaires, les bureaux de directeur d'école, les toilettes, les meubles, le matériel didactiques et le forage, il a été décidé que cette composante donnerait la priorité aux salles de classe ordinaires et consisterait en outre en bureaux de directeur d'école avec armoire pour les établissements scolaires qui n'en sont pas équipés, toilettes et meubles (tables-bancs d'élèves, bureaux et chaises d'enseignants, bureaux, chaises et armoires de directeurs).

Au fur et à mesure de l'avancement de la présente étude sur place, il y a eu lieu de changer les noms de 7 établissements scolaires comme suit :

a) Ecoles primaires

« EP.Matoto (secteur Khabitaya), 12 salles de classe en création » : à remplacer par

« EP.Gbessia Port II, 12 salles de classe en création »

« EP.Kissosso (secteur Nord), 12 salles de classe en création » : à remplacer par

« EP.Yimbaya Tannerie, 12 salles de classe en création »

« EP.Coleah Cité, 12 salles de classe en extension » : à remplacer par

« EP.Coléah Cité, 12 salles de classe en reconstruction »

« EP.Yattayah Plateau, 12 salles de classe en création » : à remplacer par

« EP.Yattaya Plateau, 12 salles de classe en création »

« EP.Sofonia Village, 12 salles de classe en extension » : à remplacer par

« EP.Sonfonia I, 12 salles de classe en extension »

« EP.Kwamé Krumah, 12 salles de classe en extension » : à remplacer par

« EP.Kwamé N'Krumah, 12 salles de classe en extension »

b) Collèges

« CO.Yimbayah Port, 14 salles de classe en création » : à remplacer par

« CO. Kissoso (secteur Nord), 14 salles de classe en création »

Les noms corrigés et retenus au final sont les suivants :

Zones	Commune	EP/CO	No. d'EP/CO	Nom d'écoles / sites	Nbr. de salles de classe	Observations (requête initiale)	Observations (actuel)	
Conakry	Matam	EP	1	Madina Cité	8	extension	reconstruction	
			2	Coléah Cité	8	extension	extension	
			3	Mayoré	8	extension	reconstruction	
	Ratoma	EP	4	Yattaya Plateau « ← Yattayah Plateau »	12	extension	création	
			5	Kobaya	12	extension	extension	
			6	Sonfonia I « ← Sofonia Village »	12	extension	extension	
			7	Yattaya	12	extension	extension	
			8	Dar-Es-Salam	12	extension	extension	
			9	Kwamé N'Krumah « ← Kwamé Krumah »	12	extension	extension	
			10	Simbayah Gare	12	extension	-	
			11	Kipe I	12	extension	extension	
			12	Kaporo	12	extension	extension	
			13	Ratoma	14	extension	extension	
			CO	14	Koloma	14	extension	extension
				15	M' Bemba Bangoura	14	création	création
	Matoto	EP	16	Yimbaya Tannerie « ← Kissoso (Secteur Nord) »	12	création	création	
			17	Sangoyah Marché	12	création	création	
			18	Gbessia Port II « ← Matoto (Secteur Khabitaya) »	12	création	création	
			19	Yimbayah Port (Secteur Faban)	12	création	-	
			20	Gbessia Cité II	12	reconstruction	reconstruction	
			21	Dabondy III	12	reconstruction	reconstruction	
			22	Lansanayah	6	extension	extension	
			23	Cité de l' Air	6	extension	reconstruction	
			24	Kissoso	6	extension	extension	
			25	Behanzin	6	extension	reconstruction	
CO	26	Dabompa	32	création	création			
	27	Kissoso (Secteur Nord) « ← Yimbayah Port »	14	création	création			
Dubréka	Urbaine	EP	28	Kagbélen Plateau	12	création	création	
			29	Ansoumaniah Village	12	extension	extension	
			30	Toumaniah	12	création	création	
			31	Koliansira	12	création	création	
			32	Baïlobayah	12	création	création	
			33	Keïtayah	12	création	création	
			CO	34	Kagbélen Plateau	14	création	création
Coyah	Urbaine	EP	35	Coyah Centre	9	extension	extension	
	Manéah		36	Kountia	9	extension	extension	
	Urbaine		37	Kéékété	9	extension	extension	
			38	Batouyah	9	extension	extension	
			39	Doumbouyah	6	extension	extension	
	Manéah		CO	40	Sanoyah	30	création	extension
			41	Fassiah	14	création	création	
Total					488			

(Les noms entre « » sont ceux adoptés lors de l'établissement du procès-verbal et ont été par la suite modifiés.)

CHAPITRE 2

CONTENU DU PROJET

Chapitre 2 Contenu du Projet

2-1 Description générale du Projet

2-1-1 Objectif supérieur et objets du Projet

La Guinée a élaboré un programme national global de développement à moyen et long terme baptisé "Vision, Guinée 2010" (1996-2010), qui fixe comme un des objectifs l'amélioration de l'enseignement élémentaire. Par ailleurs, il est visé, à travers les "Programmes d'Ajustement du Secteur de l'Education I et II" (PASE I 1990-1994 et PASE II 1995-2001) et les "Programmes d'Education pour Tous" (EPT I à III, 2001-2015), d'augmenter l'accès à l'éducation, d'améliorer la qualité de l'éducation et de renforcer la capacité de l'administration éducative par la décentralisation. Basée sur ces programmes supérieurs, la Guinée se fixe comme objectif supérieur une "amélioration de la situation de scolarisation dans les enseignements primaire et secondaire des zones concernées".

Cependant, à cause d'un taux d'accroissement démographique élevée et d'une augmentation du taux de scolarisation, une augmentation considérable du nombre d'élèves scolarisés est constatée surtout dans les zones urbaines, ce qui a aggravé la situation d'insuffisance des installations scolaires.

Afin de jouer un rôle principal et efficace dans l'accomplissement de l'objectif supérieur de la Guinée, le présent Projet a pour objet "l'amélioration du milieu éducatif des établissements scolaires visés" en construisant des salles de classe et des toilettes, etc. dans les écoles primaires et collèges et en fournissant des tables-bancs d'élèves, etc. dans les zones urbaines (ville de Conakry et les préfectures voisines de Dubréka et de Coyah).

2-1-2 Description générale du Projet

Afin de résoudre le problème d'insuffisance des installations scolaires dans les zones urbaines de la Guinée, le présent Projet vise à construire 339 salles de classes et des toilettes dans 27 écoles primaires et collèges faisant l'objet du Projet, à construire des bureaux de directeur d'école aux établissements scolaires qui n'en sont pas encore équipés et à fournir des meubles, etc. pour remédier à l'insuffisance des salles de classe.

2-2 Etude du concept de base du Projet de coopération

2-2-1 Principes de l'étude

2-2-1-1 Principes de base

(1) Principes de base

La première priorité étant donnée à l'aménagement des salles de classe ordinaires dans les établissements scolaires qui souffrent le plus de l'insuffisance de salles de classe dans l'enseignement élémentaire et secondaire en Guinée, le Projet vise à y apporter la plus grande amélioration possible compte tenu de la situation actuelle et dans la mesure de la possibilité d'aménagement. Par ailleurs, la

conception des installations et la conception pour l'exécution seront réalisées de façon à s'adapter aux conditions naturelles et à la situation de la construction du pays. De plus, des efforts seront consacrés à réduire les coûts de construction au minimum tout en gardant la facilité d'entretien et la durabilité.

Compte tenu de ce qui est mentionné ci-dessus, les principes de base pour la conception des installations ont été fixés comme suit :

- Veiller à réduire les coûts de construction tout en tenant compte de la facilité d'entretien et de la durabilité.
- Adopter une conception adaptée aux matériaux, méthodes de construction et techniques locaux.
- Faire attention à l'aération des salles de classe et, en même temps, à la durabilité en présence de vents forts.
- Prendre de soin d'intercepter les rayons intenses du soleil et la chaleur tout en tenant compte de l'éclairage naturel.
- Chercher à standardiser la conception pour réduire le délai et les coûts des travaux.

(2) Critères de sélection des établissements scolaires pour le Projet

La partie guinéenne et la partie japonaise se sont mises d'accord pour sélectionner les établissements scolaires faisant l'objet du présent Projet selon les critères de sélection mentionnés ci-dessous :

- 1) Etablissements scolaires dont les besoins en installations ne peuvent être remplis ni par les efforts d'auto-assistance du Gouvernement de Guinée, de ses collectivités locales ou communautés, ni par l'assistance d'autres donateurs.
- 2) Etablissements scolaires pouvant présenter des pièces justificatives permettant de constater la propriété foncière. Il n'existe aucune objection pour la construction des installations de la part des parties concernées y compris les habitants. Et les établissements qui ne font pas l'objet de l'occupation illégale.
- 3) En cas de reconstruction des bâtiments scolaires existants, établissements scolaires où l'enlèvement des bâtiments scolaires existants et le terrassement pourront être effectués aux frais de la partie guinéenne.
- 4) En cas de reconstruction des bâtiments scolaires existants, établissements scolaires pour lesquels les salles de classe de remplacement pourront être préparées par la partie guinéenne pendant les travaux.
- 5) Etablissements scolaires possédant un terrain suffisant pour la construction du bâtiment scolaire.
- 6) Sites ne présentant pas de problèmes de sécurité.
- 7) Etablissements scolaires ayant des voies d'accès convenables pour le transport des matériaux et matériel pour les travaux.
- 8) En ce qui concerne la situation d'implantation des établissements scolaires, les conditions géographiques environnantes ne doivent pas présenter de problèmes, et la forme ou la topographie du terrain ne devra pas faire obstacle aux travaux de construction.

- 9) Etablissements scolaires où un nombre suffisant d'enseignants pourront être affectés et où un budget suffisant peut être alloué après la réalisation du Projet.

En ce qui concerne le point 2) indiqué ci-dessus, des conditions supplémentaires ont été posées ; il ne doit pas y avoir d'opposition à la construction des installations de la part des personnes concernées y compris les habitants, et il ne doit pas y avoir d'occupants illégaux à l'intérieur du terrain du site.

2-2-1-2 Principes concernant les conditions naturelles

- **Conditions de température**

La température atmosphérique des sites du Projet est presque stable durant toute l'année, d'environ 30 à 40°C. Il s'agit d'un climat chaud et humide. Dans la saison sèche, l'ensoleillement est intensif avec une chaleur rayonnante importante. Il est donc nécessaire de concevoir la structure des bâtiments, etc. de façon à éviter une montée anormale de température dans la salle de classe par rapport à l'élévation de la température due aux rayons du soleil.

- **Conditions d'humidité et de pluie**

L'humidité varie de 60 à 90% durant toute l'année. Il est relativement confortable dans la saison sèche, alors que, dans la saison des pluies, le climat est chaud et humide. Comme la pluie peut tomber de façon concentrée à un moment donné pendant la saison des pluies, il est nécessaire de faire attention à la structure du toit et à l'évacuation des eaux pluviales dans la conception.

- **Vents forts**

Comme un vent fort du nord, appelé "harmattan" peut souffler dans les sites du Projet, il est nécessaire de faire attention à la structure en ce qui concerne la structure du toit, les ouvertures, l'orientation, etc.

- **Nature du sol et eaux souterraines**

Le sol des zones en question est en général bon, mais l'attention sera faite au sol et au niveau de la nappe souterraine de chaque site. Le plan d'approvisionnement en eau sera basé sur la situation des eaux souterraines révélée par l'étude sur le terrain.

- **Séisme**

Les séismes se concentrent dans la région centre-nord de la Guinée, où de grands tremblements de terre ont été enregistrés. Comme les sites du Projet sont éloignés de ces foyers et qu'ils n'y sont pas reliés géologiquement non plus, la force horizontale de séisme ne sera pas tenue en compte dans la conception de la structure bien que le calcul de la charge due au vent y soit pris en compte.

2-2-1-3 Principes concernant les conditions sociales

Pour augmenter le taux de scolarisation des filles, les toilettes seront prévues séparément pour les filles et les garçons. Quant aux installations accessibles aux handicapés, elles ne sont pas du tout aménagées en Guinée. Donc, même si ces installations accessibles aux handicapés étaient prévues seulement dans les établissements scolaires visés par le présent Projet, leur effet serait extrêmement limité. En conséquence, elles ne seront pas prévues dans le présent Projet.

Comme il n'y aura pas de fondations sur pieux dans le milieu environnant des sites, il n'y aura pas de bruit ou vibration causée par le battage de pieux.

Par ailleurs, étant donné que la plupart des frais d'entretien sont supportés par les parents d'élèves, la conception sera réalisée de façon à augmenter la durabilité afin de réduire les frais d'entretien des installations.

2-2-1-4 Principes vis-à-vis de la situation de la construction de bâtiments

En Guinée, les activités les plus florissantes de construction s'observent dans les zones urbaines, mais les chantiers de construction de nouveaux bâtiments ne sont pas nombreux et le marché local de la construction n'est pas grand.

En ce qui concerne les matériaux de construction, la dispersion des qualités et les articles de mauvaise qualité sont souvent constatés dans les produits fabriqués ou façonnés localement. Par ailleurs, pour la production, la fabrication et la vente des matériaux, il y a également des problèmes de capacité de fourniture. La coupure de courant due au manque d'électricité se produit fréquemment et, à chaque coupure de courant, la production de ciment et le façonnage de charpentes métalliques et armatures sont interrompus, ce qui limite considérablement la quantité de production et de travail.

La production locale des armatures et aciers est limitée et, dans la plupart des cas, les matières premières sont importées, puis façonnées localement. Le ciment est produit localement, mais comme il s'agit d'un monopole, la quantité d'approvisionnement est problématique. Pour la tôle en aluminium galvanisée destinée à la toiture, la matière première est importée et ensuite façonnée et commercialisée localement. Donc, pour ce produit, il n'y a pas de problème ni de qualité ni de quantité. En ce qui concerne les parpaings de béton prêts à l'emploi, ils sont d'une très mauvaise qualité.

En conséquence, dans le présent Projet, un plan de processus et un plan de division en phase seront élaborés compte tenu de la situation mentionnée ci-dessus.

Il n'y a pas de norme de conception architecturale propre à la Guinée, et la norme de l'UE est utilisée. De ce fait, pour la norme de conception, celle de la Guinée (pour la planification des salles de classe,

etc.), celle de l'UE et celle du Japon seront utilisées.

2-2-1-5 Principes concernant l'utilisation des entreprises locales

(1) Consultants locaux

Il y a des consultants locaux ayant des expériences de travail dans des projets de construction d'écoles réalisées par divers donateurs, mais tous les consultants sont d'une petite taille (de quelques employés à dix et quelques employés) et essaient de répondre au besoin en rassemblant le personnel requis à l'occasion de chaque projet. Toutefois, comme ils effectuent la conception selon les normes européennes, en particulier les normes françaises, ils pourront apporter de l'aide dans la conception des types standard et la gestion de l'exécution des travaux. Tout en tenant compte de leur capacité limitée mentionnée ci-dessus, le présent Projet utilisera les consultants locaux pour assister le consultant japonais et faciliter la gestion des sites.

(2) Entrepreneurs locaux en bâtiment

En Guinée, pour pouvoir effectuer les travaux de construction, les entreprises doivent s'enregistrer auprès du Ministère de l'Urbanisation et de l'Habitat comme entreprises de construction. Il y a environ 240 entreprises de construction ayant un capital de 500.000.000 francs guinéen ou plus, et plus de 1000 petites entreprises dont le capital est inférieur à 500.000.000 francs guinéens. Le centre-ville de Conakry a des immeubles de grande et moyenne hauteur à 5 niveaux ou plus. Dans de nombreux cas, les grandes installations sont construites par de grandes entreprises de construction étrangères, du Sénégal, de l'Italie, etc. Les petites entreprises de construction travaillent souvent dans les petits travaux de construction ou en tant que sous-traitants. Dans les constructions existantes, certains problèmes de qualité tels que les défauts de verticalité ou d'horizontalité sont observés de temps en temps. Les entreprises locales de construction ont des faiblesses en ce qui concerne la technique, la capacité d'exécution, les finances, et leurs tailles sont limitées en rapport avec la taille réduite du marché local. Dans le présent Projet, le plan d'exécution et le plan des processus seront établis compte tenu de la capacité limitée des entrepreneurs locaux, mentionnée ci-dessus.

2-2-1-6 Principes concernant la capacité de gestion et d'entretien de l'agence d'exécution

En conformité avec la politique de décentralisation du gouvernement guinéen, les activités d'entretien (réparation, etc.) des écoles primaires et collèges sont effectuées en principe sous la responsabilité des associations des parents d'élèves et d'amis d'écoles (APEAE) et des habitants locaux en coopération avec les administrateurs d'école, etc. Dans la plupart des établissements scolaires, ces activités sont menées selon le plan annuel établi par l'APEAE et avec approbation de l'assemblée générale de l'APEAE. Dans certaines cas, les petites réparations sont exécutées avec la coopération d'une partie des habitants locaux, mais la plupart de ces travaux sont commandés aux entreprises locales par l'APEAE afin de développer l'industrie locale. Cependant, les grandes réparations, la construction des clôtures, etc. sont exécutées sur plusieurs années avec les dons spéciaux des habitants

locaux, collectés par le représentant de la communauté et l'APEAE, ce dans la limite du fonds ainsi collecté. Le présent Projet réalisera une planification permettant d'améliorer la capacité de gestion et d'entretien du Ministère de l'Enseignement Pré-Universitaire et de l'Education Civique et des APEAE.

2-2-1-7 Principes concernant la classe des installations, des équipements, etc. et la réduction des coûts

Il est important non seulement d'assurer la qualité et la sécurité en tant que bâtiments construits dans le cadre de la coopération financière non remboursable du Japon et d'établir le plan pouvant créer un milieu ou espace éducatif confortable, mais aussi de réduire les coûts de construction. Etant donné que les coûts de construction sont composés des coûts directs des travaux et des coûts indirects, le plan sera établi de façon à réaliser une conception comprenant une sélection efficace et économique de matériaux et de méthode de construction et, sans se contenter d'une simple comparaison des caractéristiques et des prix unitaires des matériaux individuels, à veiller suffisamment à la réduction de l'ensemble des coûts de construction en prenant en considération la diminution du délai des travaux, l'influence financière exercée par chaque matériau sur le gros œuvre, etc. En même temps, il est nécessaire de choisir des équipements durables, bon marché et facilement disponibles sur le marché local afin de promouvoir les activités d'entretien planifiées de l'APEAE et des habitants et de pouvoir réduire leurs charges.

La proposition concrète pour la réduction des coûts est la suivante :

- Ne pas prévoir le plafond.
- Limiter les dimensions des salles de classe de collèges à celles des salles de classe des écoles primaires (7,0 m x 9,0 m).
- Les toilettes seront prévues à raison d'une cabine par deux salles de classe et seront du type à fosse.
- Adopter une conception rationnelle, adaptée aux charges de calcul.
- Adopter un plan d'implantation tenant compte de la topographie.

2-2-1-8 Principes concernant les méthodes de construction/d'approvisionnement et le délai des travaux

En ce qui concerne les méthodes de construction, celles les plus couramment utilisés dans le pays (Béton armé, parpaing de béton, finition en mortier/peinture, etc.) seront adoptées et, dans la mesure du possible, les matériaux disponibles sur le marché local seront utilisés.

Par ailleurs, le marché local de la construction est petit, et la capacité d'exécution et celle de fabrication de matériaux des entrepreneurs locaux sont limitées en rapport avec la taille réduite du marché. Lorsqu'il s'agit d'un grand projet de construction à délai court, le contractant principal est obligé d'employer des sous-traitants de taille inférieure, ce qui peut causer des problèmes concernant la qualité et le respect du délai. En outre, en ce qui concerne l'électricité, une mauvaise situation est constatée ; la panne de courant se produit fréquemment, ce qui provoque chaque fois l'interruption de la fabrication de ciment, du façonnage de charpentes métalliques et d'armatures, etc. Compte tenu de ce qui vient d'être mentionné, il est jugé que la taille maximale des travaux pouvant être exécutés

pendant une phase (environ 12 mois) tout en respectant la qualité et le délai sera d'environ 120 salles de classe dans 10 écoles.

2-2-2 Plan de base

2-2-2-1 Plan de base

(1) Etablissements scolaires faisant l'objet du Projet

Par suite de l'étude sur le terrain, il s'est avéré que les 14 établissements mentionnés ci-dessous ne répondaient pas aux conditions de "2-2-1-1 (1) Critères de sélection des établissements scolaires pour le Projet" et ces établissements ont été exclus du Projet. (Tableau 2-1).

Tableau 2-1 Etablissements scolaires ne répondant pas aux conditions des critères de sélection des écoles pour le Projet

Zone	Commune	EP/CO	Nom d'établissements	Condition non remplie	Raisons
Conakry	Matam	EP	Madina Cité		Présence d'occupants illégaux
		EP	Coléah Cité		S'agissant d'un terrain incliné à sol rocheux, les travaux de préparation du terrain seraient difficiles.
		EP	Mayoré		Présence d'occupants illégaux
	Ratoma	EP	Simbayah Gare		Le fait d'extension de l'école primaire existante n'a pas été constaté.
	Matoto	EP	Yimbaya Tannerie		Présence d'occupants illégaux
		EP	Yimbayah Port (Secteur Faban)		Opposition d'un habitant
		EP	Cité de l'Air		Le site est exigu et il y a des problèmes de drainage.
		EP	Kissosso		Etant situé sous un escarpement, le site présente un danger.
		EP	Behanzin		Le site est exigu.
			CO	Kissoso (Secteur Nord)	
Dubréka	Urbain	EP	Koliansira		Présence d'occupants illégaux
		EP	Keïtayah		Présence d'occupants illégaux et opposition des habitants.
		CO	Kagbélén Plateau		Il n'y a pas de titre de propriété de terrain.
Coyah	Urbain	EP	Kénkétén		Le site se trouve sur un terrain à pente raide, et le site de remplacement est exigu.

Après l'examen mentionné ci-dessus, 22 écoles primaires et 5 collèges, soit 27 établissements scolaires au total ont été sélectionnés pour le Projet. Les établissements scolaires ainsi sélectionnés sont indiqués dans le Tableau 2-2.

Tableau 2-2 Liste des établissements scolaires visés par le Projet

Zone	Commune	EP/CO	Nom d'établissements	Création/Extension (Situation actuelle)
Conakry	Ratoma	EP	Yattaya Plateau	Création
			Kobaya	Extension
			Sonfonia I	Extension
			Yattaya	Extension
			Dar-Es-Salam	Extension
			Kwamé N'Krumah	Extension
			Kipe I	Extension
			Kaporo	Extension
	Matoto	CO	Ratoma	Extension
			Koloma	Extension/ Reconstruction (une partie)
			M'Bemba Bangoura	Création
		EP	Sangoyah Marché	Création
			Gbessia Port II	Création
			Gbessia Cité II	Création
CO	Dabondy III	Reconstruction		
	Lansanayah	Reconstruction		
Dubréka	Urbain	EP	Kagbélen Plateau	Création
			Ansoumaniah Village	Extension
			Toumaniah	Création
			Baïlobayah	Création
Coyah	Urbain	EP	Coyah Centre	Extension
	Manéah		Kountia	Extension
	Urbain		Batouyah	Extension
	Manéah		Doubouyah	Extension
			Sanoyah	Extension
	CO	Fassiah	Création	

(2) Composante

La composante "installations" du présent Projet est constituée par les installations minimales nécessaires à la gestion des établissements scolaires et comprend les salles de classe ordinaires et les toilettes ainsi que les bureaux de directeur avec armoire pour les établissements qui n'en sont pas équipés. Par ailleurs, les nouvelles salles de classe seront équipées de tables-bancs pour élèves, de bureaux et chaises pour enseignants, et les bureaux de directeur seront équipés de bureaux et chaises pour directeur et d'armoires. Les tableaux noirs seront intégrés à la construction. Le matériel didactique ne fera pas l'objet de la coopération du présent Projet.

En ce qui concerne l'approvisionnement en eau, la partie japonaise effectuera les opérations allant jusqu'à la recherche d'eau souterraine y compris le sondage électrique et à la planification, les travaux de forage et de canalisation d'eau étant à la charge de la partie guinéenne.

(3) Détermination des dimensions des salles de classe

1) Conditions de base

1. L'année-cible est fixée à 2010, année d'achèvement des travaux.
2. Le nombre d'élèves par classe est fixé à 48, compte tenu de la disposition des tables-bancs. Ce nombre est conforme au standard guinéen qui est de 45 à 50 élèves par classe.

3. Le système de simple vacation, qui est le standard en Guinée, sera adopté.

2) Prévisions du nombre d'élèves

Les prévisions du nombre d'élèves sont effectuées selon la méthode mentionnée ci-dessous, séparément pour les écoles primaires/collèges, les établissements scolaires existants/nouveaux, avec le calcul du total.

1. Cette opération est effectuée après la concertation avec les directeurs et les agents chargés de statistique des Directions Communale de l'Education de Matam, de Matoto et de Ratoma et de Direction Préfectorale de l'Education des Préfectures de Coyah et de Dubréka.

2. L'accroissement naturel et le nombre estimé d'élèves venant d'autres écoles sont considérés.

1) Prévisions de l'accroissement naturel

- a. Pour le taux d'accroissement du nombre d'élèves scolarisés, les valeurs utilisées par le Service des Statistiques et Planification de l'Education du Ministère de l'Enseignement Pré-Universitaire et de l'Education Civique sont adoptées, à savoir :
3,1% pour la ville de Conakry, 4,5 % pour la préfecture de Coyah et 4,4 % pour la préfecture de Dubréka.
- b. Les valeurs de référence adoptées sont celles des années 2005/06, recensées par la mission d'étude lors de l'étude des sites (voir le document de référence).

2) Prévisions des élèves venant d'autres établissements scolaires

- a. Des cartes des environs des établissements scolaires (existants et nouveaux) visés par le Projet sont établies.
- b. Sur les cartes, sont tracés tous les établissements scolaires visés par le Projet ainsi que les établissements scolaires, public et privés, se trouvant dans les zones de fréquentation des établissements scolaires visés par le Projet.
- c. Compte tenu de la distance à chaque établissement scolaire du Projet, les établissements scolaires voisins, publics et privés, d'où les élèves pourront venir à l'établissement scolaire du Projet sont présumées. Pour les établissements scolaires publics, seule la courte distance à l'établissement scolaire en question sera prise en compte et pour les établissements scolaires privés, la situation concernant la volonté de transfert aux établissements scolaires publics sera prise en compte en plus. (La zone en question a été examinée pour chaque établissement scolaire. Bien que la distance dépende de la situation de répartition des établissements scolaires se trouvant aux environs, elle était en général de 1 à 2 km dans le cas des écoles primaires, et de 2 à 3 km pour les collèges. Pourtant, il est à signaler que, dans certains cas, cette distance atteint une grande valeur de 6 ou 7 km pour les collèges de la préfecture de Dubréka.)
- d. Le nombre d'élèves pouvant venir à l'établissement en question est estimé pour chaque établissement public ou privé ainsi présumée.

3. Calcul du nombre estimé d'élèves pour chaque établissement scolaire du Projet selon la prévision de l'accroissement naturel et des élèves venant d'autres établissements scolaires

Tableau 2-3 Méthode de calcul du nombre d'élèves de chaque établissement scolaire du Projet

Etablissements visés par le Projet	Méthode de calcul	Remarques
Ecoles primaires existantes	Prévisions basées sur l'accroissement naturel et le nombre d'élèves venant d'autres écoles.	Selon la méthode susmentionnée.
Collèges existants	Prévisions basées sur l'accroissement naturel.	Selon la méthode susmentionnée.
Ecoles primaires à construire	Prévisions basées sur l'accroissement naturel et le nombre d'élèves venant d'autres écoles.	La méthode mentionnée ci-dessous a été utilisée pour les trois écoles de la commune de Matoto. Le nombre estimé d'élèves scolarisés a été calculé à partir du nombre d'élèves scolarisés et du taux de scolarisation des quartiers situés dans les zones de fréquentation des trois écoles. Le nombre d'élèves des nouvelles écoles a été estimé en retranchant le nombre d'élèves accueillis dans les écoles existantes du nombre estimé d'élèves scolarisés.
Collèges à construire	Prévisions basées en principe sur l'accroissement naturel et le nombre d'élèves venant d'autres écoles.	Pour les prévisions du nombre d'élèves pouvant fréquenter les collèges, ont été utilisé le nombre d'élèves sortant de chaque école primaire (nombre d'élèves de sixième : valeur recensée) et le taux d'entrée au collège de chaque commune.

- 3) Calcul du nombre planifié de salles de classe

Méthode de calcul

Le calcul des dimensions des installations a été effectué selon le principe indiqué dans le schéma suivant :

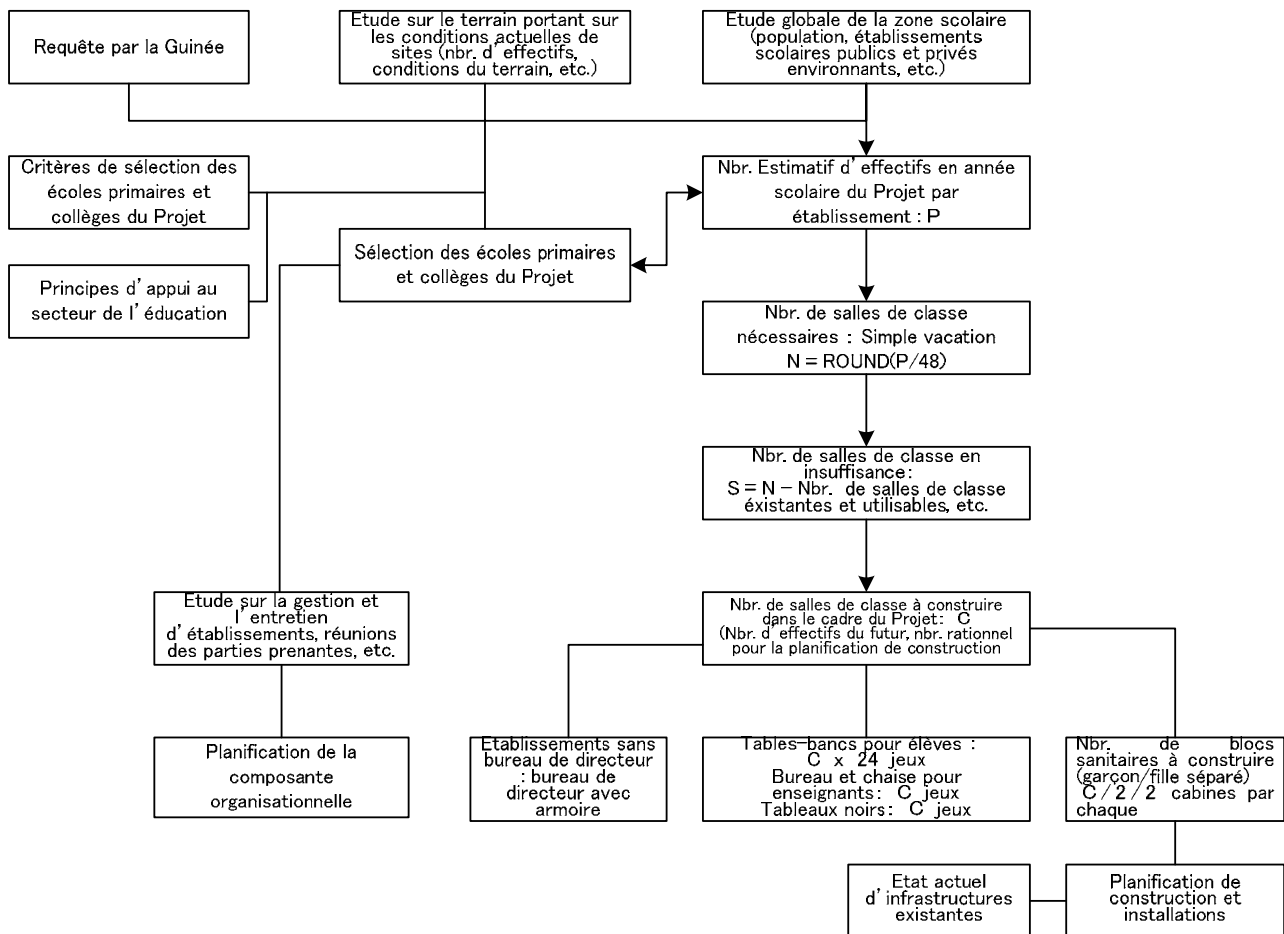


Figure 2-1 Principe de calcul des dimensions des installations

- a. Nombre de salles de classe nécessaires = Nombre d'élèves à l'année-cible ÷ 1
(Simple vacation) ÷ 48 (Elèves/Salle de classe)
- b. Nombre de salles classe manquantes = Nombre de salles de classe nécessaires -
Nombre de salles de classe disponibles
- c. Nombre planifié de salles de classe : La possibilité de construction est estimée à partir des conditions du terrain et, de plus, un multiple de 3 sera adopté pour les écoles primaires et un multiple de 4 pour les collèges ³.

Les bâtiments scolaires disponibles ont été déterminés selon les critères mentionnés ci-dessous :

³ Le nombre d'années d'étude est de 6 pour les écoles primaires et de 4 pour les collèges; le plan d'un étage du bâtiment scolaire standard est fixé à 3 salles de classe pour les écoles primaires et à 4 salles de classe pour les collèges.

Tableau 2-4 Critères de jugement des bâtiments scolaires disponibles

Type de structure	Articles considérés	Élément jugé
Toute structure	Année de construction Degré de détérioration par le vieillissement	Jugée utilisable si elle est dans la limite de durabilité déterminée d'après l'année de construction et le degré de détérioration par le vieillissement.
Structure en bois	Dégât par les termites	Le contrôle porte principalement sur l'espace sous plancher, l'espace sous le toit, etc. et le degré d'endommagement et l'influence sur la structure sont vérifiés pour juger de la possibilité d'utilisation.
	Déformation des membrures principales	La flexion, les fissures, l'inclinaison, etc. réduisent significativement la résistance des membrures. L'influence est importante surtout lorsqu'elles sont présentes au niveau des membrures principales. La structure est jugée utilisable si les déformations, etc. sont petites.
	Matériaux des murs extérieurs et des toits	Les détériorations des murs extérieurs et des toits (éléments détachés, décalage, fissures, écaillage, bris, détérioration des joints, etc.) peuvent provoquer l'infiltration d'eau de pluie, etc. et accélèrent le vieillissement des gros œuvres. La structure est jugée utilisable si ces déformations sont légères.
Structure en béton	Affaissement inégal	La structure est jugée utilisable si elle ne présente pas, à l'intérieur et à l'extérieur, de fissures ou détériorations dues à l'affaissement inégal.
	Fissures, bris, écaillages, etc.	La structure est jugée utilisable si l'influence sur la résistance, déterminée d'après la longueur, la largeur, le nombre et l'endroit des fissures, est léger.

En ce qui concerne le nombre de toilettes, les toilettes seront prévues à raison d'une cabine (un bloc) par deux salles de classe (96 élèves), et la moitié sera destinée aux garçons et l'autre moitié aux filles, la décimale étant arrondie à l'entier supérieur.

Résultat du calcul

Le résultat du calcul mentionné ci-dessus est indiqué dans le tableau suivant ; 339 salles de classe au total (dont 231 pour 22 écoles primaires et 108 pour 5 collèges), 14 bureaux de directeur, 186 cabines de toilettes (93 cabines pour filles et 93 cabines pour garçons) (voir le tableau 3-5).

(4) Dimensionnement des meubles et équipements

Les tables-bancs pour élèves, les bureaux et chaises pour enseignants pour les salles de classe ordinaires, ainsi que les bureaux, chaises et armoires pour les bureaux de directeur, qui constituent la composante "Meubles et équipements" du présent Projet, seront prévus 1 par utilisateur comme indiqué dans le tableau suivant. Quant aux tableaux noirs de salles de classe, ils seront inclus dans les travaux de construction.

Tableau 2-5 Critères d'installation des meubles et équipements

Désignation du meuble ou de l'équipement	Critères d'installation
Table-banc pour élève (pour deux élèves)	24 (pour 48 élèves) par salle de classe
Bureau pour enseignant	1 par salle de classe
Chaise pour enseignant	1 par salle de classe
Bureau, chaise et armoire pour directeur	1 chacun par bureau de directeur
(Tableau noir)	1 par salle de classe (Inclus dans les travaux de construction)

Tableau 2-6 Calcul du nombre planifié de salles de classe

Code	Nom d'établissements scolaires	EP / CO	Zones	Commune	Existant/ Création	Nbr. d'élèves en 2005/2006	Nbr. d'élèves en 2009/2010	Nbr. de salles de classe existantes et utilisées	Nbr. total de salles de classe nécessaires	Nbr. de salles de classe à déduire	Nbr. de salles de classe nécessitant l'extension	Nbr. de salles de classe du Projet	Nbr. de salle de classe au R.D.C.	Nbr. d'étages du Projet	Nbr. de bâtiment scolaire du Projet	Nbr. du bureau de directeur	Nbr. total de salles de classe après les travaux de construction	Nbr. de cabines de toilettes pour filles	Nbr. de cabines de toilettes pour garçons	
E1	Yattaya Plateau	EP	Conakry	Ratoma	Création	-	1,740	0	36	0	36	18	3	3	2	1	18	5	5	
E2	Sangoyah Marché	EP	Conakry	Matoto	Création	-	3,770	0	79	0	79	9	3	3	1	1	9	3	3	
E3	Gbessia Port II	EP	Conakry	Matoto	Création	-	1,280	0	27	0	27	6	3	2	1	1	6	2	2	
E4	Kagbélen Plateau	EP	Dubrêka	Urbaine	Création	-	410	0	9	0	9	6	3	2	1	1	6	2	2	
E5	Ansoumaniah Village	EP	Dubrêka	Urbaine	Existant	104	570	3	12	3	9	6	3	2	1	1	9	2	2	
E6	Toumaniah	EP	Dubrêka	Urbaine	Création	-	620	0	13	0	13	6	3	2	1	1	6	2	2	
E7	Baïlobayah	EP	Dubrêka	Urbaine	Création	-	360	0	8	0	8	6	3	2	1	1	6	2	2	
E8	Coyah Centre	EP	Coyah	Urbaine	Existant	1,679	2,080	16	43	16	27	9	3	3	1	0	25	3	3	
E9	Kountia	EP	Coyah	Manéah	Existant	1,128	2,150	6	45	6	39	18	3	2	3	0	24	5	5	
E10	Batouyah	EP	Coyah	Urbaine	Existant	476	650	5	14	7	7	6	3	2	1	1	13	2	2	
E11	Doumbouyah	EP	Coyah	Urbaine	Existant	922	1,110	10	23	10	13	12	3	2	2	0	22	3	3	
E12	Sanoyah	EP	Coyah	Manéah	Existant	1,704	2,440	13	51	13	38	24	3	2	4	1	37	6	6	
E13	Kobaya	EP	Conakry	Ratoma	Existant	805	1,600	7	33	7	26	12	4	3	1	0	19	3	3	
E14	Sonfonia I	EP	Conakry	Ratoma	Existant	638	1,370	4	29	7	22	18	3	3	2	0	25	5	5	
E15	Yattaya	EP	Conakry	Ratoma	Existant	871	1,320	6	28	3	25	12	4	3	1	0	15	3	3	
E16	Dar-Es-Salam	EP	Conakry	Ratoma	Existant	891	2,870	13	60	13	47	12	4	3	1	0	25	3	3	
E17	Kwamé N'Krumah	EP	Conakry	Ratoma	Existant	984	2,070	14	43	14	29	9	3	3	1	0	23	3	3	
E18	Kipe I	EP	Conakry	Ratoma	Existant	733	1,020	6	21	6	15	9	3	3	1	0	15	3	3	
E19	Kaporo	EP	Conakry	Ratoma	Existant	1,150	1,750	15	36	15	21	9	3	3	1	0	24	3	3	
E20	Gbessia Cité II	EP	Conakry	Matoto	Existant	2,262	2,810	16	59	18	41	6	3	2	1	1	24	**0	**0	
E21	Dabondy III	EP	Conakry	Matoto	Existant	525	1,260	3	26	3	23	9	3	3	1	1	12	3	3	
E22	Lansanayah	EP	Conakry	Matoto	Existant	1,042	1,420	6	30	7	23	9	3	3	1	0	16	3	3	
C1	Ratoma	CO	Conakry	Ratoma	Existant	3,242	3,665	15	76	15	61	12	4	3	1	0	27	3	3	
C2	Koloma	CO	Conakry	Ratoma	Existant	4,010	4,534	8	94	8	86	24	4	3	2	0	32	6	6	
C3	M'Bemba Bangoura	CO	Conakry	Ratoma	Création	-	2,910	0	61	0	61	24	4	3	2	1	24	6	6	
C4	Dabompa	CO	Conakry	Matoto	Création	-	4,040	0	84	0	84	24	4	3	2	1	24	6	6	
C5	Fassiah	CO	Coyah	Manéah	Création	-	2,580	0	54	0	54	24	4	3	2	1	24	6	6	
Total						23,166	52,399	166	1,094	171	923	339			39	14	510	93	93	
Dont EP						15,914	34,670	143	725	148	577	231			30	11	379	66	66	
Dont CO						7,252	17,729	23	369	23	346	108			9	3	131	27	27	
									Nbr. d'élèves	Nbr. De salles de classe	Pléthore			Nbr. d'élèves	Nbr. De salles de classe	Pléthore				
Nbr. d'élèves /salles de classe en 2005 dans les écoles existantes						111			Après le Projet (écoles existantes)	26,490	328	81		Création EP	8,180	51	160			
Nbr. d'élèves /salles de classe en 2005 dans les collèges existantes						315			Après le Projet (coll-ges existants)	8,199	59	139		Création CO	9,530	72	132			

*La Limitation est importante à cause du terrain exigü.

** Gbessia Cité II: terrain pour la construction des toilettes non disponible

Les codes ci-dessus sont attribués pour faciliter le classement des établissements : E=école primaire, C=collège. Ils sont attribués dans l'ordre des établissements en création de Conakry, ceux en création et extension à Dubrêka, ceux en création et extension à Coyah et ceux en extension à Conakry.

2-2-2-2 Plan des installations

(1) Plan de construction

1) Implantation

La planification des bâtiments de salles classe prévoira un espace permettant de dispenser l'éducation dans un milieu salubre, confortable et sécurisé. Compte tenu du climat chaud et humide, l'architecture et la disposition prévoiront une bonne aération ainsi que l'interruption des rayons directs du soleil et l'isolation thermique. Par ailleurs, un éclairage naturel suffisant sera planifié. Comme un vent fort peut souffler du nord dans la saison sèche et du sud dans la saison des pluies, il est nécessaire de concevoir des toits et des menuiseries y résistant. Les grosses pluies, qui peuvent tomber dans la période de juin à septembre dans la saison des pluies, seront également prises en considération.

Le côté couloir sera orienté vers le sud en principe, mais une implantation appropriée sera adoptée selon les conditions de chaque terrain.

Dans la mesure du possible, une grande cour de récréation sera prévue au milieu du terrain. Si le terrain est suffisamment grand, la possibilité d'extension future sera prise en compte. Pour les collèges en particulier, la nécessité future des salles de classe spéciales (laboratoire, salle informatique, etc.), de la bibliothèque, de la salle d'enseignants, du bureau d'administration sera également prise en considération.

Dans la mesure du possible, les toilettes ne seront pas disposées près de l'entrée principale, mais seront installées derrière le bâtiment scolaire et un espace libre y sera prévu pour l'entretien.

2) Plan de vue en plan

Salles de classe

Les dimensions de la salle de classe pour les écoles primaires seront fixées à 7 m x 9 m (63 m²) conformément au standard adopté pour les zones urbaines en Guinée. Les autres donateurs se conforment également à ce standard et cela offre un espace permettant de donner des cours correctement à 48 élèves (Superficie par élève : 1,3 m²). Il s'agit d'un espace juste nécessaire pour disposer les tables pour élèves, à savoir une largeur de 60 cm et une profondeur de 42 à 45 cm par élève. Un tableau noir et une estrade seront prévus sur la face d'un coté. Par ailleurs, une entrée sera prévue sur le coté tableau noir.

Le standard pour les collèges n'est pas encore fixé, mais la surface de la table par élève adoptée pour les écoles primaires, à savoir 60 cm de largeur et de 42 à 45 cm de profondeur par élève, est suffisante aussi pour les collèges, et un espace de 7 m x 9 m (63 m²) permet une bonne disposition sans problème. En conséquence, les dimensions identiques à celles adoptées pour les écoles primaires seront appliquées aux salles de classe des collèges. Cependant, pour les collèges, les hauteurs de la table et du banc seront plus grandes que celles des écoles primaires.

La largeur du couloir est fixée à 2 m, d'axe en axe, pour permettre d'obtenir une largeur minimale d'au moins 1,6 m.

En ce qui concerne la largeur de l'escalier, elle sera fixée à 1,5 m, d'axe en axe, pour permettre un croisement aisé dans les sens ascendant et descendant.

Bureaux de directeur avec armoire

Le bureau de directeur avec armoire aura des dimensions minimales nécessaires à la fonction du directeur et au stockage du matériel didactique. Les dimensions sont ainsi fixées à 3 m x 4,5 m pour le bureau de directeur et à 3 m x 2,5 m pour l'armoire.

Bâtiments de salles de classe, types standard

En vue en plan d'un étage, quatre types seront prévus ; 3 salles de classe, 4 salles de classe, 3 salles de classe + bureau de directeur, 4 salles de classe + bureau de directeur. Comme il y a des bâtiments à R+1 et R+2, il y aura en tout 6 types.

Tableau 2-7 Types de bâtiments de salles de classe

Type	Contenu (y compris le couloir et l'escalier)	Superficie au sol (m ²)
Type A	2 niveaux (R+1) x 3 salles de classe	499,5
Type B	2 niveaux(R+1) x 3 salles de classe + bureau de directeur	526,5
Type C	3 niveaux (R+2) x 3 salles de classe	756,0
Type D	3 niveaux(R+2) x 3 salles de classe + bureau de directeur	783,0
Type E	3 niveaux (R+2) x 4 salles de classes	999,0
Type F	3 niveaux(R+2) x 4 salles de classe + bureau de directeur	1.026,0

Note : Les types "2 niveaux (R+1) x 4 salles de classe" et "2 niveaux (R+1) x 4 salles classe + bureau de directeur" ne sont pas prévus.

Toilettes

Les dimensions d'une cabine sont fixées aux dimensions standard, c'est-à-dire de 1,15 m x 1,4 m (dimensions intérieures : 1,0 m x 1,25 m) et les cabines seront prévues séparément pour les garçons et les filles.

Les superficies totales au sol faisant l'objet de l'aménagement dans les établissements scolaires du Projet seront, comme cela est indiqué dans le Tableau 3-8, de 28.674,0 m² pour les bâtiments de salles de classe et de 299,6 m² pour les toilettes, soit 28.973,6 m² au total.

Tableau 2-8 Superficie au sol de l'aménagement

Code	Nom d'établissements scolaires	EP / CO	Zones	Commune	Niveau	Superficie totale des bâtiments de salles de classe (m ²)	Superficie totale des bâtiments de toilettes (m ²)	Superficie totale (m ²)
E1	Yattaya Plateau	EP	Conakry	Ratoma	3	1,539.0	16.1	1,555.1
E2	Sangoyah Marché	EP	Conakry	Matoto	3	783.0	9.7	792.7
E3	Gbessia Port II	EP	Conakry	Matoto	2	526.5	6.4	532.9
E4	Kagbélen Plateau	EP	Dubrêka	Urbaine	2	526.5	6.4	532.9
E5	Ansoumaniah Village	EP	Dubrêka	Urbaine	2	526.5	6.4	532.9
E6	Toumaniah	EP	Dubrêka	Urbaine	2	526.5	6.4	532.9
E7	Baïlobayah	EP	Dubrêka	Urbaine	2	526.5	6.4	532.9
E8	Coyah Centre	EP	Coyah	Urbaine	3	756.0	9.7	765.7
E9	Kountia	EP	Coyah	Manéah	2	1,498.5	16.1	1,514.6
E10	Batouyah	EP	Coyah	Urbaine	2	526.5	6.4	532.9
E11	Doumbouyah	EP	Coyah	Urbaine	2	999.0	9.7	1,008.7
E12	Sanoyah	EP	Coyah	Manéah	2	2,025.0	19.3	2,044.3
E13	Kobaya	EP	Conakry	Ratoma	3	999.0	9.7	1,008.7
E14	Sonfonia I	EP	Conakry	Ratoma	3	1,512.0	16.1	1,528.1
E15	Yattaya	EP	Conakry	Ratoma	3	999.0	9.7	1,008.7
E16	Dar-Es-Salam	EP	Conakry	Ratoma	3	999.0	9.7	1,008.7
E17	Kwamé N'Krumah	EP	Conakry	Ratoma	3	756.0	9.7	765.7
E18	Kipe I	EP	Conakry	Ratoma	3	756.0	9.7	765.7
E19	Kaporo	EP	Conakry	Ratoma	3	756.0	9.7	765.7
E20	Gbessia Cité II	EP	Conakry	Matoto	2	526.5	0.0	526.5
E21	Dabondy III	EP	Conakry	Matoto	3	783.0	9.7	792.7
E22	Lansanayah	EP	Conakry	Matoto	3	756.0	9.7	765.7
C1	Ratoma	CO	Conakry	Ratoma	3	999.0	9.7	1,008.7
C2	Koloma	CO	Conakry	Ratoma	3	1,998.0	19.3	2,017.3
C3	M'Bemba Bangoura	CO	Conakry	Ratoma	3	2,025.0	19.3	2,044.3
C4	Dabompa	CO	Conakry	Matoto	3	2,025.0	19.3	2,044.3
C5	Fassiah	CO	Coyah	Manéah	3	2,025.0	19.3	2,044.3
Total						28,674.0	299.6	28,973.6
Dont EP						19,602.0	212.7	19,814.7
Dont CO						9,072.0	86.9	9,158.9

3) Plan de vue en coupe et en élévation

Pour obtenir un nombre suffisant de salles de classe dans un terrain limité, il est nécessaire d'augmenter le nombre d'étages. Ainsi, les bâtiments à deux étages et à trois étages seront prévus. Bien qu'il n'existe pas de réglementation concernant le nombre d'étages pour les bâtiments d'école primaire, il a été décidé, après une concertation avec le SNIES, de limiter le nombre d'étages à 3 pour raison de sécurité et de facilité d'utilisation.

Afin d'éviter la pénétration des eaux de pluie dans les salles de classe, le plancher du rez-de-chaussée sera plus haut de 30 cm par rapport au niveau du sol.

Compte tenu du climat chaud et humide, la hauteur d'un étage est fixée à 3,0 m. La hauteur sous poutre de la salle de classe du rez-de-chaussée sera donc d'environ 2,45 m.

Pour le dernier étage, le plafond ne sera pas prévu et le matériau du toit sera exposé.

Afin d'obtenir correctement l'aération et l'éclairage naturel, le coté couloir sera réalisé en parpaings de béton creux et le coté extérieur sera équipé de jalousies mobiles en acier.

4) Plan de la structure

Structure

Pour les bâtiments de salles de classe, la structure en béton armé à cadre rigide, qui est couramment employée en Guinée, sera utilisée. En ce qui concerne les toilettes, comme l'espace est limité, elles seront en parpaings de béton.

Quant à la ferme, étant donné que la construction en bois est moins durable et peut se déformer avec le temps, la construction en charpente métallique sera utilisée.

Résistance du béton

La résistance de calcul du béton utilisé pour les gros œuvres sera équivalente à FC 21 N/mm² de la norme JIS.

Charges de calcul

Comme les bâtiments à construire dans le cadre du présent Projet sont destinés aux établissements scolaires, les charges de calcul sont déterminées selon les normes de charges de "Architectural Institute of Japan" comme suit :

◆ Charge mobile (L.L)

Point d'application	Pour le calcul des poutrelles et dalles	Pour le calcul des gros œuvres de structure et des fondations
Salle de classe	230 kg/m ²	210 kg/m ²
Couloir et cage d'escalier	360 kg/m ²	330 kg/m ²

◆ Charge due au vent (W.L)

Vitesse du vent de référence $V = 35$ m/s

Pression du vent $q = 20\sqrt{h}$, pour le cas de bâtiments à R+2

$h = 9,3$ m

$q = 20\sqrt{9,3} = 60$ kg/m²

Force horizontale due à la charge de vent $Q = 0,06 \times 9\text{m} \times 7,65\text{m} \times (0,8 + 0,4) = 5,0$ t

Poids mort du gros œuvre $W = 160$ tonnes

Si la charge due au vent est convertie en coefficient sismique horizontal : $k = 5,0 / 160 = 0,031$

◆ Force horizontale lors d'un séisme (S.L)

Les régions visées par le présent Projet n'ont pas connu de grands tremblements de terre jusqu'ici. En Guinée, la force sismique n'est pas prise en compte lors de l'autorisation de construction. En conséquence, la force horizontale lors d'un séisme n'est pas prise en considération dans la conception.

5) Plan de construction et d'équipement

Installations d'approvisionnement en eau.

Les installations d'approvisionnement en eau, y compris le forage, ne seront pas incluses

dans les travaux de la partie japonaise et feront partie des travaux de la partie guinéenne.

- a. Etablissements scolaires pour lesquels l'amélioration ou l'extension du système d'eau courant existant est nécessaire

En ce qui concerne les établissements scolaires existants, la plupart d'entre eux sont déjà équipés d'un système d'eau. Cependant, le rationnement d'eau y est pratiqué à cause d'un manque de ressources en eau, etc., et l'amélioration du système d'eau sera nécessaire. Par ailleurs, si des installations de lavage des mains sont à construire à l'occasion du présent Projet, il sera nécessaire de prolonger la conduite d'eau se trouvant dans le terrain.

- b. Etablissements scolaires pour lesquels la construction du système d'eau courant est nécessaire

Comme le système d'eau courant n'existe pas pour les établissements scolaires à construire, les installations d'eau courant devront être mises en place. D'après le résultat d'une étude, pour les établissements scolaires à construire dans la ville de Conakry, les conduites d'eau sont déjà posées jusqu'à la proximité des terrains de construction. Pour la prise d'eau, il suffira donc de d'amener la conduite d'eau jusqu'à l'intérieur du terrain d'établissement.

- c. Etablissements scolaires pour lesquels une nouvelle source d'eau est à développer par le forage

Comme, pour les établissements scolaires à construire dans les préfectures de Dubréka et de Coyah, il n'y a pas de source d'eau à proximité, il sera nécessaire de développer une nouvelle source d'eau. D'après le résultat de la prospection géophysique, la profondeur de forage est estimée au plus à environ 70 m. Comme le sondage électrique effectué cette fois-ci ne permet pas de connaître la quantité d'eau souterraine à exploiter (quantité de prise d'eau), le débit d'eau exploitable des puits de production devra être estimé par l'essai de pompage, etc. après le forage. Par ailleurs, si le forage est effectué réellement, il sera nécessaire de conduire un sondage plus précis pour choisir le point optimum de forage dans le terrain de l'établissement scolaire. De plus, après le forage, il sera nécessaire d'examiner la situation des nappes phréatiques par la diagraphie de puits, puis introduire le filtre et le tubage pour finir le puits.

Toilettes et installations d'évacuation d'eaux usées

Les toilettes seront du type à fosse muni d'un tuyau de ventilation et, en principe, la vidange est effectuée périodiquement par un camion de vidange.

Installations électriques

Le Projet ne prévoit pas d'installations électriques.

(2) Plan des matériaux et matériel de construction

Pour les matériaux et matériel de construction, un examen comparatif sera effectué pour chaque matériau en ce qui concerne la durabilité, la disponibilité sur le marché local, l'isolation thermique, la maintenance, le coût, etc. et les matériaux seront ainsi sélectionnés après une évaluation globale.

Tableau 2-9 Examen comparatif des matériaux et matériel de construction

Partie	Caractéristique	Evaluation	
Fondation	Fondation superficielle	Comme la capacité portante du sol est suffisante d'après les résultats de l'essai de sol et du contrôle visuel, la fondation superficielle sera adoptée.	
	Fondation sur pieux	Comme la capacité portante du sol est suffisante d'après les résultats de l'essai de sol et du contrôle visuel, l'adoption de la fondation sur pieux, qui coûte cher, n'est pas justifiée.	×
Gros œuvre	En béton armé	Il s'agit d'un gros œuvre de type général et il est possible de le concevoir en fonction de la charge mobile, de la charge due au vent, etc.	
	En parpaings de béton renforcés	Comme les parpaings disponibles sur le marché local ne sont pas adaptés au renforcement par les armatures, il n'est pas possible de les adopter.	×
Partie	Caractéristique	Evaluation	
Ferme	En charpente métallique	Résiste aux intempéries et facile à mettre en œuvre. Il n'y a pas de problème en ce qui concerne la disponibilité des aciers sur le marché.	
	En treillis en bois	Ce type est utilisé assez fréquemment en Guinée, mais il présente un risque de déformation ou de corrosion dans un climat chaud et humide et, de plus, ne résiste pas bien aux intempéries.	×
Toit	Tôle en aluminium galvanisée	Résiste bien aux intempéries, facile à mettre en œuvre. Disponible sur le marché.	
	Tôle longue en acier peinte	Résiste bien aux intempéries et facile à mettre en œuvre, mais onéreuse.	×
	Plaque ondulée en fibre asphaltique	Comme il s'agit d'un produit importé, l'approvisionnement en quantité approprié est difficile. Ce type de panneau se casse facilement. (Un tel endommagement a été observé également dans une partie des panneaux des écoles construites par la troisième coopération.)	×
Mur extérieur	Parpaing de béton	Disponible sur le marché et couramment utilisé en Guinée. Avec application de mortier et peinture émulsion à base de résine synthétique.	
	Parpaing fabriqué sur place avec les matériaux locaux	Il s'agit d'un parpaing spécial adopté dans le PASEB. Présente un haut effet d'isolation thermique et ne nécessite pas de finition. Cependant, sa disponibilité sur le marché est faible. Comme ils sont fabriqués pièce par pièce sur la presse, ils ne sont pas adaptés à la fabrication en série. Leur fabrication prend donc du temps. De plus, comme ils sont fabriqués sur place, la fabrication dépend du climat.	×
Cloison	Parpaing de béton	Disponible sur le marché et généralement utilisé en Guinée. Avec application de mortier et peinture émulsion à base de résine synthétique.	
	Lattage	Présente un risque de déformation ou de corrosion dans le climat chaud et humide et ne résiste pas bien aux intempéries.	×
Plafond	Sans plafond	En fait, le plafond n'est pas nécessaire. Au dernier étage, le matériau du toit sera exposé et, aux étages inférieurs, la dalle en béton de plafond sera peinte avec peinture émulsion à base de résine synthétique.	
	Panneaux de plâtre sur charpente métallique légère	La résistance aux intempéries pourrait être insuffisante dans le climat chaud et humide. De plus, l'entretien est difficile en cas de fuite d'eau causée par les vents forts et les grosses pluies.	×
Plancher	Béton fini à la truelle	Economique, car il s'agit d'une finition directe du béton.	
	Finition au mortier	L'écaillage du mortier est à craindre.	×
Porte	Porte en acier à un seul battant	Durable. Une persienne sera prévue en partie haute pour la pénétration de la lumière du jour et la ventilation.	
	Porte en bois à un seul battant.	La résistance aux intempéries pourrait être insuffisante dans le climat chaud et humide.	×
Fenêtre	Jalousie mobile en acier	Peut être ouverte ou fermée selon le climat et permet une bonne pénétration de la lumière du jour.	
	Jalousie en acier à deux battants	Comme elle ne peut pas être laissée ouverte sous la pluie, la salle devient sombre.	×
Fenêtre du côté couloir	Parpaing creux	Durable et permet une bonne pénétration de la lumière du jour. Comme il s'agit du côté couloir, il n'y a pas de problème de pénétration de pluie.	
	Jalousie mobile en acier	Comme il s'agit du côté couloir, le type mobile n'est pas nécessaire.	×

2-2-2-3 Plan des meubles et équipements

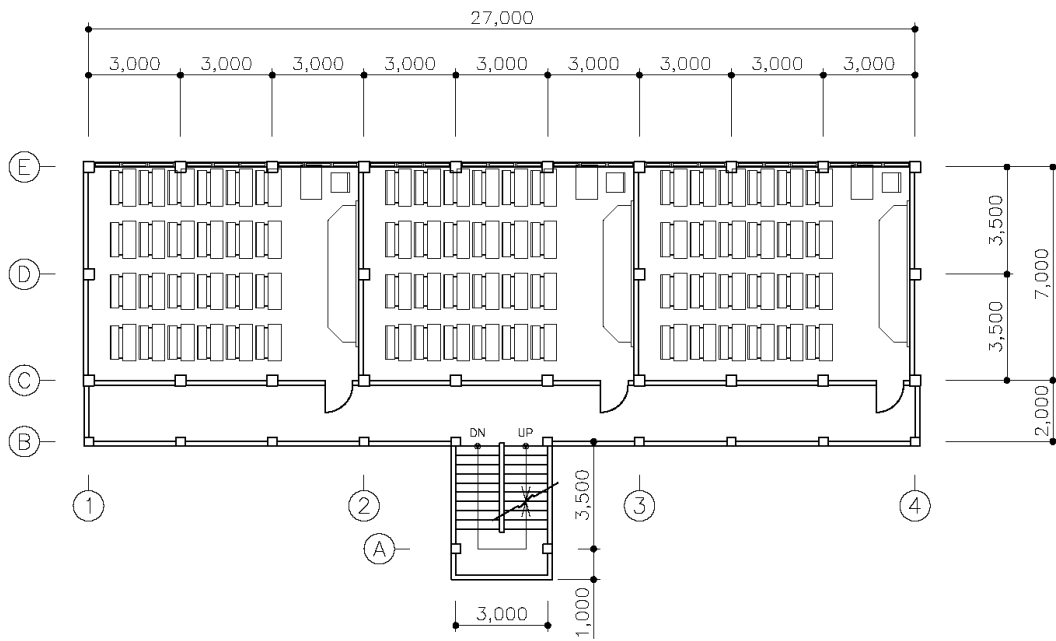
Les critères pour l'installation des meubles et équipements à prévoir dans chaque établissement scolaire du Projet sont indiqués dans le Tableau 2-5. La composante "meubles et équipements" étant expliquée dans le Tableau 2-10. Par ailleurs, deux types de tables-bancs pour élèves seront utilisés séparément pour les écoles primaires et les collèges.

Tableau 2-10 Composante "Meubles et Equipements"

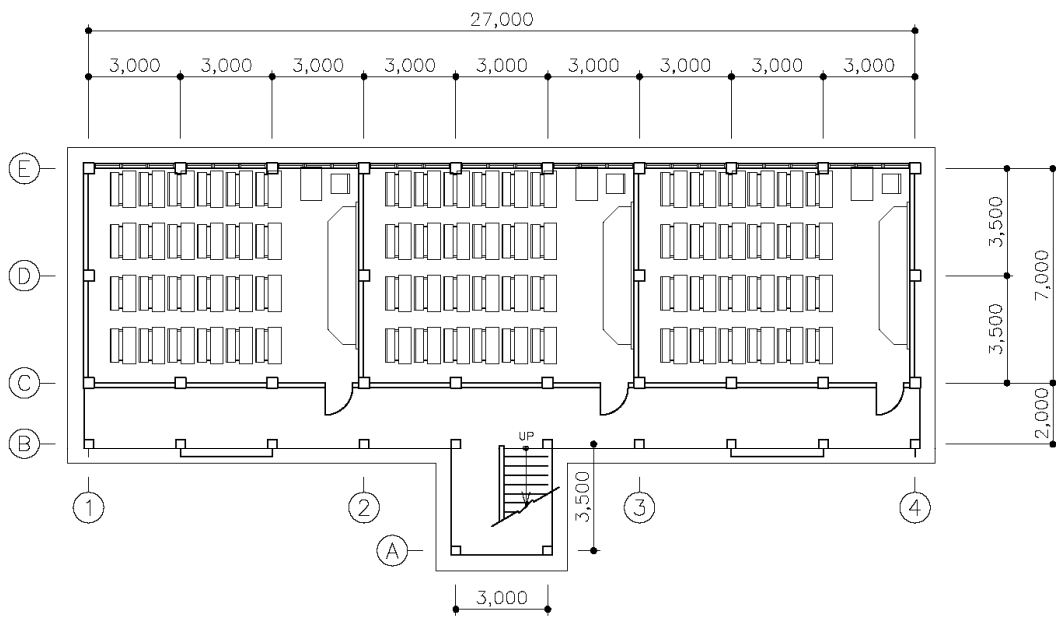
Nom d'établissement	EP/CO	Création ou Existant	Zone	Commune	Nombre planifié de salles de classe	Table-banc pour élève (Jeu)	Bureau et chaise pour enseignant (Jeu)	Bureau, chaise et armoire pour directeur (Jeu)
Yattaya Plateau	EP	Création	Conakry	Ratoma	18	432	18	1
Sangoyah Marché	EP	Création	Conakry	Matoto	9	216	9	1
Gbessia Port II	EP	Création	Conakry	Matoto	6	144	6	1
Ratoma	CO	Existant	Conakry	Ratoma	12	288	12	0
Koloma	CO	Existant	Conakry	Ratoma	24	576	21	0
M'Bemba Bangoura	CO	Existant	Conakry	Ratoma	24	576	24	1
Dabompa	CO	Existant	Conakry	Matoto	24	576	24	1
Phase I					117	2 808	117	5
Kagbélen Plateau	EP	Création	Dubrêka	Urbaine	6	144	6	1
Ansoumaniah Village	EP	Existant	Dubrêka	Urbaine	6	144	6	1
Toumaniah	EP	Création	Dubrêka	Urbaine	6	144	6	1
Bailobayah	EP	Création	Dubrêka	Urbaine	6	144	6	1
Coyah Centre	EP	Existant	Coyah	Urbaine	9	216	9	0
Kountia	EP	Existant	Coyah	Manéah	18	432	18	0
Batouyah	EP	Existant	Coyah	Urbaine	6	144	6	1
Doumbouyah	EP	Existant	Coyah	Urbaine	12	288	12	0
Sanoyah	EP	Existant	Coyah	Manéah	24	576	24	1
Fassiah	CO	Existant	Coyah	Manéah	24	576	24	1
Phase II					117	2 808	117	7
Kobaya	EP	Existant	Conakry	Ratoma	12	288	12	0
Sonfonia I	EP	Existant	Conakry	Ratoma	18	432	18	0
Yattaya	EP	Existant	Conakry	Ratoma	12	288	12	0
Dar-Es-Salam	EP	Existant	Conakry	Ratoma	12	288	12	0
Kwamé N'Krumah	EP	Existant	Conakry	Ratoma	9	216	9	0
Kipe I	EP	Existant	Conakry	Ratoma	9	216	9	0
Kaporo	EP	Existant	Conakry	Ratoma	9	216	9	0
Gbessia Cité II	EP	Existant	Conakry	Matoto	6	144	6	1
Dabondy III	EP	Existant	Conakry	Matoto	9	216	9	1
Lansanayah	EP	Existant	Conakry	Matoto	9	216	9	0
Phase III					105	2 520	105	2
Total					339	8 136	339	14
Dont les écoles primaires					231	5 544	231	11
Dont les collèges					108	2 592	108	3

2-2-3 Plans de conception de base

Les plans de conception de base sont annexés aux pages suivantes.

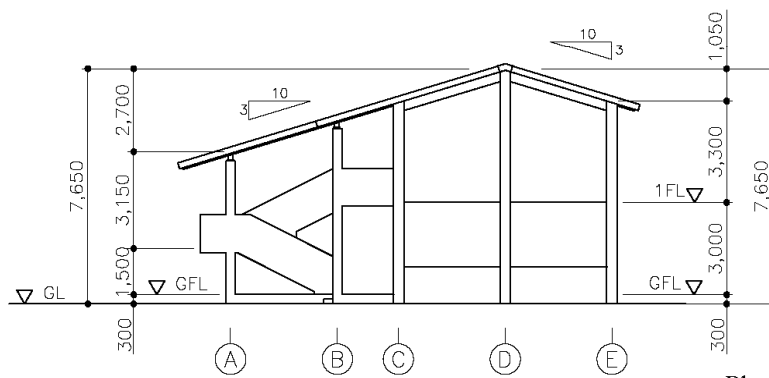
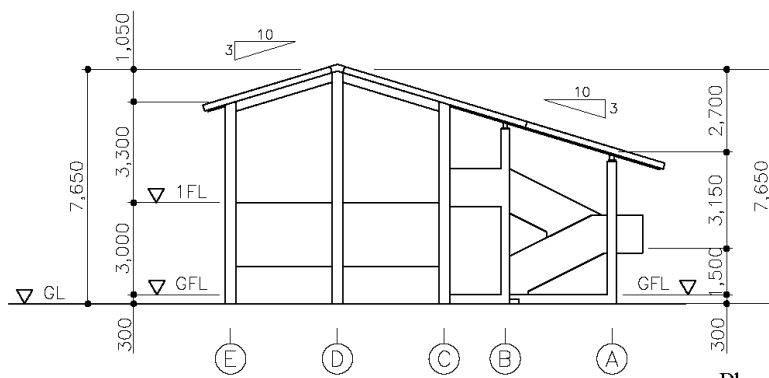
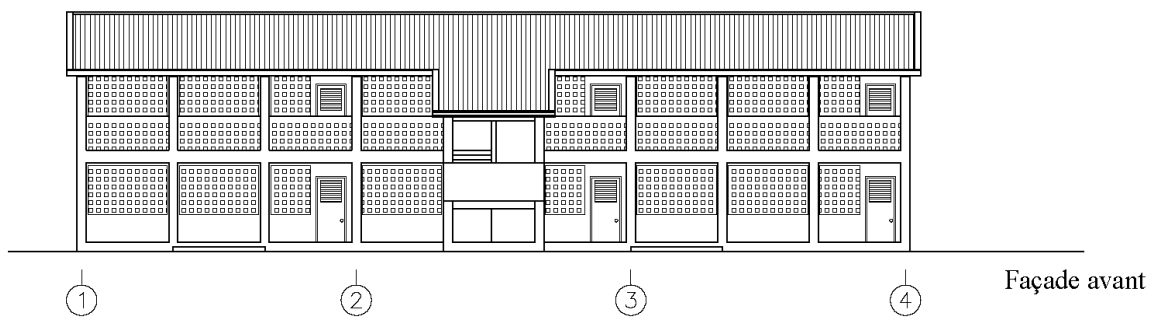
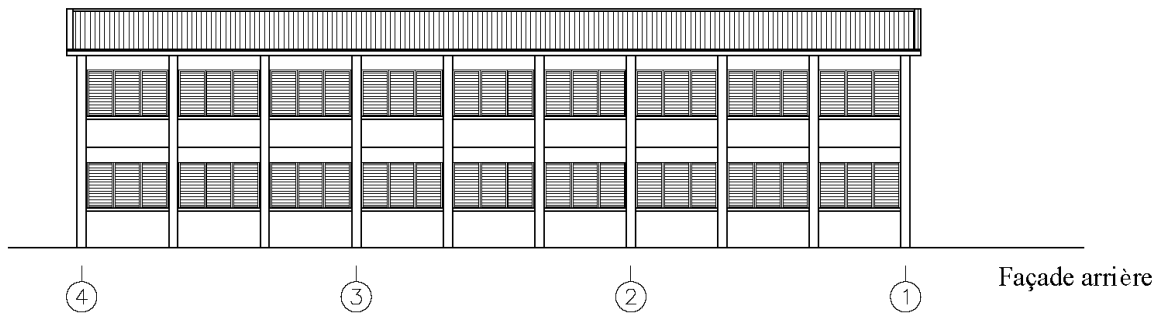


Vue en plan du 1er étage

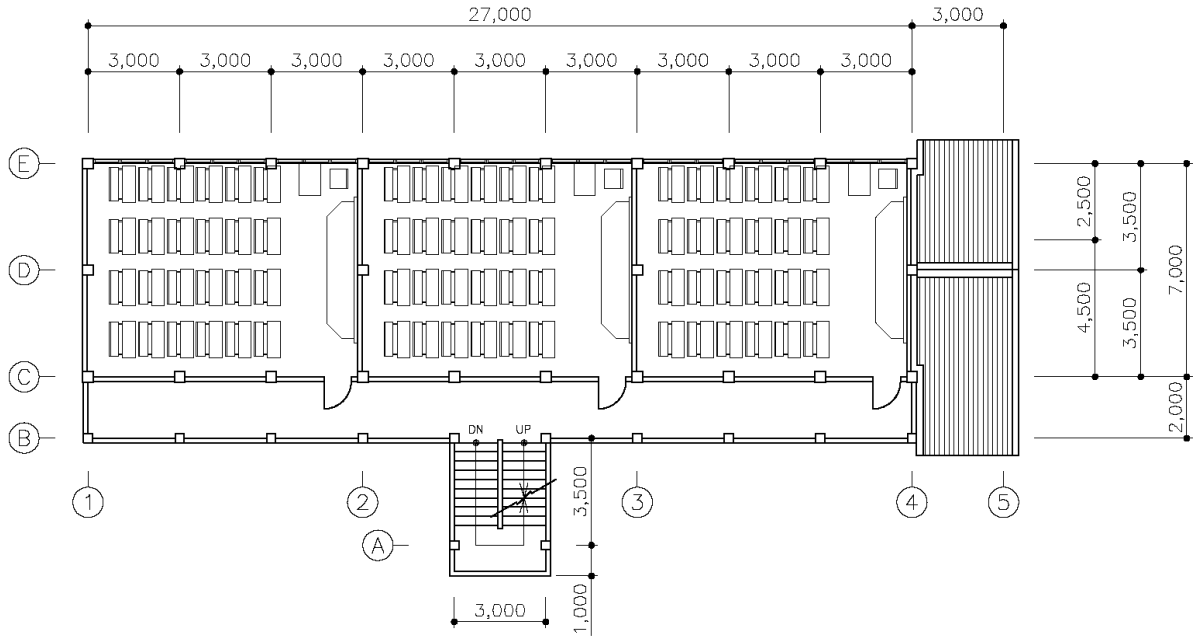


Vue en plan du rez-de-chaussée

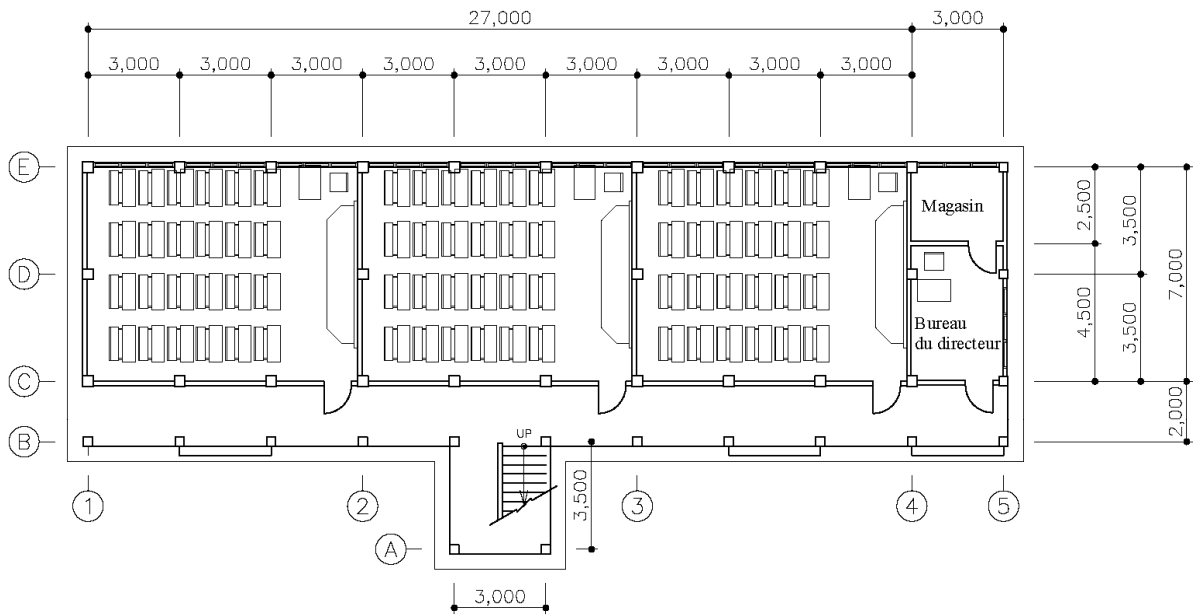
Type A (Bâtiment à R+1 – 3 salles de classe par étage)1/2



Type A (Bâtiment à R+1 – 3 salles de classe par étage)2/2

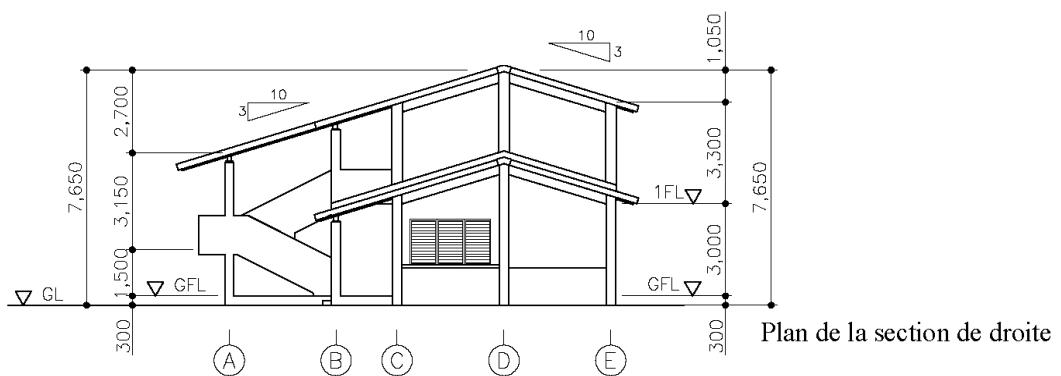
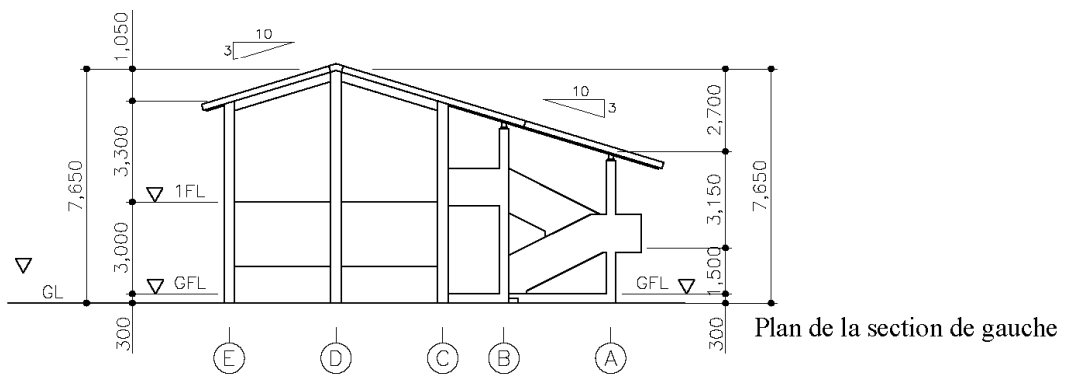
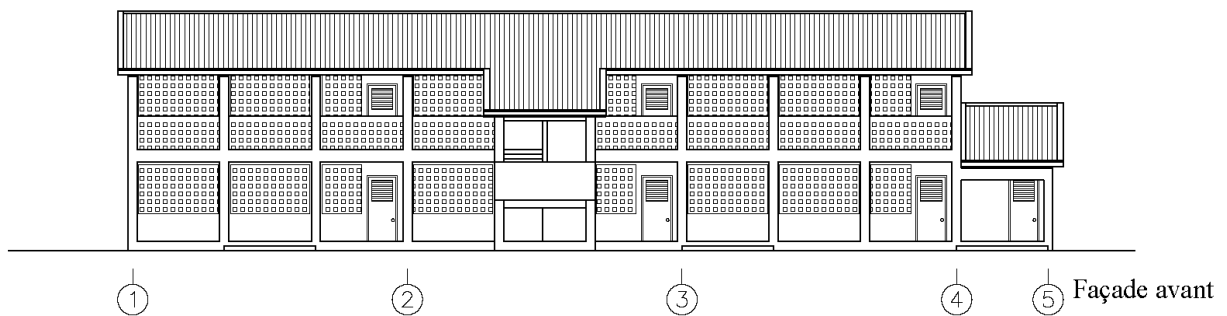
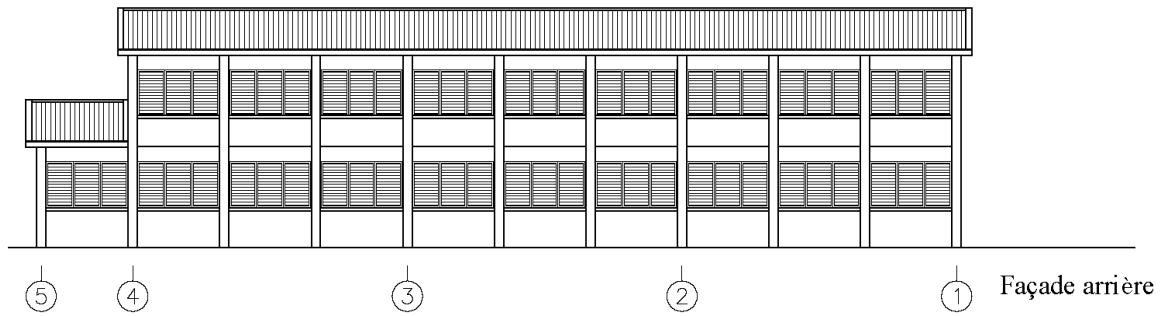


Vue en plan du 1er étage

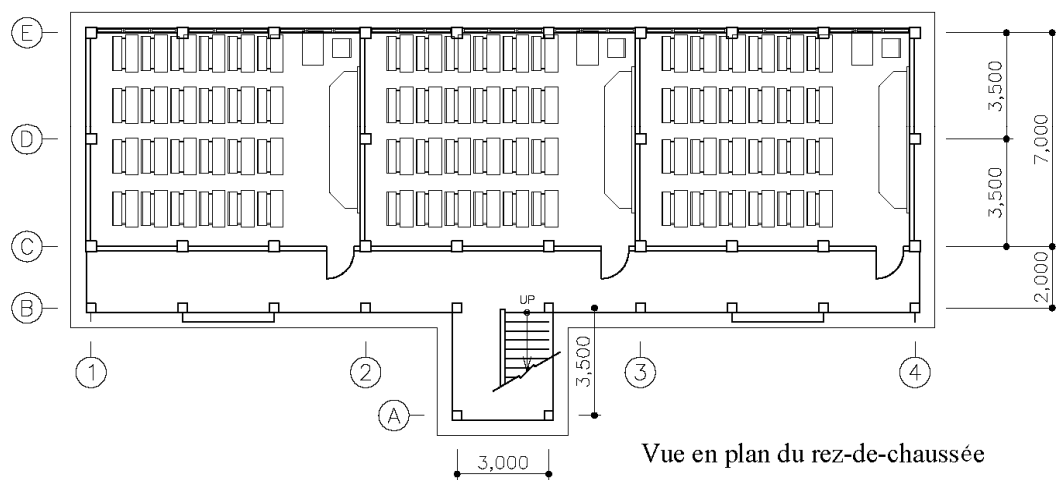
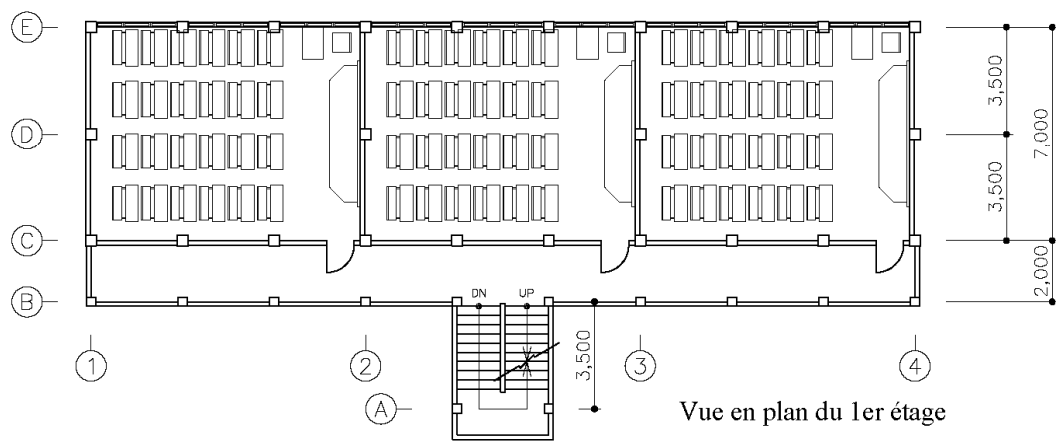
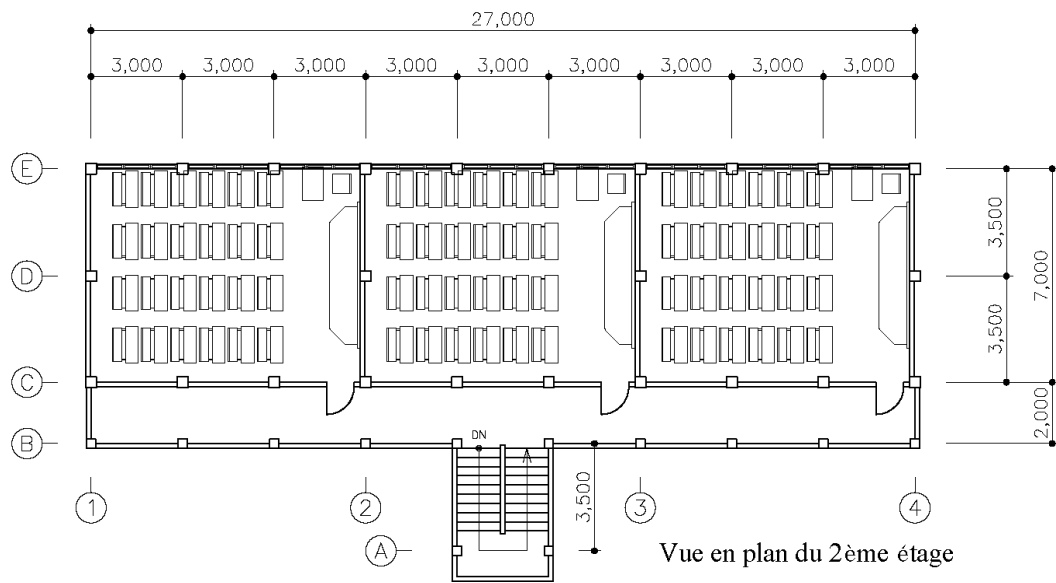


Vue en plan du rez-de-chaussée

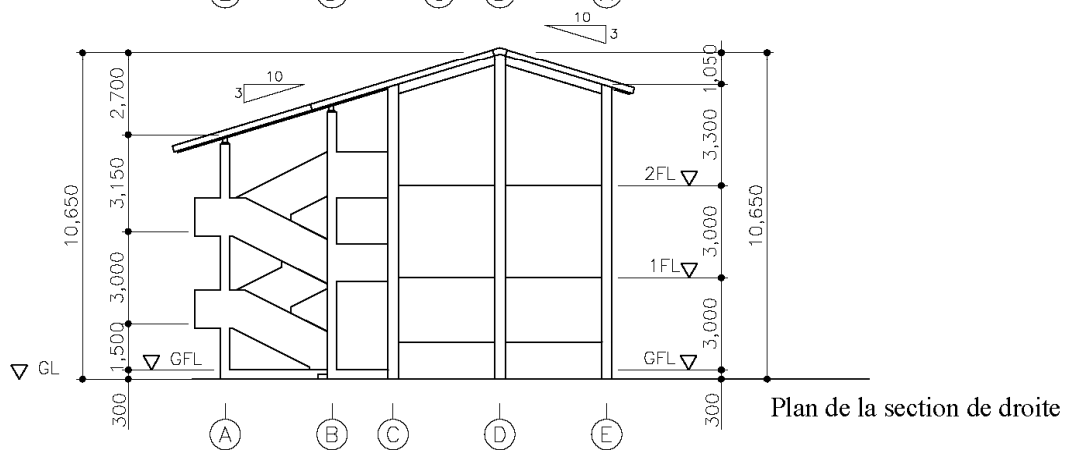
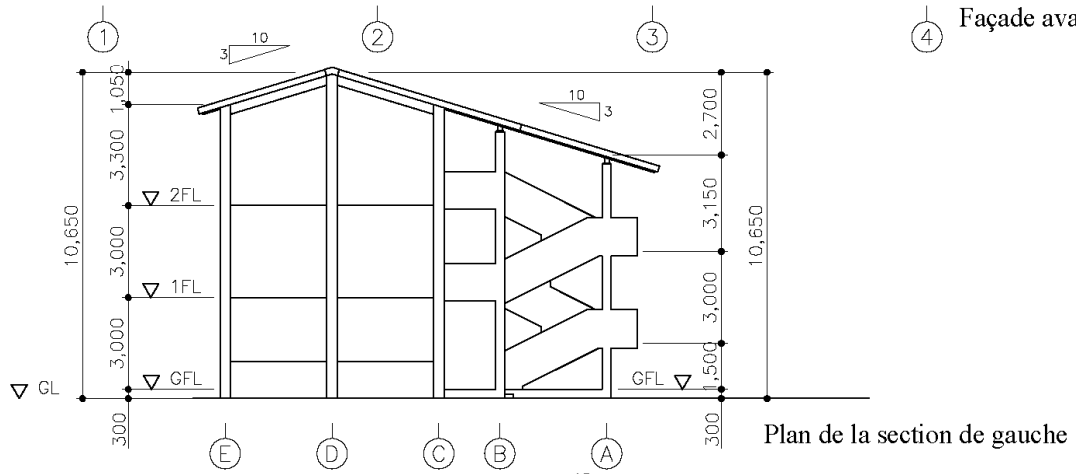
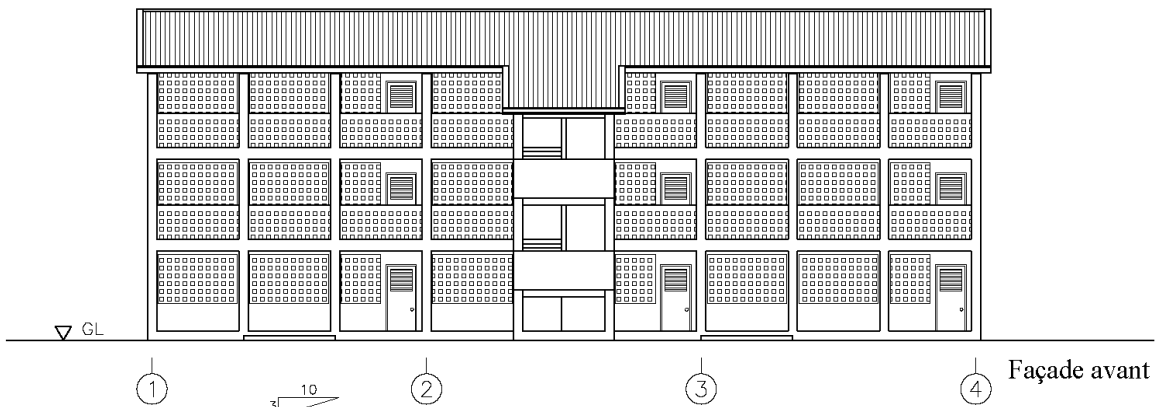
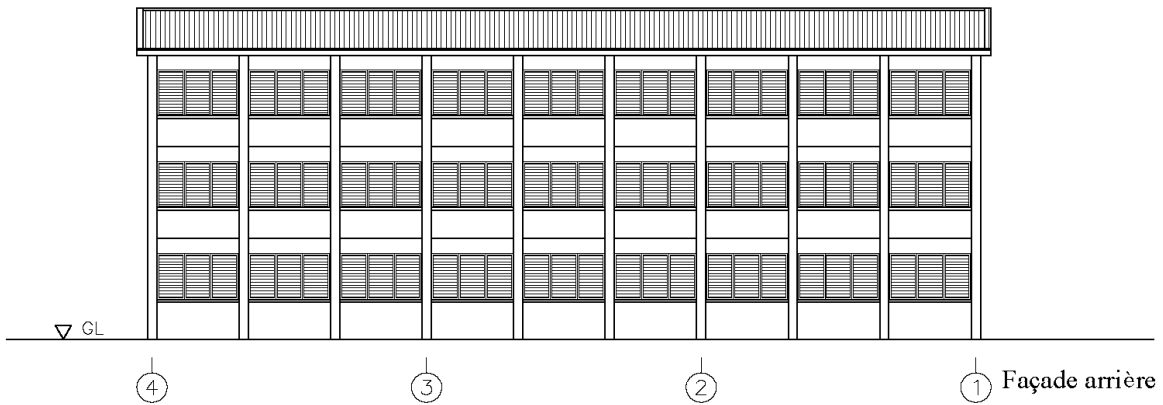
Type B (Bâtiment à R+1-3 salles de classe par étage + bureau du directeur) 1/2



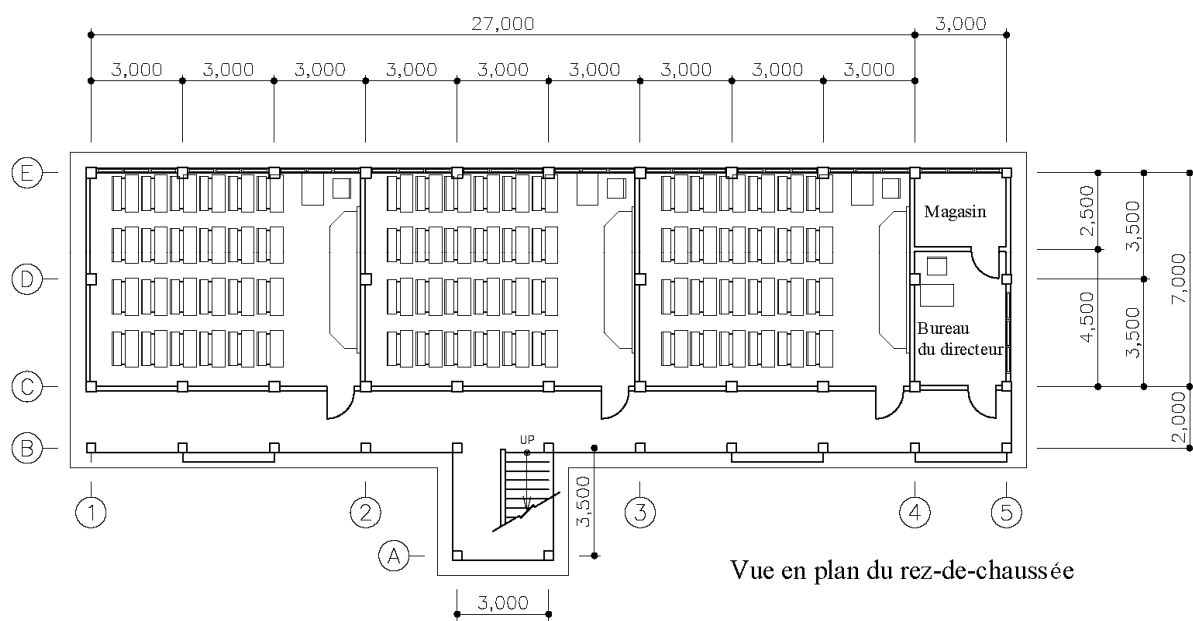
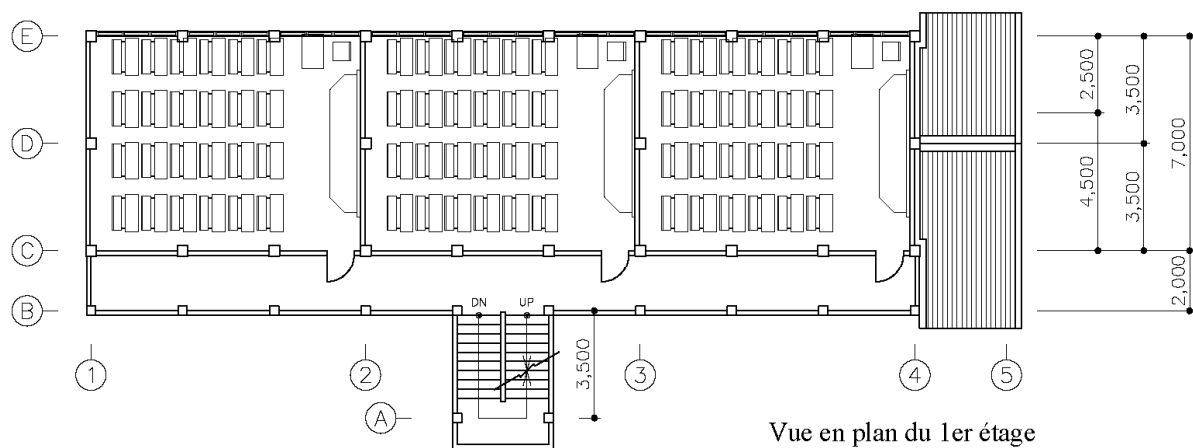
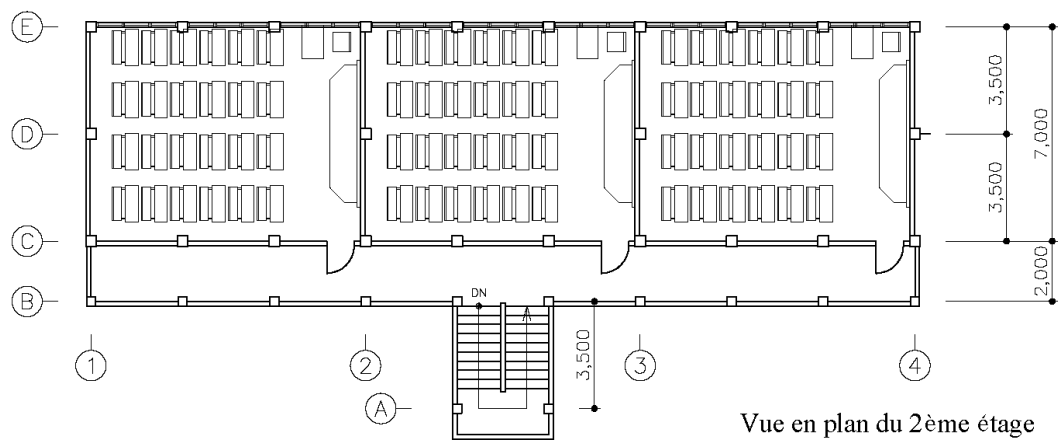
Type B (Bâtiment à R+1-3 salles de classe par étage + bureau du directeur) 2/2



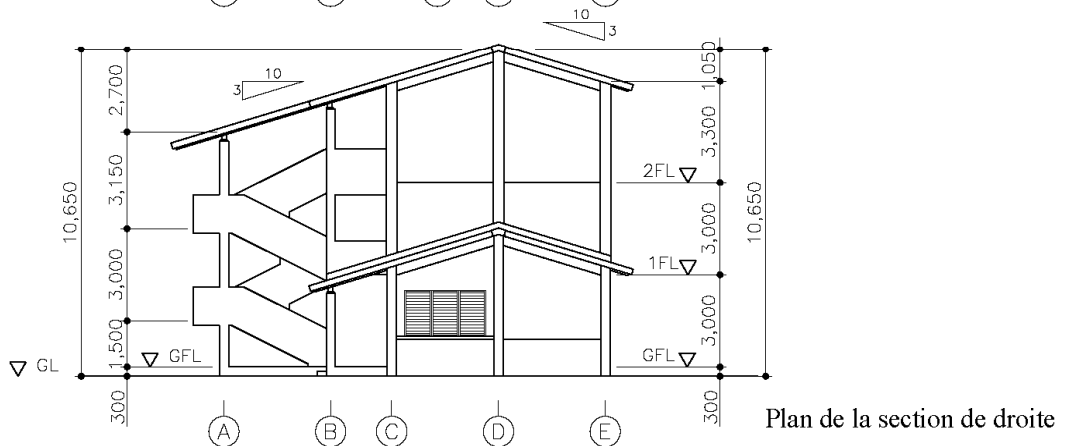
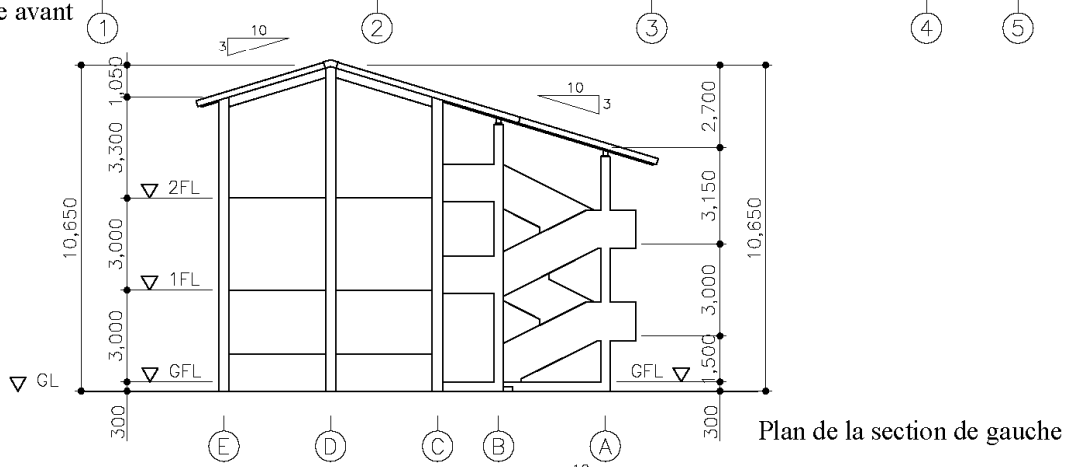
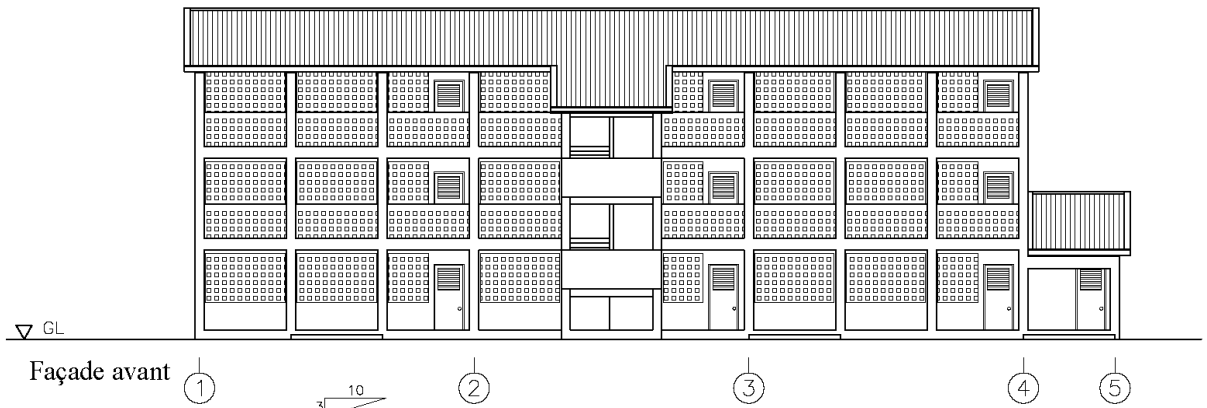
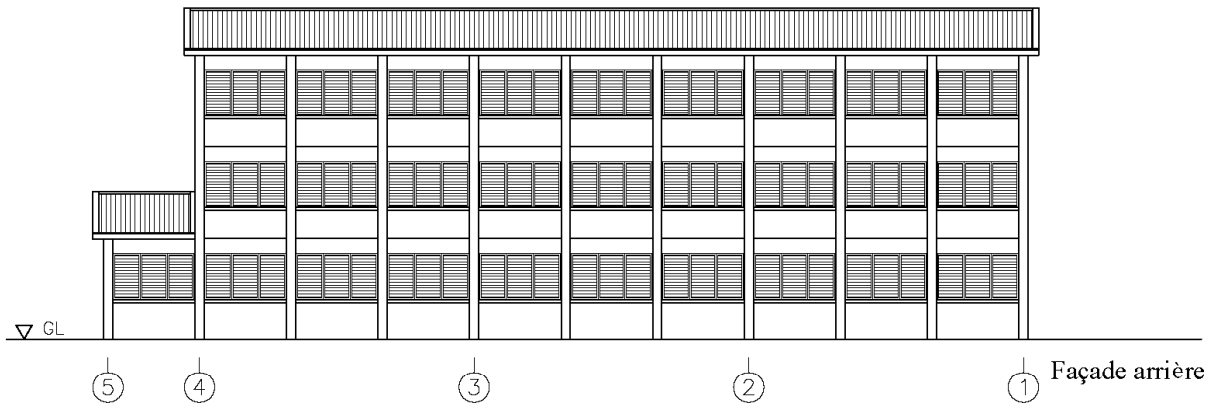
Type C (Bâtiment à R+2-3 salles de classe par étage) 1/2



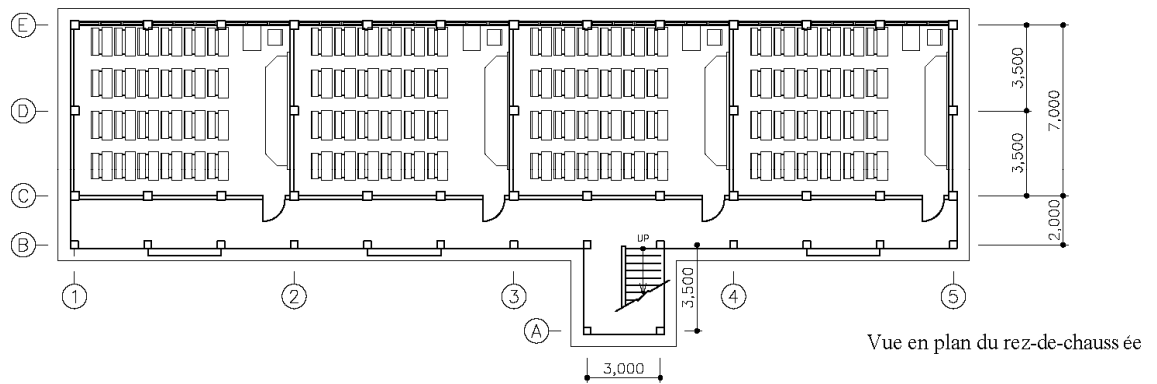
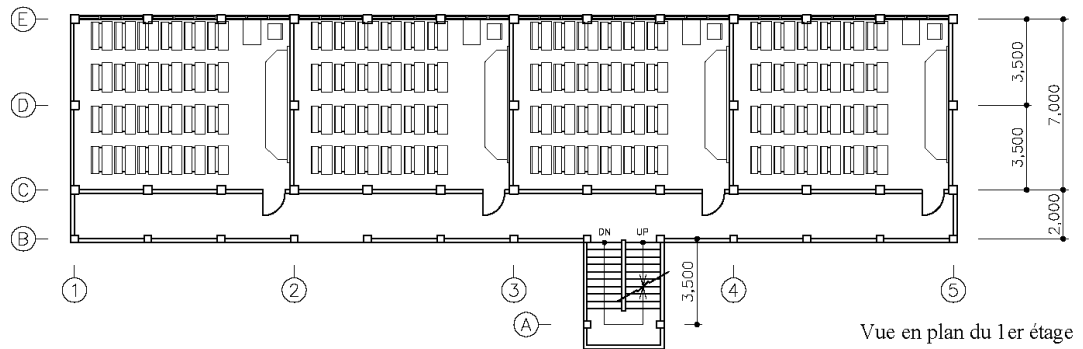
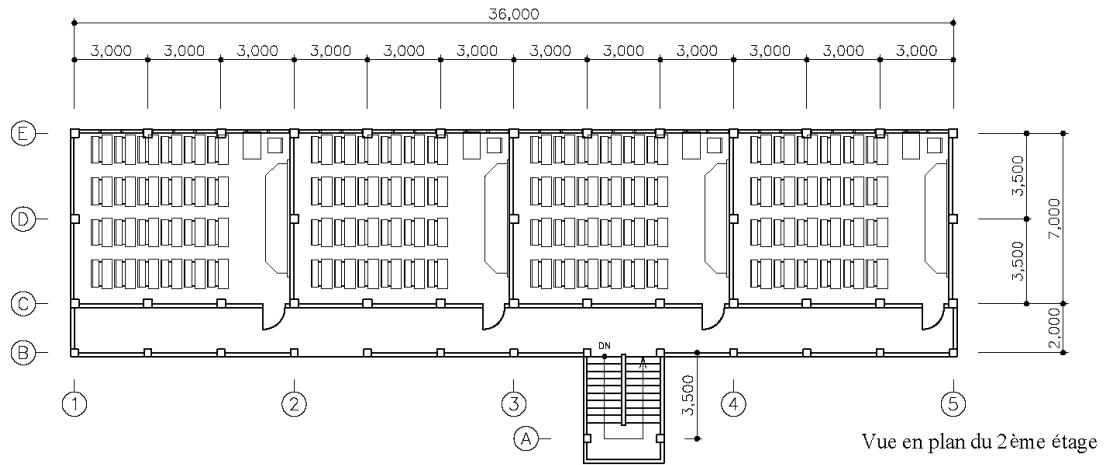
Type C (Bâtiment à R+2-3 salles de classe par étage) 2/2



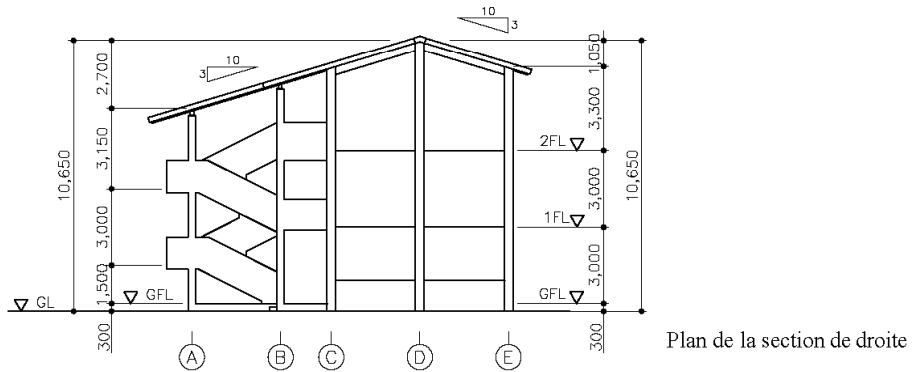
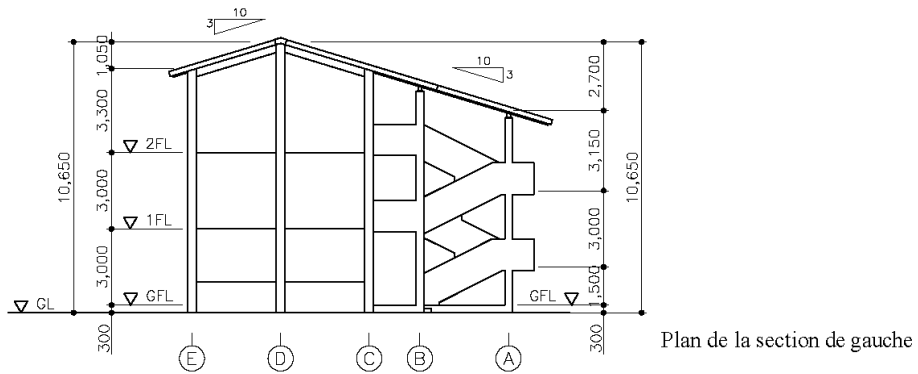
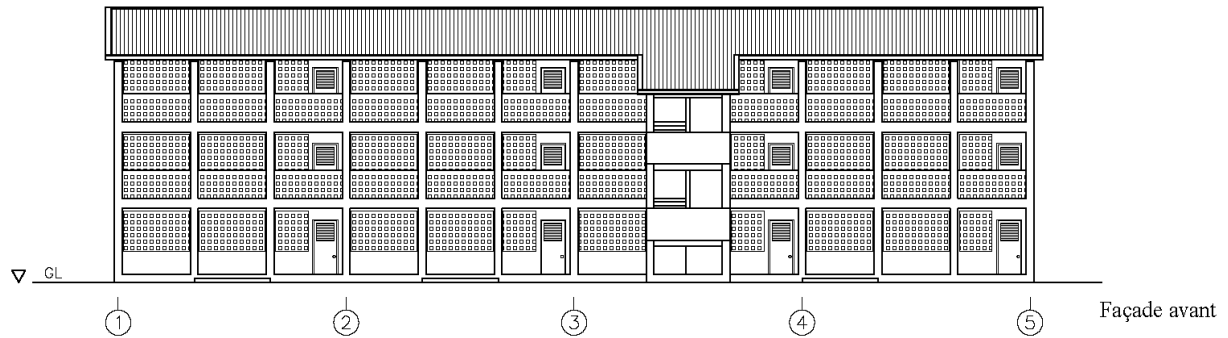
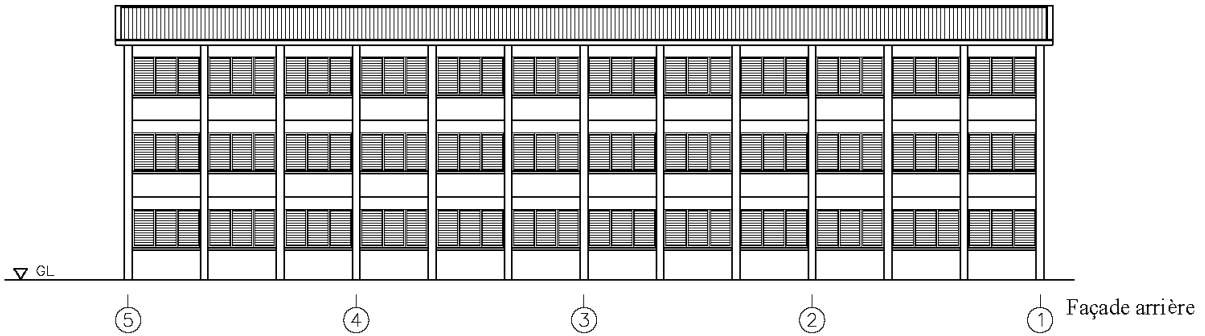
Type D (Bâtiment à R+2 - 3 salles de classe par étage + bureau du directeur) 1/2



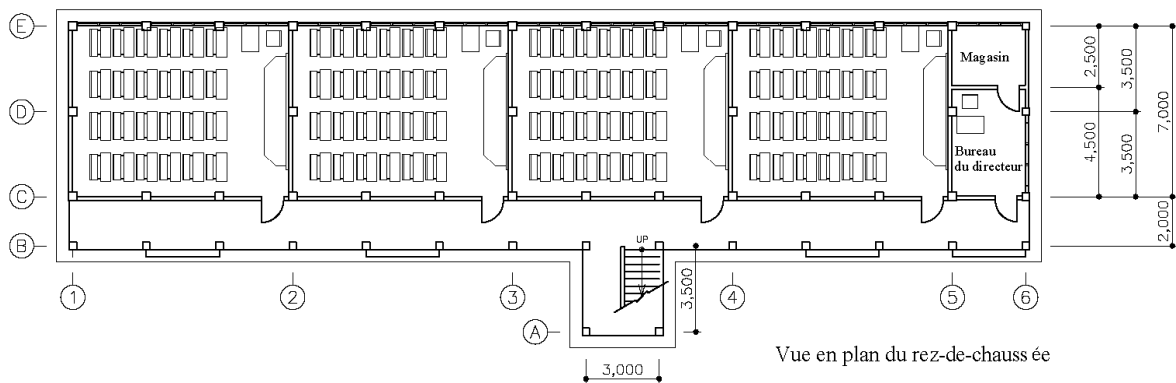
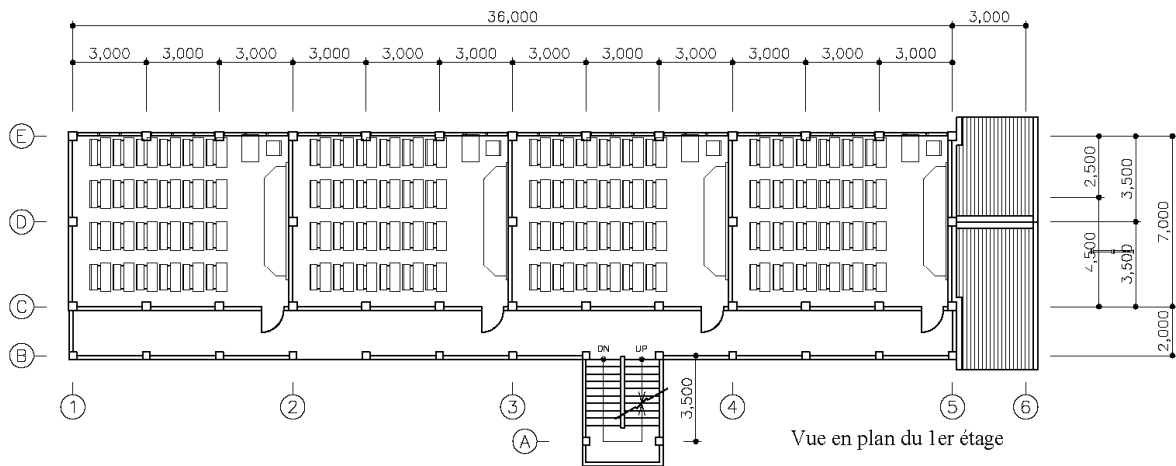
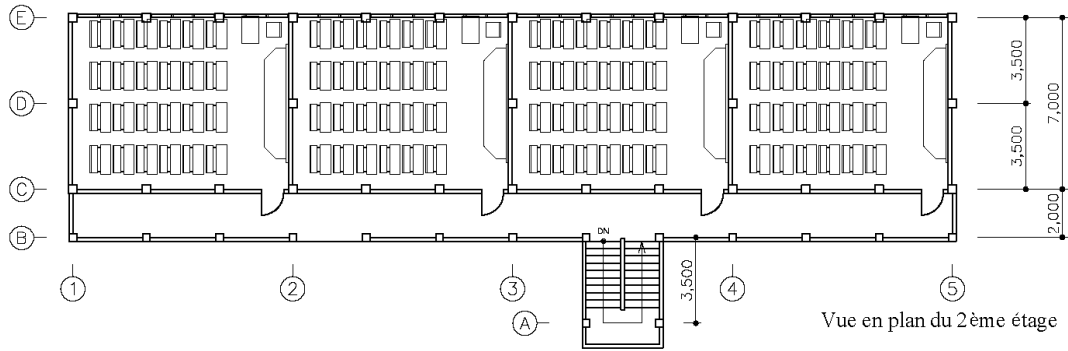
Type D (Bâtiment à R+2 - 3 salles de classe par étage + bureau du directeur) 2/2



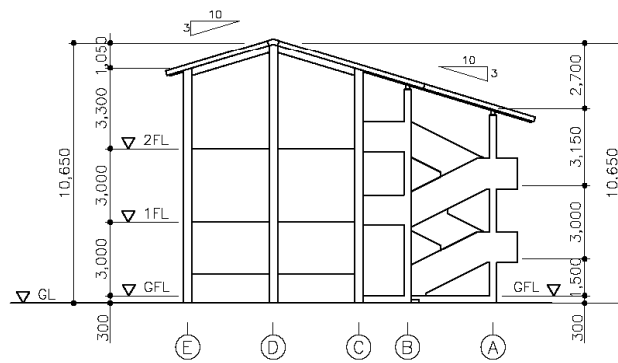
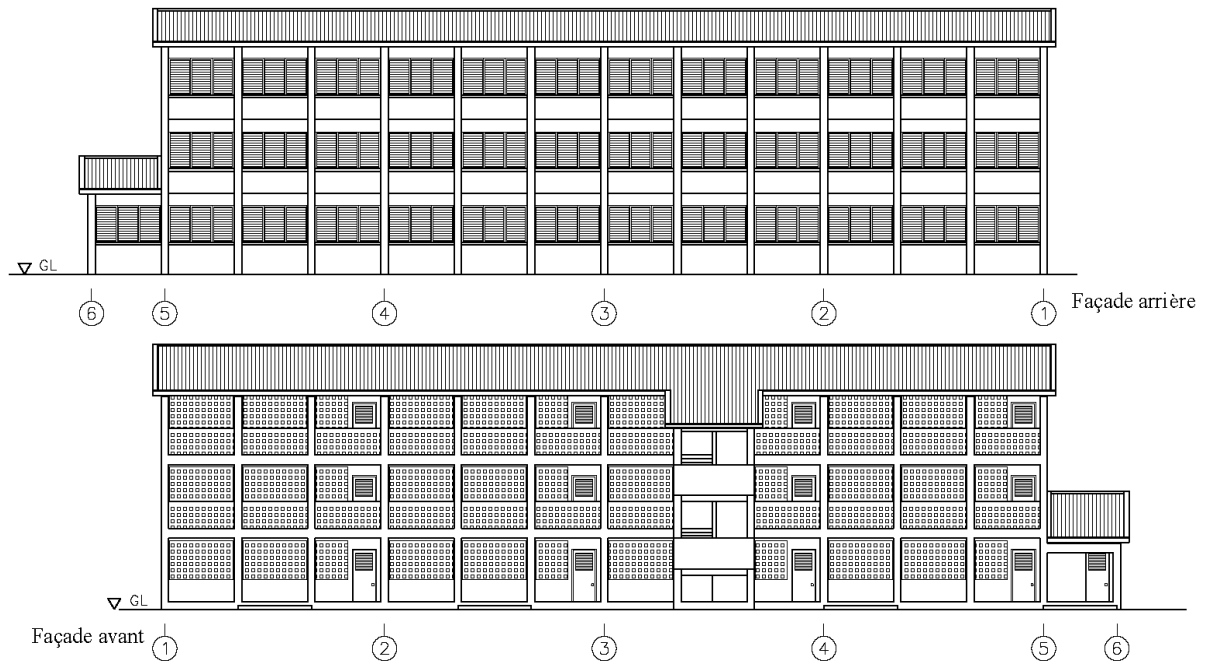
Type E (Bâtiment à R+2 - 4 salles de classe par étage) 1/2



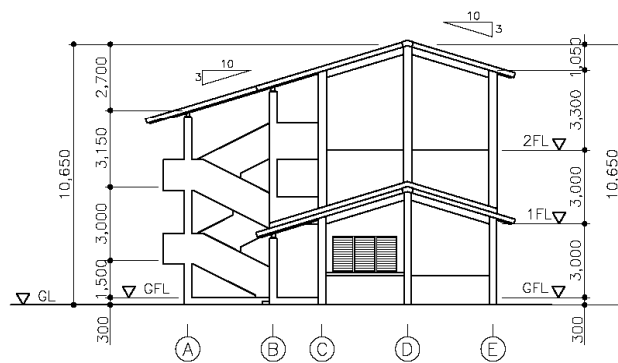
Type E (Bâtiment à R+2 - 4 salles de classe par étage) 2/2



Type F (Bâtiment à R+2 - 4 salles de classe par étage + bureau du directeur) 1/2



Plan de la section de gauche



Plan de la section de droite

Type F (Bâtiment à R+2 - 4 salles de classe par étage + bureau du directeur) 2/2

Type	<p>Vue en plan des toilettes à 4 cabinets (2 cabinets pour les garçons et 2 pour les filles)</p>	<p>Vue en plan des toilettes à 5 cabinets (5 cabinets pour les garçons ou 5 pour les filles)</p>	<p>Toilettes Coupe transversale typique</p>
TW4			<p> Blocs perforés Epaisseur CHB : 15cm Finition mortier Tube de ventilation d'air VP75mm Toiles galvanisées en alliage aluminium-zinc Epaisseur : 6mm Faitière c-100x50x20x2,3 Porte métallique à un battant 600Wx1700H Epaisseur CHB : 15cm Finition mortier Orifice de vidange 600 x 600 Contre-boutant Dalles au sol en béton Epaisseur : 10cm Cloison transversale 2800 1200 4000 2450 400 1600 200 1650 200 1800 200 300 1400 1400 1200 500 2300 1800 400 500 1000 </p> <p> Toilettes Plancher : béton lissé à la truelle avec un agent de durcissement Mur : enduit au mortier Peinture émulsion </p>
Type	<p>Vue en plan des toilettes à 6 cabinets (3 cabinets pour les garçons et 3 pour les filles)</p>	<p>Vue en plan des toilettes à 6 cabinets (6 cabinets pour les garçons ou 6 pour les filles)</p>	
TW6			
	<p>Façade avant</p>	<p>Façade arrière</p>	<p>Plan de la section de gauche</p>

2-2-4 Plan d'exécution

2-2-4-1 Plan d'exécution / Plan d'approvisionnement

(1) Principes d'exécution des travaux

Comme tous les bâtiments scolaires à construire dans le présent Projet sont à deux ou à trois niveaux, il est jugé pertinent de l'exécuter conformément au cadre de la coopération financière non remboursable du Japon. En conséquence, le présent Projet sera mis à exécution après l'approbation de l'exécution du projet par le gouvernement japonais et la signature de l'Echange de Notes (E/N) par les deux gouvernements. Les principes de base à adopter et les considérations spéciales requises en cas d'exécution du présent Projet sont décrits ci-dessous :

1) Régime d'exécution du Projet de la partie guinéenne

L'organisme guinéen responsable de l'exécution du présent Projet est le Ministère de la Coopération, l'agence d'exécution étant le SNIES du Ministère de l'Enseignement Pré-Universitaire et de l'Education Civique. Pour permettre un déroulement régulier du présent Projet, le SNIES du Ministère de l'Enseignement Pré-Universitaire et de l'Education Civique devra garder des relations étroites et une bonne concertation avec le Consultant japonais et le contractant, désigner un responsable chargé du présent Projet, expliquer et faire comprendre suffisamment le contenu du présent Projet au personnel et à chaque établissement scolaire en ce qui concerne l'extension de salles de classe d'école primaire réalisée par le présent Projet et demander ainsi leur coopération pour la réalisation du présent Projet.

2) Consultant

Afin de réaliser régulièrement l'approvisionnement en matériaux et la construction des installations du présent Projet, un Consultant japonais passera un contrat de prestations de conception et de gestion avec le Ministère de l'Enseignement Pré-Universitaire et de l'Education Civique pour effectuer la conception pour l'exécution et la prestation de gestion de l'exécution pour le présent Projet. Le Consultant fera résider en permanence sur le site un superviseur d'exécution pour assurer la gestion de l'exécution, y compris la gestion de la qualité et la gestion des processus. Par ailleurs, le Consultant préparera les dossiers d'appel d'offres et exécutera les prestations de réalisation de la soumission au nom de l'organisme d'exécution du Projet, à savoir le Ministère de l'Enseignement Pré-Universitaire et de l'Education Civique.

3) Contractant

Conformément au cadre de la coopération financière non remboursable du Japon, un contractant, qui est une personne morale de nationalité japonaise, sélectionné par la partie guinéenne par suite d'une soumission publique, se chargera de la construction des installations et de l'approvisionnement en matériaux du présent Projet. Le délai des travaux est estimé à un peu plus d'un an pour chaque phase et il n'est pas permis que les travaux prennent du retard par rapport au délai prévu. Il est demandé donc d'achever les travaux absolument dans le délai prévu. Surtout pour le présent Projet, le contractant devra avoir des résultats d'exécution sur de mauvais sols, une capacité et des résultats d'exécution sûre

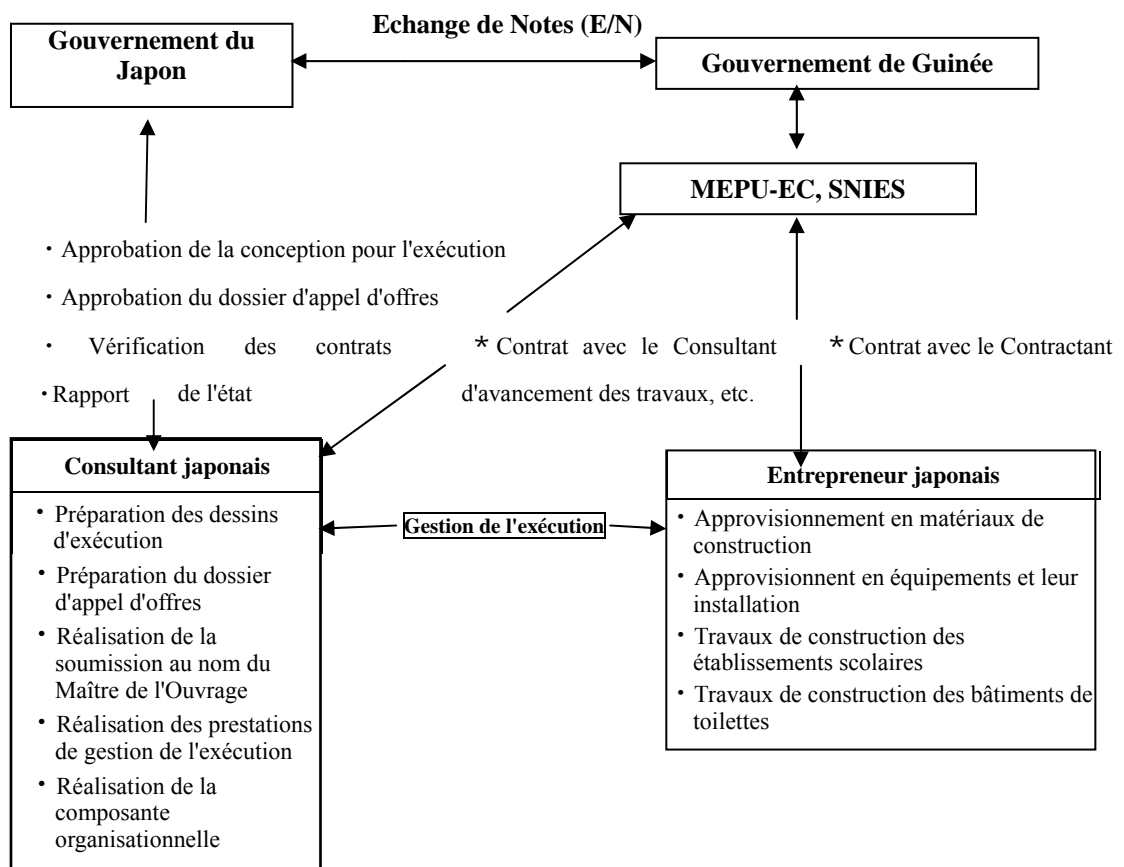
et en sécurité sur des terrains exigus, une bonne capacité de planification du transport au/du site des matériaux et matériel à travers une route d'accès très étroite ainsi qu'une capacité permettant de prendre des mesures correctes de sécurité pour les élèves et les habitants de la zone voisine. De plus, il est important que le contractant possède une aptitude à assurer les services "après projet" même après l'achèvement du présent Projet.

4) Nécessité d'envoi d'ingénieurs

Comme la construction des installations du présent Projet consiste en approvisionnement en matériaux, transport à l'intérieur du pays, travaux sur le site, etc., une gestion bien coordonnée entre les parties est requise. Or, les entreprises de construction locales ne sont pas bien expérimentées en gestion de la qualité basée sur les plans d'exécution et de fabrication, et, en particulier, leur capacité n'est pas suffisante pour planifier de façon sécurisée les travaux temporaires et la gestion des processus. Du fait, par ailleurs, que les travaux seront exécutés simultanément sur plusieurs sites, il est jugé nécessaire d'envoyer du Japon un chef de chantier de le contractant, capable d'assurer de façon cohérente la gestion et la direction de l'ensemble des travaux.

5) Relations globales concernant l'exécution du Projet

Les relations des responsables d'exécution du présent Projet, y compris celles pour la gestion de l'exécution, sont indiquées dans la figure suivante :



* Note : Pour l'accord avec le Consultant et le contrat avec le Contractant, la vérification du gouvernement japonais est requise.

Figure 2-2 Schéma des relations pour l'exécution du Projet

6) Principe de base concernant l'exécution

- ◇ L'exécution sera effectuée en plusieurs phases.
- ◇ La priorité est donnée à la gestion de la sécurité et à la gestion des processus pour assurer correctement la gestion de la qualité.
- ◇ Pour exécuter de façon sûre la gestion de la qualité et des processus, les entrepreneurs et consultants locaux qui ont de nombreux résultats de construction dans le pays et qui possèdent une bonne capacité d'approvisionnement et de gestion du personnel seront utilisés de façon efficace.
- ◇ Comme les travaux seront effectués simultanément dans plusieurs établissements scolaires, un plan d'exécution permettant d'assurer une gestion sûre des processus sera établi, y compris l'utilisation de plusieurs entrepreneurs locaux.
- ◇ Les travaux étant réalisés dans les établissements scolaires et en ville, un maximum d'attention sera consacré pour réduire le bruit et la vibration pendant les travaux de façon à ne pas gêner les bâtiments scolaires existants et les autres constructions voisines.
- ◇ Comme les travaux consisteront en construction de bâtiments à 2 niveaux et à 3 niveaux, une attention particulière sera faite pour éviter la chute des travailleurs et des matériaux de construction.

(2) Principe d'approvisionnement

En principe, les matériaux de construction disponibles sur le marché local seront choisis. Cependant, en ce qui concerne les armatures et les aciers, l'approvisionnement sera fait à un pays tiers, tel que le Sénégal, pour obtenir une bonne qualité. Par ailleurs, comme les matériaux disponibles sur le marché local sont souvent des produits importés d'un pays tiers, l'approvisionnement sera planifié minutieusement selon le plan d'exécution en incluant la vérification des quantités stockées, l'assurance de la qualité, etc.

2-2-4-2 Considérations concernant l'exécution et l'approvisionnement

(1) Planification des processus

Pour assurer un bon avancement des travaux de construction, il sera nécessaire d'établir un plan minutieux d'exécution. Dans le présent projet, une attention particulière sera accordée aux points mentionnés ci-dessous :

- ◆ Comme le terrain de chaque établissement scolaire est en général exigü, le plan des processus tiendra suffisamment compte de la relation des positions des bâtiments scolaires existants, la situation de la voie d'accès et la situation de la zone environnante.
- ◆ Comme les eaux de pluie peuvent entrer dans les cours de récréation de certains établissements scolaires pendant la pleine saison des pluies (de juin à août), le plan des processus tiendra suffisamment compte des conditions climatiques de la Guinée.
- ◆ Quant à la relation des positions des établissements scolaires, comme ceux-ci sont dispersés en

et hors ville, le plan d'exploitation des matériaux des travaux temporaires et des machines de construction sera établi de façon à les utiliser d'une manière bien planifiée et efficace.

- ◆ Le plan des processus prévoira une méthode construction n'empêchant pas les habitants des environs.

(2) Clôture provisoire et mesures de sécurité

Comme les cours seront donnés même pendant la construction de nouveaux bâtiments scolaires, il sera nécessaire de séparer les lignes de flux des élèves, du personnel de l'établissement scolaire et du personnel des travaux pour assurer la sécurité de chacun d'eux, mais ce qui pourra être difficile dans certains établissements scolaires. En conséquence, un maximum possible de mesures de sécurité sera prévu en disposant par exemple plusieurs gardiens à chaque établissement scolaire en plus de la clôture provisoire.

(3) Entreprises locales de construction

1) Ouvriers expérimentés

Comme l'indique les défauts souvent observés dans les bâtiments existants (détachement des matériaux de finition, casses, couleur inégale, courbure de surface des murs, etc.), les ouvriers expérimentés ne sont pas nombreux et leur niveau technique n'est en général pas élevé. De plus, les métiers n'étant pas spécialisés, un seul ouvrier effectue souvent les travaux de plusieurs métiers. Dans l'exécution du présent Projet, il sera nécessaire de bien vérifier la capacité technique lors du recrutement d'ouvriers expérimentés.

2) Principes pour l'assurance de la qualité

Comme cela est mentionné ci-dessus, les métiers des ouvriers ne sont pas spécialisés en Guinée. Donc, pour unifier le niveau technique de chaque ouvrier et assurer une qualité constante, une attention particulière sera accordée pour faire avancer les travaux conformément aux plans détaillés d'exécution et de fabrication. Par ailleurs, comme il sera nécessaire d'améliorer globalement la capacité technique et la qualité en vérifiant l'état achevé à chaque étape des travaux et en assurant la direction technique, la supervision de l'entrepreneur local sera indispensable pour chaque métier.

(4) Formalités à remplir pour la construction

En ce qui concerne les formalités pour la construction, il est nécessaire de déposer, avant le commencement de travaux, la demande auprès du Ministère de l'Urbanisme et de l'Habitat et d'obtenir son autorisation. Les formalités pour la délivrance du permis de construction et du certificat d'achèvement sont indiquées à la Fig. 2-3.

Tableau 2-11 Documents nécessaires à la demande du permis de construction

	Nom des documents	Nbr d'exemplaires
1	Le plan de masse	1
2	L'arrêté d'occupation	1
3	Le plan d'implantation	3
4	Les plans d'architectures	3
5	Les plans de ferrailage pour les bâtiments à étage	3
6	Le devis descriptif	3
7	Le plan de la fosse septique	3
8	Le plan de sondage pour les bâtiments de R + 2 et plus	1

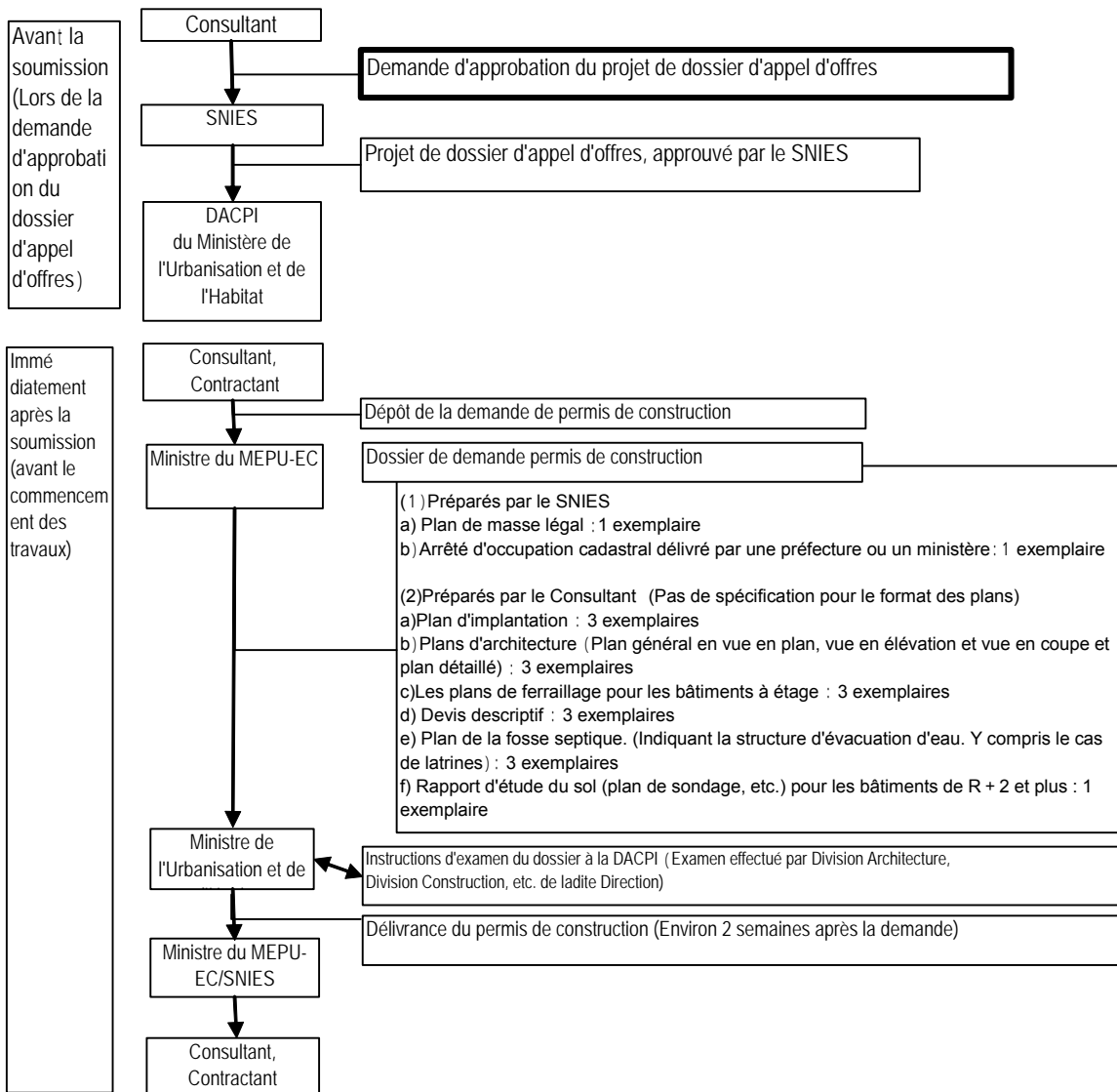
- ❖ Pour 1 et 2, le SNIES (Ministère de l'Education) préparera les dossiers requis.
- ❖ Le Ministre de l'Enseignement Pré-Universitaire et de l'Education Civique déposera la demande de permis de construction au Ministre de l'Urbanisme et de l'Habitat. A ce moment-là, les dossiers mentionnés ci-dessus seront déposés (le moment de dépôt sera décidé par le contractant (avant le commencement des travaux)).
- ❖ Ensuite, le Ministre de l'Urbanisme et de l'Habitat demandera à sa Direction Architecture, Construction, Patrimoines Immobilières (DACPI) d'examiner les dossiers pour que ceux-ci soient examinés par chaque division concernée de cette direction (par exemple, Division Architecture, Division Construction, etc.). Il est à noter cependant qu'il n'y aura pas de problème pour cette procédure dans le cas de la coopération financière non remboursable du Japon, car les dossiers d'appel d'offres (projet) seront soumis à l'approbation du SNIES dès leur élaboration, et l'avis de la DACPI sera demandé préalablement.
- ❖ L'autorisation sera obtenue dans environ 2 semaines après le commencement de l'examen des dossiers par la DACPI. (Cette période d'examen est normalement de 45 jours dans le cas de demande d'un individu ou d'une société privée, mais est de 2 semaines au maximum pour une demande déposée par l'Administration (secteur public.)

La réglementation suivante est imposée aux environs de l'aéroport :

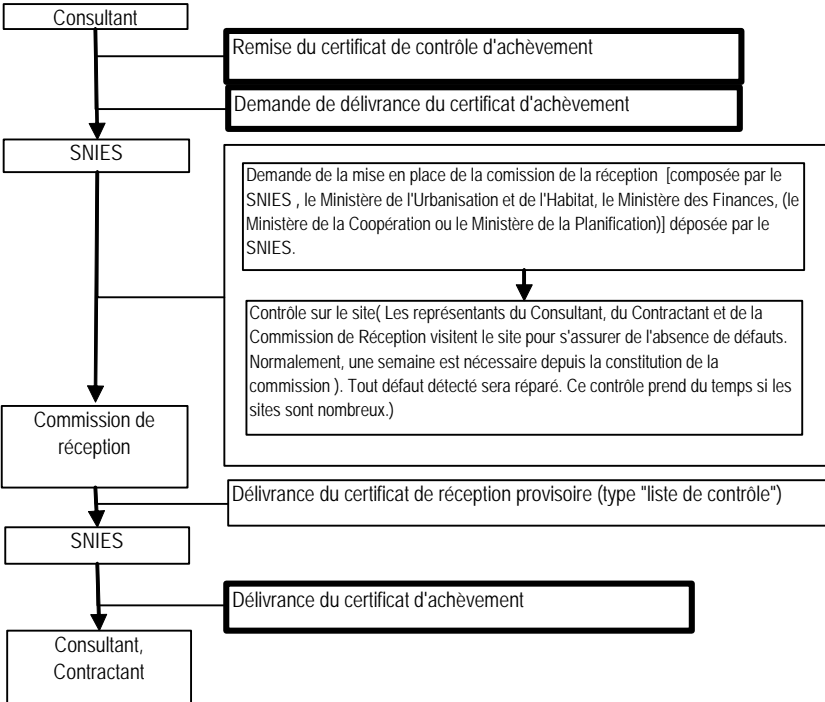
"Dans un diamètre de 4.000 m autour de l'aéroport de Conakry Gbessia, l'altitude des bâtiments ne doit pas dépasser 45 m." .

Le site du Projet pour l'école primaire Gbessia Port II étant situé à une altitude de 20 m, cette réglementation ne posera pas de problème.

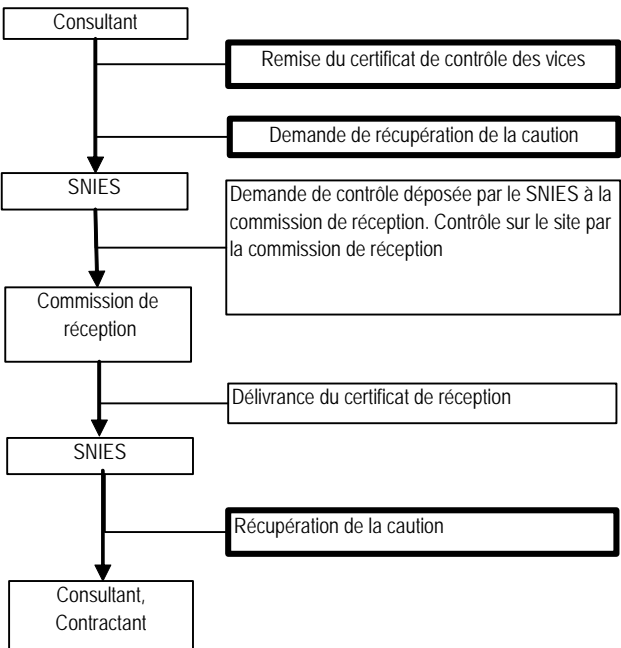
Figure 2-3 Flux pour la délivrance du permis de construction du certificat d'achèvement



Lors du contrôle d'achèvement



Un an après (Lors du contrôle des vices)



2-2-4-3 Répartition des travaux d'exécution

La répartition des travaux entre la partie japonaise et la partie guinéenne est indiquée dans le tableau suivant :

Tableau 2-12 Répartition des travaux entre la partie japonaise et la partie guinéenne

Travaux	Répartition		Remarques
	Partie japonaise	Partie guinéenne	
1. Construction de blocs de salles de classe			
(1) Acquisition des terrains pour la construction (site) et travaux d'aménagement du terrain		○	Y compris l'abattage des arbres, etc.
(2) Fourniture du terrain pour les travaux temporaires		○	Magasin pour dépôt des matériaux et matériels de construction
(3) Clôture provisoire des sites de construction et travaux temporaires	○		
(4) Viabilisation des voies d'accès aux sites de chantier		○	
(5) Travaux de construction d'écoles/collèges (salles de classe)	○		
(6) Construction de la clôture et du portail définitifs de l'école/collège		○	
(7) Préparation des salles de classe de remplacement, démolition et enlèvement des salles de classes vétustes		○	
2 . Construction de blocs de toilettes		○	
(1) Acquisition des terrains pour la construction (site) et travaux d'aménagement du terrain		○	Y compris l'abattage des arbres, etc.
(2) Clôture provisoire des sites de construction et travaux temporaires	○		
(3) Travaux de construction de blocs de toilettes	○		
3. Travaux d'alimentation en eau et de drainage			
(1) Travaux de drainage d'eau de pluie dans les chantiers	○		
(2) Travaux d'alimentation en eau et canalisation de distribution et de drainage d'eau jusqu'aux sites		○	
(3) Déclaration a la SEG		○	
4. Fourniture, confection, installation des équipements et meubles scolaires			(uniquement pour les salles de classe en extension)
(1) Tableaux noirs	○		Compris dans les travaux de bâtiment
(2) Bureaux et chaises pour enseignants/ tables-bancs pour élèves, bureaux, chaises et armoires pour nouveaux bureaux de directeurs	○		
5. Autres			
(1) Demande de permis de construction		○	

(N.B.) : ○ signifie la répartition des travaux à exécuter

2-2-4-4 Plan de gestion de l'exécution/Plan de gestion de la qualité

Le Consultant, basé sur le système de coopération financière non remboursable du Japon et compte tenu du but de l'étude du concept de base, constituera une équipe de projet cohérente pour les opérations de conception pour l'exécution et de gestion de l'exécution pour assurer une réalisation régulière des tâches. En outre, le Consultant devra connaître suffisamment les différentes circonstances des sites du Projet en Guinée pendant la phase de gestion de l'exécution et, en même temps, assurer la cohérence de la gestion des processus, de la gestion de la qualité, de la gestion de l'état d'avancement et de la gestion de la sécurité dans chaque établissement scolaire.

(1) Principe de base pour la gestion de l'exécution et la gestion de l'approvisionnement

Le Consultant aura pour principe de base d'assurer la gestion de l'avancement des travaux et de l'approvisionnement en matériaux et matériel de façon à pouvoir achever les travaux dans le délai spécifié, de respecter la qualité, l'état achevé et le délai de livraison des matériaux et matériel conformément au contrat et, en même temps, de gérer et de diriger le contractant de façon à ce que les travaux soient exécutés en toute sécurité sur les sites.

Les considérations principales requises pour la gestion de l'exécution et la gestion de l'approvisionnement sont mentionnées ci-dessous :

1) Gestion des processus

Le Consultant comparera, tous les mois ou toutes les semaines, les processus de réalisation planifiés lors de la signature du contrat avec leur avancement réel pour que le contractant respecte le délai indiqué dans le contrat et, en cas de risque d'un retard d'un processus, attirera l'attention du contractant et, en même temps, lui demandera de soumettre et de mettre en œuvre une proposition de mesures correctives, et le dirigera de façon à ce que les ouvrages, les matériaux et le matériel soient livrés dans les délais contractuels.

La comparaison des processus planifiés et ceux réalisés portera principalement sur les points indiqués ci-dessous :

Vérification de l'avancement des travaux (Situation d'approvisionnement en matériaux de construction et situation d'avancement des travaux)

Vérification des résultats de transport des matériaux et matériel au site (Matériaux et matériel de construction et équipements)

Vérification des travaux temporaires et de la situation de préparation des machines de construction (au besoin)

Vérification comparative de la main-d'œuvre unitaire estimée et du résultat réel concernant les techniciens, ouvriers expérimentés, manœuvres, etc.

2) Gestion de la qualité et de l'état achevé

Basé sur les points mentionnés ci-dessous, le Consultant assurera la gestion pour vérifier si les installations et les matériaux construits, fabriqués ou livrés sont conformes à la qualité ou à l'état d'achèvement des installations et des matériaux et matériel, demandés dans les documents contractuels. Si, par suite de la vérification ou de la collation, un non-respect de la qualité ou de l'état achevé est à craindre, le Consultant demandera immédiatement à le contractant la rectification, la modification ou la correction.

Collation avec les plans d'exécution des travaux de construction et les spécifications des matériaux utilisés

Collation avec les plans de fabrication et les spécifications de l'ameublement et des menuiseries

Contrôle sur le lieu de fabrication ou de production des matériaux et matériel, ou collation des

résultats de contrôle (au besoin)

Gestion et vérification de l'état achevée et de l'état de finition

Tableau 2-13 Plan de gestion principale de la qualité

Travaux	Qualité à gérer	Méthode de contrôle	Fréquence du contrôle
Travaux de terrassement	Degré de compactage	Contrôle visuel	Tous les endroits du fond de la fondation
Travaux de remblayage	Qualité du sol rapporté	Essai granulométrique	1 endroit de l'aire d'emprunt
Travaux de coffrage	Etat achevé	Contrôle visuel, contrôle par mesure, photos	Tous les éléments
Travaux d'armature et de charpente métallique	Matériaux	Vérification du certificat de contrôle en usine	Chaque lot
	Contrôle de l'assemblage	Contrôle visuel	Tous les éléments
Travaux de bétonnage	Matériaux	Ciment : Essai de résistance Agrégats : Essai granulométrique Eau : Analyse de l'eau	Chaque partie
	Malaxage d'essai	Température, affaissement, quantité d'air	Prélèvement d'éprouvette dans chaque partie avant le coulage du béton
		Essai de résistance à la compression	Prélèvement d'éprouvette dans chaque partie. Cure étanche sur place Essai de résistance à 7 et à 28 jours après le prélèvement

Comme, dans le présent Projet, la plupart des matériaux de travaux de construction disponibles sur le marché local sont fabriqués en Guinée ou dans un pays tiers, il est essentiel d'effectuer un contrôle de qualité soigneux avant le transport au site. En effet, la gestion de la qualité effectuée pendant la phase de confection ou de fabrication des ces matériaux est moins complète que celle effectuée sur les produits japonais, et ils présentent ainsi une dispersion de qualité.

Par ailleurs, en ce qui concerne la gestion de la qualité des matériaux fabriqués ou exécutés sur le site (mortier, etc.), des règles seront fixées sur la base de la norme de la gestion d'exécution adoptée lors de l'élaboration du plan d'exécution pour être utilisées en tant que guide de la gestion de la qualité.

3) Gestion de la sécurité

En concertation et en coopération avec le responsable chargée de la sécurité du contractant, une gestion sera assurée pour prévenir l'accident du travail sur le site pendant la réalisation des travaux ainsi que la blessure et l'accident d'un tiers (élève et enseignant en particulier). Les considérations requises pour la gestion de la sécurité sur le site sont les suivants :

Elaboration des règles de gestion de la sécurité et désignation des responsables

Prévention des accidents à travers la réalisation des inspections périodiques des machines de construction

Détermination des itinéraires des véhicules utilisés dans les travaux, du matériel de transport, etc. et respect de la conduite en sécurité

Mise en place d'installations de sécurité et inspection périodique

Mesures de bien-être des ouvriers et de prise ponctuelle de repos

2-2-4-5 Plan d'approvisionnement en matériaux et matériel

La plupart des matériaux acquis et mis en œuvre dans le présent Projet sont disponibles en Guinée. Par ailleurs, parmi les matériaux de construction et de travaux de génie civil à utiliser dans les sites du présent Projet, les agrégats, le ciment, le bois, les peintures, etc. sont fabriqués en Guinée ou dans un pays tiers et sont présentes en quantité abondante sur le marché. Donc, ces matériaux sont facilement disponibles dans le pays. De même, pour les machines de construction et le matériel de transport, il sera possible de les louer ou d'acquérir dans le pays. Il n'y aura donc pas de problèmes spéciaux pour la réalisation du présent Projet.

La situation pour l'approvisionnement en matériaux de construction est indiquée dans le tableau suivant :

Tableau 2-14 Liste pour l'approvisionnement en matériaux et matériel

Matériau ou matériel	Lieu d'approvisionnement	Pays de fabrication		Remarques
	En Guinée	Produit local	Produit importé	
Travaux de construction				
Ciment Portland				Fabriqué dans le pays, mais étant monopolisé par une seule société, la quantité de fourniture est insuffisante.
Agrégats pour béton (sable, gravier)				Disponible en Guinée
Matériau de coffrage				Disponible en Guinée, mais il faut faire attention à la déformation.
Armature				Matière première importée. Façonnée en Guinée.
Charpente métallique				Matière première importée. Façonnée en Guinée.
Parpaing creux				Fabriqué en Guinée. Ils ne sont pas produits en série, mais cela ne pose pas de problème.
Parpaing de béton				Fabriqué en Guinée. Ils ne sont pas produits en série, mais cela ne pose pas de problème.
Carreau en porcelaine				Dépend de l'importation.
Contre-plaqué				Disponible en Guinée. Attention à la déformation.
Bois				Disponible en Guinée. Attention à la déformation.
Tôle ondulée en fer galvanisé				Matière première importée. Façonnée en Guinée. Pas de problème pour la quantité.
Matériau de toit en aluminium				Dépend de l'importation.
Tôle en aluminium galvanisée (Matériau Alu-Zinc pour le toit)				Matière première importée. Façonnée en Guinée. Pas de problème pour la quantité.
Panneau de fibre asphaltique				Importé. L'approvisionnement en quantité requise est problématique.
Peinture				Toutes les sortes de peinture sont disponibles en quantité et en qualité en Guinée.
Porte et fenêtre en acier				Peuvent être confectionnées en Guinée.
Porte et fenêtre en bois				Peuvent être confectionnées en Guinée.
Porte et fenêtre en aluminium				Dépendent de l'importation.
Jalousie mobile en acier				Dépend de l'importation
Meuble en bois				Peut être confectionné en Guinée.
Meuble en acier				Peut être confectionné en Guinée.
Travaux d'installations d'alimentation en eau et de drainage				
Tuyau en PVC				Dépend de l'importation.
Tuyauterie métallique				Dépend de l'importation.
Raccorderie				Dépend de l'importation.
Céramique sanitaire				Dépend de l'importation.
Robinetterie				Dépend de l'importation

2-2-4-6 Plan de la composante organisationnelle

(1) Contexte conduisant à la planification de la composante organisationnelle

La gestion et l'entretien des installations scolaires sont réalisées sous la coopération des établissements scolaires, des associations des parents d'élèves et d'amis d'écoles (APEAE), des communautés, de l'Administration, etc.

La totalité des frais de gestion et d'entretien d'établissement scolaire (à l'exception des salaires des enseignants, les frais des manuels scolaires, les frais d'électricité et d'eau qui sont supportés par l'Etat) est couverte par les cotisations des APEAE (une certaine somme est perçue des parents en tant que cotisation parentale), les dons, etc. Pour ce qui est de la gestion du fonds de cotisations parentales, une amélioration supplémentaire est demandée pour la planification, la transparence et la méthode de collecte, etc., mais il s'est avéré qu'aucune direction ni stage n'avaient été organisés à ce sujet jusque-là ; il s'agit encore d'une période transitoire.

D'autre part, les comités de développement d'école (CDE) qui sont en cours de mise en place dans les écoles primaires, sont composés en principe largement de membres représentant les écoles, les APEAE, les communautés, etc. et bénéficient d'une assistance financière de 20 dollars US par salle de classe (0,75 dollar US par élève) grâce au Programme d'Appui à la Rénovation de l'Enseignement Élémentaire de la Guinée (PAREEG) du Programme EPT. Le PAREEG est planifié de façon à couvrir 15% des écoles primaires pour l'exercice 2005/06, 60% pour l'exercice 2006/07 et 100% pour l'exercice 2007/08. Au niveau des collèges, le Programme d'Appui à la Rénovation Pédagogique de l'Enseignement Secondaire de la Guinée (PARPES) est mise en exécution.

1) Situation actuelle et problèmes des écoles primaires

Dans les écoles primaires, les APEAE fonctionnent activement en général, et les notables et habitants locaux ont de la compréhension pour ces activités ; ils veillent ainsi, en réunissant toutes leurs forces, à assurer la gestion et l'entretien des écoles. Par ailleurs, le manuel d'entretien, qui a été élaboré dans le cadre d'une coopération japonaise réalisée dans le passé, a été distribué également à certaines écoles qui n'étaient pas visées par le projet de coopération, et chaque école cherche à mettre ce manuel en pratique. Il s'est révélé cependant qu'il y a une différence selon les écoles en ce qui concerne l'état de réparation des installations, le nettoyage des toilettes, la vidange des fosses, le nettoyage général de l'école, etc.

Quant au fonds d'entretien, qui n'est certainement pas suffisant, les recettes et les dépenses sont comptabilisées et auditées. Pourtant, comme les dépenses sont faites souvent sans planification dans de nombreuses écoles, il est essentiel d'organiser une direction afin de permettre de réaliser une gestion planifiée des dépenses, basée sur un plan des recettes. Il paraît qu'une telle situation a été provoquée par un manque de capacité de direction des APEAE et des administrateurs des écoles, une exploitation insuffisante du manuel d'entretien, l'insuffisance d'une gestion planifiée du fonds, etc. et il est jugé que les activités de sensibilisation et de direction pour la mise en pratique seront requises dans l'avenir.

2) Situation actuelle et problèmes des collèges

Dans le cas des collèges, les activités des APEAE et la coopération des habitants sont présentes, mais l'organisation n'est pas encore suffisante et le manuel d'entretien n'est même pas encore préparé. En conséquence, sur le plan de l'entretien, un soutien plus important que celui requis pour les écoles primaires est nécessaire pour les collèges

3) Situation actuelle et problème de l'Administration

Dans la structure de l'Administration, se place en tête le Ministère de l'Enseignement Pré-Universitaire et de l'Education Civique, et sous lequel se situent les Directions Préfectorales de l'Education de chaque préfecture et de la ville de Conakry. En dessous, il y a les directions communales d'éducation, qui s'occupent de la gestion et de la direction de chaque établissement scolaire. Cependant, le système de gestion est en général insuffisant et, en particulier, l'entretien est laissé à la discrétion de chaque établissement scolaire dans la plupart des cas.

Dans le cadre du projet de PASEB (financé par l'Union Européenne), la formation technique concernant la gestion et l'entretien est exécuté au sein des 73 écoles visées. Toutefois, la zone d'intervention se situant en zones rurales, il n'y a pas de risque de la double intervention avec le présent Projet.

Afin d'améliorer davantage la gestion et l'entretien des établissements scolaires, le Ministère de l'Enseignement Pré-Universitaire et de l'Education Civique cherche à réaliser la collaboration et la coopération entre l'Administration et les organisations ayant rapport avec les établissements scolaires, telles que les établissements scolaires eux-mêmes, les APEAE, les communautés, etc. Le Ministère œuvre en outre pour fixer des directives générales en rédigeant un nouveau manuel d'entretien sur la base de celui élaboré dans le cadre d'une coopération japonaise réalisée dans le passé ainsi que sur la base de celui élaboré dans un projet d'assistance de l'UE. Ce manuel d'entretien, dont l'application aux collèges est également envisagée est assez détaillé et est destiné aussi aux CDE. Cependant, en ce qui concerne la mise en œuvre et la direction au niveau de chaque établissement scolaire, le Ministère considère que, à cause des restrictions du budget et des moyens humains, la vulgarisation du manuel au-delà des 73 écoles faisant l'objet du projet PASEB soutenu par l'UE serait difficile et n'a donc pas de plan de distribution, de sensibilisation ou de direction pour la mise en pratique dans chaque établissement scolaire après l'achèvement du manuel et il n'y a pas de programme bien établi menant à l'entretien approprié de chaque établissement scolaire. En conséquence, le Ministère désire bien vulgariser le manuel dans les établissements scolaires visés par le présent projet et y mener des activités de direction et de sensibilisation.

Par ailleurs, comme le manuel d'entretien des installations d'école primaire, élaboré dans le cadre d'une coopération japonaise réalisée dans le passé, ne comprend pas d'articles concernant les installations d'alimentation en eau, il est également nécessaire d'ajouter et de réviser les articles concernant le mode d'emploi des installations d'alimentation en eau et l'utilisation de l'eau ainsi que les éléments relatifs à l'hygiène, etc. Etant donné que le contenu de ce manuel, est plus simple que celui du manuel du Ministère de l'Enseignement Pré-Universitaire et de l'Education Civique, mentionné ci-dessus, il est envisageable de l'utiliser comme outil très efficace pour les APEAE des écoles primaires et des collèges.

Compte tenu de ce qui est mentionné ci-dessus, pour effectuer un entretien régulier et durable des installations scolaires qui seront construites par le présent projet, la réalisation de la coopération de composante organisationnelle ayant le contenu décrit ci-dessous est jugée nécessaire et pertinente dans les 27

établissements scolaires faisant l'objet du Projet. De plus, on peut espérer que les effets bénéfiques de la présente composante organisationnelle seront étendus également aux autres établissements scolaires.

Par ailleurs, en ce qui concerne les CDE, ils sont en cours de mise en place, et la répartition des rôles avec l'APEAE n'est pas encore claire. Donc, ce qui est considéré ici porte surtout sur l'entretien des installations scolaires par les APEAE et le renforcement des activités de l'Administration.

Le tableau suivant récapitule les problèmes actuels mentionnés jusqu'ici ainsi que les propositions visant à améliorer ces problèmes.

Tableau 2-15 Problèmes actuels et propositions d'amélioration

Domaine	Problèmes actuels	Propositions d'amélioration	Possibilités de la composante organisationnelle
Ecoles primaires existantes (16 écoles)	- Le manuel d'entretien d'école n'est pas distribué suffisamment. - Le contenu du manuel n'est pas mis en pratique et il existe des problèmes ; certaines écoles sont sales, quelques parties endommagées sont laissées sans être réparées, etc.	- Corriger le manuel d'entretien et distribuer le manuel ainsi corrigé pour que ce dernier soit gardé au niveau de chaque école. - Mener des activités de direction et de sensibilisation pour la mise en pratique du manuel en vue d'une réalisation appropriée de l'entretien.	- Assurer la direction pour l'amélioration du manuel. - Soutenir les activités de direction et de sensibilisation pour la mise en pratique du manuel.
Collèges existants (2 collèges)	- Les activités des APEAE sont moins dynamiques que celles des écoles primaires. - Le manuel n'est pas préparé.	Les mêmes propositions que celles pour les écoles primaires. Cependant, s'il y a des aspects propres aux collèges, ces propositions devront y être adaptées.	Idem ci-dessus.
Ecoles primaires et collèges à construire (9 écoles et collèges)	- L'organisation et la direction des APEAE dépendent surtout des qualités personnelles du directeur de l'école.	- Permettre, à l'aide du manuel d'entretien, de diriger les activités des APEAE et de réaliser un bon entretien.	Idem ci-dessus.
Administration	- En ce qui concerne l'entretien, les relations entre l'Administration et chaque établissement scolaire ne sont pas suffisamment établies. - Au niveau des écoles primaires, un manuel unifié d'entretien est en cours de préparation, mais il n'y a pas de plan portant sur sa distribution, la direction pour sa mise en application et sa vulgarisation.	- Renforcer les relations entre l'Administration et chaque établissement scolaire afin de permettre d'une part à l'Administration de diriger mieux les établissements scolaires et de connaître mieux la situation actuelle et, d'autre part, aux établissements scolaires de présenter des rapports à l'Administration et de consulter cette dernière. - Distribuer le manuel d'entretien amélioré à chaque établissement scolaire et mener des activités de direction et de sensibilisation pour la mise en pratique du manuel.	- Créer, dans l'Administration, des organismes s'occupant de l'entretien, et les soutenir pour dynamiser leurs activités.

(2) Objectif de la composante organisationnelle

L'objectif consiste à permettre à l'APEAE, à la communauté et à l'établissement scolaire en question, qui sont les principaux acteurs dans la gestion et l'entretien, d'effectuer, d'une façon régulière et durable et dans un système impliquant l'Administration, la gestion et l'entretien des installations visées par le présent projet.

Afin d'assurer de façon sûre un entretien durable et régulier, la composante organisationnelle sera réalisée

conformément aux buts mentionnés ci-dessous :

- 1) Pouvoir préparer un système permettant aux autorités administratives, qui sont des organes de haut niveau, de participer volontairement aux activités d'amélioration de l'entretien de chaque établissement scolaire tout en se basant sur le manuel d'entretien.
- 2) L'APEAE, la communauté, les administrateurs et enseignants de chaque établissement scolaire considéré se rendent compte de la nécessité d'entretien des installations et font une approche organisée.
- 3) L'APEAE de l'établissement scolaire considéré élabore de façon autonome le plan d'entretien des installations scolaires et le plan de financement et constitue le fonds d'entretien et réalise des dépenses planifiées et correctes de ce fonds.

(3) Résultats attendus de la composante organisationnelle

Les résultats attendus de la composante organisationnelle sont les suivants :

- 1) Une version révisée du manuel d'entretien, qui a été élaboré dans le cadre d'une coopération japonaise mise en œuvre dans le passé, sera rédigée.
- 2) Dans les établissements scolaires existants, l'attention sera attirée de nouveau sur la procédure de mise en œuvre. Dans les nouveaux établissements scolaires, une nouvelle APEAE sera organisée et le manuel révisé sera distribué et gardé, et une direction pour la mise en pratique du manuel sera assurée.
- 3) On comprendra la structure de base du bâtiment scolaire projeté (toiture, murs extérieurs et intérieurs, portes, fenêtres, planchers, etc.) et des toilettes, ce qui permettra d'effectuer, de façon durable, l'entretien et la gestion hygiénique de toutes les installations de l'établissement scolaire, y compris les installations d'alimentation en eau, les clôtures, la cour de récréation, etc.
- 4) L'APEAE pourra établir elle-même des plans d'entretien et des plans de financement à court terme (1 an) et à moyen terme (2 à 5 ans).
- 5) Il sera possible de connaître l'état d'avancement et les résultats de l'entretien et de faire des dépenses planifiées du fonds pendant la période considérée.
- 6) La participation des organes administratifs, telles que la Direction Nationale de l'Enseignement Élémentaire et la Direction Nationale de l'Enseignement Secondaire du Ministère de l'Enseignement Pré-Universitaire et de l'Education Civique ainsi que les Directions de l'Education des régions considérées, permettra à l'Administration de connaître mieux la situation réelle des établissements scolaires à travers diverses occasions de communication entre l'Administration et l'Etablissement scolaire et, en même temps, de favoriser la vulgarisation de ces mouvements aux autres établissements scolaires.

(4) Activités de la composante organisationnelle (Plan des intrants)

Les activités mentionnées ci-dessous seront réalisées pour que la méthode d'entretien des installations visées par le présent projet soit connue concrètement et mise en pratique.

1) Explication à l'Administration

Dans la mise en œuvre de la composante organisationnelle, l'importance est accordée en principe aux directives générales, préparées par la Direction Nationale de l'Enseignement Élémentaire du Ministère de l'Enseignement Pré-Universitaire et de l'Education Civique. Le Consultant expliquera, en collaboration avec les ONG, le but, l'objectif, le contenu et le calendrier des activités de la composante organisationnelle à l'Administration de façon à assurer une bonne compréhension.

Comme les établissements scolaires visés par la phase I sont des écoles primaires à construire et des collèges existants et à construire, il faudra constituer presque la totalité de la structure du système d'entretien d'école en commençant par établir ses bases. Comme il prend du temps pour établir un nouveau système, cette opération ne pourra être commencée qu'après l'achèvement du bâtiment scolaire s'il s'agit d'un nouvel établissement scolaire. Pour cette raison, la composante organisationnelle sera commencée au milieu de la phase I des travaux de construction.

2) Mise en place d'un groupe de travail et d'une commission de composante organisationnelle

Dès le commencement, l'Administration mettra en place un groupe de travail pour assurer une mise en œuvre régulière de la composante organisationnelle et favoriser le fonctionnement durable après l'achèvement de la composante organisationnelle.

Ledit groupe de travail jouera en fait le rôle d'un "guichet" pour la composante organisationnelle et assurera la promotion de cette composante. Il créera une commission de composante organisationnelle (appellation provisoire) et organisera périodiquement sa réunion afin d'effectuer un entretien régulier et durable des installations au cours du Projet et, au besoin, même après l'achèvement du présent Projet. Cette commission offrira des occasions de connaître la situation des réalisations de la composante organisationnelle, d'échanger des idées et de discuter sur divers problèmes. La commission sera composée de membres du groupe de travail, de membres de l'APEAE, d'habitants de la communauté et d'administrateurs et enseignants d'école.

3) Amélioration du manuel d'entretien élaboré à l'occasion d'une coopération japonaise réalisée dans le passé.

Dès le commencement, le groupe de travail jouera le rôle principal dans les activités d'amélioration du manuel d'entretien élaboré dans le cadre d'une coopération japonaise réalisée dans le passé. Sur les activités d'entretien réalisées après l'achèvement de ladite coopération japonaises, les avis des APEAE et des établissements scolaires seront demandés pour les refléter dans l'amélioration du manuel. En particulier, compte tenu de l'opinion ayant signalé, dans une réunion des intéressés, le caractère trop spécialisé du manuel d'exécution de la gestion du fonds, ce manuel sera simplifié. En outre, des opérations d'entretien concernant les toilettes, l'alimentation en eau, l'utilisation de l'eau et l'hygiène seront ajoutées. Le Consultant et les ONG apporteront leur soutien à ces activités d'amélioration.

4) Orientation des établissements scolaires visés par le présent Projet

A chaque phase, la partie "Administration", constituée autour du groupe de travail, discutera avec le Consultant et organisera une orientation destinée à l'APEAE, à la communauté et aux administrateurs et enseignants de chaque établissement scolaire visé. Lors de cette orientation, des sujets sur l'organisation

de séminaires, les détails des installations à construire, le calendrier de construction, la visite des écoles-modèles déjà construites, les systèmes de gestion et d'entretien de l'établissement scolaire (l'entretien des installations, la gestion du fonds,...), etc. seront abordés. En même temps, l'importance de l'entretien des installations, de la gestion du fonds, etc. sera soulignée à nouveau et une campagne de sensibilisation sera menée.

5) Atelier (Workshop) dans les écoles-modèles

Pendant la même période, afin de vulgariser ou d'introduire les activités-modèles d'entretien, l'Administration et le Consultant sélectionneront des écoles voisines pouvant servir de modèles pour les systèmes d'entretien et de gestion d'école (entretien des installations, gestion du fonds, etc.), organiseront un atelier ayant pour objet la visite des écoles-modèles voisines par l'APEAE, la communauté et les administrateurs et enseignants de l'établissement scolaire du Projet, l'échange d'avis, le partage et la résolution des problèmes avec les personnes concernées des écoles-modèles. Ceci comprendra une formation pour l'établissement des plans d'entretien à court terme (1 an) et à moyen terme (2 à 5 ans) et du plan de financement ainsi que pour l'enregistrement des résultats de ces plans.

6) Organisation de séminaires

Au début de chaque phase, un séminaire sera organisé sur la méthode concrète de la gestion et de l'entretien de l'établissement scolaire (entretien des installations, gestion du fonds, etc.). Le séminaire sera organisé par l'Administration, et le Consultant et l'ONG locale expliqueront la structure des installations ainsi que la méthode concrète de gestion de l'exécution et de gestion des plans pour l'entretien des installations, l'hygiène, le fonds, les matériaux et le matériel s'y rapportant.

7) Etablissement du manuel de surveillance de l'entretien des installations

Au début de la phase II ainsi qu'à la fin de la phase II et de la phase III, l'Administration préparera, en concertation avec le Consultant, le manuel pour la surveillance des activités d'entretien ; le Consultant et l'ONG locale en élaboreront l'avant-projet et, le groupe de travail local rédigera le manuel en se basant sur ledit avant-projet, tout en tenant compte de l'initiative locale. Le Consultant évaluera le manuel ainsi rédigé, donnera des commentaires et retournera des informations pour l'achèvement définitif du manuel de surveillance.

8) Surveillance de l'entretien des installations

Le Consultant et l'ONG réaliseront une surveillance propre de l'établissement scolaire considéré et en rendront compte des résultats. Ils proposeront en outre l'orientation à prendre après l'achèvement de la coopération de la partie japonaise.

(5) Calendrier d'exécution de la composante organisationnelle

Le tableau suivant indique le calendrier d'exécution.

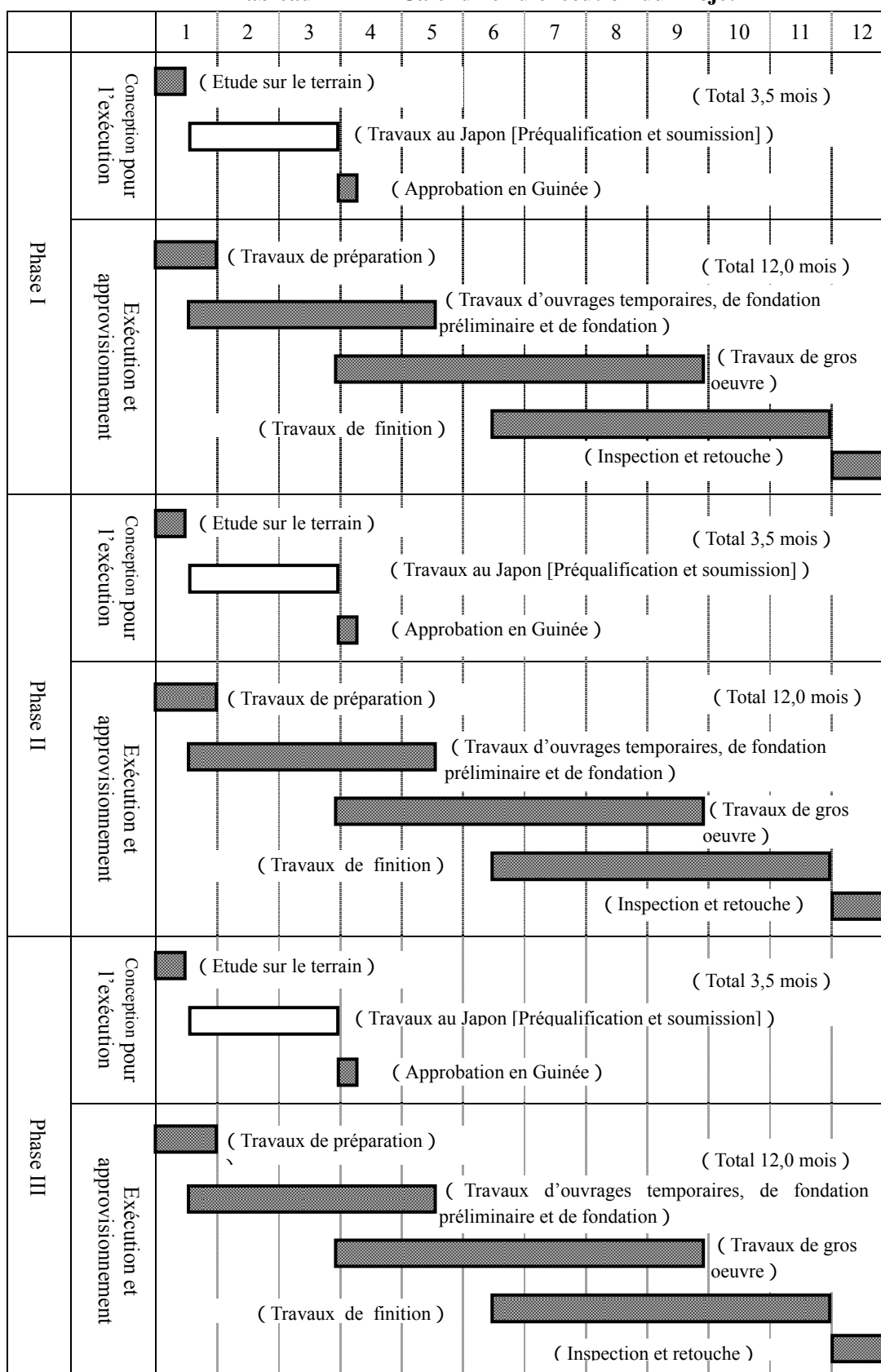
Tableau 2-16 Calendrier d'exécution de la composante organisationnelle

Phase			Phase 1												Phase 2												Phase 3											
			1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
Mois			Deux communes à Conakry												Préfecture de Dubréka et de Coyah												Deux communes à Conakry											
Zone			3 écoles												3 écoles												10 écoles											
Délai	EP	Création	3 écoles												3 écoles												10 écoles											
	CO	Extention	3 écoles												6 écoles												10 écoles											
Rôles de personnes intéressées et mois-hommes			2 collèges												1 collège												2 collèges											
			2 collèges																																			
Administration	Création du groupe de travail																																					
	Création de la commission de composante organisationnelle																																					
Consultant japonais	Gestion générale		■																																			
	Manuel d'entretien																																					
	Orientation																																					
	Séminaire																																					
	Echange avec écoles-modèles																																					
	Atelier de suivi des établissements scolaires concernés																																					
	Etablissement d'un manuel de surveillance (monitorage)																																					
	Surveillance (monitorage)																																					
	Manuel d'entretien																																					
ONG locale, etc.	Orientation																																					
	Séminaire																																					
	Echange avec écoles-modèles																																					
	Atelier de suivi des établissements scolaires concernés														■												■											
	Etablissement du rapport de la																																					
	Etablissement d'un manuel de surveillance (monitorage)																																					
	Surveillance (monitorage)																																					
	Manuel d'entretien																																					

2-2-4-7 Calendrier d'exécution

Le calendrier d'exécution du Projet a été établi comme indiqué ci-dessous en conformité avec le système de coopération financière non remboursable du Japon.

Tableau 2-17 Calendrier d'exécution du Projet



Travaux en Guinée
 Travaux au Japon

2-3 Généralités des prestations à la charge de la partie guinéenne

Les prestations générales à réaliser ou à prendre en charge par la partie guinéenne, en plus des travaux à la charge de la partie guinéenne mentionnés en 2-2-4-3 "Répartition des travaux", pour la réalisation du présent Projet effectué dans le cadre de la coopération financière non remboursable du Japon sont indiquées dans le tableau suivant :

Tableau 2-18 Prestations à la charge de la partie guinéenne

Prestations
1. Fourniture d'informations et données nécessaires à la planification et à la réalisation
2. Demande et obtention d'autorisations et de permis auprès des autorités concernées
3. Enlèvement des bâtiments scolaires existants démolis et terrassement, aménagement suffisant des terrains de construction avant le commencement des travaux de la partie japonaise
4. Exonération d'impôts et de taxe pour les matériaux et produits acquis dans le cadre du présent Projet
5. Autorisation d'entrée et de séjour des Japonais en Guinée pour les prestations fournies sur la base du contrat approuvé.
6. Mesures exonérant les Japonais d'impôts, taxes, droits de douane, etc. normalement imposables en Guinée pour les matériaux, produits et prestations fournis sur la base du contrat approuvé.
7. Paiement de commissions à une banque japonaise pour l'ouverture d'un compte bancaire
8. Prise en charge de toutes les tâches qui ne sont pas assurées par la coopération financière non remboursable du Japon et qui sont requises pour la réalisation du présent Projet
9. Désignation d'un homologue chargé spécialement du présent Projet pour le fonctionnement et le transfert technologique d'entretien du présent Projet.
10. Utilisation correcte et efficace et entretien des matériaux, matériel et installations fournis par la coopération financière non remboursable du Japon
11. Mise à la disposition et entretien des routes de transport des matériaux de construction
12. Assurance de la sécurité des sites et des personnes concernées pendant la durée des travaux de construction

Tableau 2-19 Travaux à la charge de la partie guinéenne

Type de travaux	Nom d'établissements scolaires	EP/CO	Zone	Commune	Phase	
Construction	Démolition et transfert de bâtiments scolaires existants	Gbessia Cité II	EP	Conakry	Matoto	3
		Dabondy III	EP	Conakry	Matoto	3
		Batouyah	EP	Coyah	Urbaine	2
	Démolition de fondations existantes	Yattaya Plateau	EP	Conakry	Ratoma	1
		Kwamé N'Krumah	EP	Conakry	Ratoma	3
		Sangoyah Marché	EP	Conakry	Matoto	1
	Démolition et transfert de blocs sanitaires existants	Dabondy III	EP	Conakry	Matoto	3
	Aménagement et nivellement du terrain	Yattaya Plateau	EP	Conakry	Ratoma	1
		Dar-Es-Salam	EP	Conakry	Ratoma	3
		Kwamé N'Krumah	EP	Conakry	Ratoma	3
		Koloma	CO	Conakry	Ratoma	1
		M'Bemba Bangoura	CO	Conakry	Ratoma	1
		Gbessia Cité II	EP	Conakry	Matoto	3
		Dabondy III	EP	Conakry	Matoto	3
		Dabompa	CO	Conakry	Matoto	1
		Kountia	EP	Coyah	Manéah	2
		Batouyah	EP	Coyah	Urbaine	2
Sanoyah		EP	Coyah	Manéah	2	
Fassiah	CO	Coyah	Manéah	2		
Installation d'approvisionnement en eau	Extension de système d'installations d'approvisionnement en eau existantes	Ratoma	CO	Conakry	Ratoma	1
		Koloma	CO	Conakry	Ratoma	1
		M'Bemba Bangoura	CO	Conakry	Ratoma	1
		Ansoumaniah Village	EP	Dubréka	Urbaine	2
		Kountia	EP	Coyah	Manéah	2
		Doumbouyah	EP	Coyah	Urbaine	2
		Kobaya	EP	Conakry	Ratoma	3
		Sonfonia I	EP	Conakry	Ratoma	3
		Yattaya	EP	Conakry	Ratoma	3
		Dar-Es-Salam	EP	Conakry	Ratoma	3
		Kwamé N'Krumah	EP	Conakry	Ratoma	3
		Kipe I	EP	Conakry	Ratoma	3
		Kaporo	EP	Conakry	Ratoma	3
		Gbessia Cité II	EP	Conakry	Matoto	3
		Dabondy III	EP	Conakry	Matoto	3
	Lansanayah	EP	Conakry	Matoto	3	
	Création d'un nouveau système d'installations d'approvisionnement en eau	Yattaya Plateau	EP	Conakry	Ratoma	1
		Sangoyah Marché	EP	Conakry	Matoto	1
		Gbessia Port II	EP	Conakry	Matoto	1
		Dabompa	CO	Conakry	Matoto	1
		Toumaniah	EP	Dubréka	Urbaine	2
		Baïlobayah	EP	Dubréka	Urbaine	2
		Coyah Centre	EP	Coyah	Urbaine	2
	Forage	Kagbélen Plateau	EP	Dubréka	Urbaine	2
		Batouyah	EP	Coyah	Urbaine	2
		Sanoyah	EP	Coyah	Manéah	2
		Fassiah	CO	Coyah	Manéah	2

2-4 Plan de fonctionnement et d'entretien du Projet

(1) Plan de fonctionnement

L'exploitation des établissements scolaires est assurée par les administrateurs d'école (directeurs, directeurs adjoints) sous la direction de la Direction de l'Education de chaque zone et avec le soutien et la coopération des APEAE, des communautés, etc.

Par ailleurs, il est estimé que, par suite de la réalisation du présent Projet, le nombre d'enseignants sera augmenté de 255 pour les écoles primaires et de 108 pour les collèges dans le cas de 363 salles de classe à simple vacation. A ce sujet, il est jugé qu'il n'y a pas de problème actuellement pour le recrutement d'enseignants d'école primaire en Guinée. De même, pour les enseignants de collège, il est considéré que le recrutement d'enseignants requis après la réalisation du présent Projet se fera sans problème puisque 1.500 enseignants de collège ont été formés l'année dernière.

(2) Plan d'entretien

L'entretien des installations, etc. est réalisé par les APEAE selon le plan annuel établi dans leur assemblée générale. Dans certains établissements scolaires, les petites ou légères réparations sont effectuées avec la coopération d'une partie des habitants locaux, mais dans la plupart des cas, ces réparations sont commandées à une entreprise. Lorsqu'il s'agit d'une grande réparation, une collecte spéciale est organisée sur l'initiative d'un représentant de la communauté et de l'APEAE et la réparation est réalisée sur plusieurs années dans la limite du fonds ainsi collecté. Pour le nettoyage, il existe un système dans lequel les élèves font le nettoyage à tour de rôle par équipe tous les jours.

L'entretien à réaliser par suite de la réalisation du présent Projet consistera en peinture de l'intérieur et de l'extérieur du bâtiment, réparation des parties endommagées des installations, nettoyage et vidange des toilettes et réparation des meubles scolaires. Or, puisque l'opération conjointe de l'établissement scolaire, de l'APEAE et de la communauté sera possible comme avant, il est considéré que la création d'une nouvelle organisation ou fonction ne sera pas nécessaire. Par ailleurs, le manuel d'entretien élaboré dans le cadre d'une coopération du Japon réalisée dans le passé est distribué et utilisé dans toutes les écoles primaires. Il ne serait pas donc nécessaire d'établir un nouveau manuel, mais le manuel existant a besoin d'être révisé. Pour les collèges et les établissements scolaires à construire, la distribution du manuel et la direction pour sa mise en pratique seront nécessaires.

Tous les frais de gestion et d'entretien, sauf les salaires des enseignants et les frais de manuels scolaires, d'électricité et d'eau, sont couverts par les cotisations parentales. La valeur de la cotisation est fixée par le gouvernement, et le montant maximum est fixé actuellement à 5.000 francs guinéens par an par élève, ce pour les écoles primaires et les collèges. (En général, ce montant est perçu dans la ville de Conakry, tandis qu'une somme de 2.000 francs guinéens est perçue dans les préfectures de Coyah et de Dubréka.) Ces cotisations sont collectées et gérées sous la responsabilité de l'APEAE, mais le taux de collecte varie considérablement d'une école à l'autre (30 à 95%). Ce phénomène est dû surtout à la situation économique des familles des élèves et à l'insuffisance de la sensibilisation des parents. Pour résoudre ce problème, en général, les APEAE s'efforcent

assidûment d'améliorer le taux de collecte en offrant des facilités (paiement par versements échelonnés, etc.), en menant des activités de sensibilisation individuelle, etc. Le fonds ainsi collecté pour chaque établissement scolaire varie selon la taille de l'école. A titre d'exemple, dans les écoles primaires du Projet, le montant maximum du fonds collecté est de 5,3 millions de francs guinéens, le minimum étant de 0,5 million de francs guinéens.

Il est espéré que, dans l'avenir, le taux moyen de collecte dépassera 80% dans chaque établissement scolaire grâce à ces activités d'amélioration.

2-5 Coûts approximatifs de réalisation du Projet

2-5-1 Coûts approximatifs du Projet réalisé dans le cadre de la coopération du Japon

Les coûts globaux du Projet, nécessaires en cas de réalisation du présent Projet dans le cadre de la coopération financière non remboursable du Japon, seront d'environ 1.374 millions de yens. Les détails des frais partagés par les deux parties selon la répartition des travaux entre la partie japonaise et la partie guinéenne sont indiqués dans le Tableau 2-20 "Frais supportés par la partie japonaise" et le Tableau 2-21 "Frais supporté par la partie guinéenne". Toutefois, il est à noter que ces coûts approximatifs des travaux ne représentent pas la limite maximale du don fixée par l'Echange de Notes.

(1) Frais supportés par la partie japonaise Coûts globaux approximatifs du Projet Environ 1.342,59 millions de yens

Tableau 2-20 Frais supportés par la partie japonaise

Au total 339 salles de classe et 34 bâtiments de toilettes dans 27 établissements scolaires(Superficie totale au sol de la construction : Environ 28.973,6 m²)

		Coûts approximatifs (En millions de yens)											
Poste		Phase I			Phase II			Phase III			Total		
Installations	Bâtiments scolaires	345.45	394.94	453.62	365.27	416.82	473.36	308.61	355.32	415.61	1,019.33	1,167.08	1,342.59
	Bâtiments de toilettes	20.61			22.74			21.02			64.37		
	Meubles et équipements	28.88			28.81			25.69			83.38		
Conception pour l'exécution, gestion de l'exécution et direction technique		58.68			56.54			60.29			175.51		

Coûts approximatifs du Projet (Sous-total) : Environ 1.342,59 millions de yens

Dans la ville de Conakry :Au total 222 salles de classe et 21 bâtiments de toilettes dans 17 établissements scolaires (Superficie totale au sol de la construction : Environ 18.931,5 m²)

		Coûts approximatifs (En millions de yens)											
Poste		Phase I			Phase II			Phase III			Total		
Installations	Bâtiments scolaires	345.45	394.94	453.62	0.00	0.00	0.00	308.61	355.32	415.61	654.06	750.26	869.23
	Bâtiments de toilettes	20.61			0.00			21.02			41.63		
	Meubles et équipements	28.88			0.00			25.69			54.57		
Conception pour l'exécution, gestion de l'exécution et direction technique		58.68			0.00			60.29			118.97		

Coûts approximatifs du Projet (Sous-total) : Environ 869,23 millions de yens

Dans la préfecture de Dubréka :Au total 24 salles de classe et 4 bâtiments de toilettes dans 4 établissements scolaires (Superficie totale au sol de la construction : Environ 2.131,6 m²)

		Coûts approximatifs (En millions de yens)											
Poste		Phase I			Phase II			Phase III			Total		
Installations	Bâtiments scolaires	0.00	0.00	0.00	80.09	92.04	104.52	0.00	0.00	0.00	80.09	92.04	104.52
	Bâtiments de toilettes	0.00			5.92			0.00			5.92		
	Meubles et équipements	0.00			6.03			0.00			6.03		
Conception pour l'exécution, gestion de l'exécution et direction technique		0.00			12.48			0.00			12.48		

Coûts approximatifs du Projet (Sous-total) : Environ 104,52 millions de yens

Dans la préfecture de Coyah :Au total 93 salles de classe et 9 bâtiments de toilettes dans 6 établissements scolaires (Superficie totale au sol de la construction : Environ 7.910,5 m²)

		Coûts approximatifs (En millions de yens)											
Poste		Phase I			Phase II			Phase III			Total		
Installations	Bâtiments scolaires	0.00	0.00	0.00	285.18	324.78	368.84	0.00	0.00	0.00	285.18	324.78	368.84
	Bâtiments de toilettes	0.00			16.82			0.00			16.82		
	Meubles et équipements	0.00			22.78			0.00			22.78		
Conception pour l'exécution, gestion de l'exécution et direction technique		0.00			44.06			0.00			44.06		

Coûts approximatifs du Projet (Sous-total) : Environ 368,84 millions de yens

- (2) **Frais supportés par la partie guinéenne : Environ 31,33 millions de yens (environ 227. 670 euros)**

Tableau 2-21 Frais supportés par la partie guinéenne

Désignation	Phase I		Phase II		Phases III		Total	
	(millions de yens)	(mille euro)	(millions de yens)	(mille euro)	(millions de yens)	(mille euro)	(millions de yens)	(mille euro)
1) Démolition et enlèvement des obstacles, terrassement	0.59	4.25	0.65	4.69	0.37	2.69	1.60	11.63
2) Mise en place de la clôture et portail définitifs (dans les établissements en création)	11.05	80.27	12.13	88.15	2.69	19.52	25.86	187.94
3) Travaux d'installations d'approvisionnement en eau	0.20	1.48	3.37	24.52	0.29	2.11	3.87	28.10
Total	11.83	86.00	16.15	117.35	3.35	24.32	31.33	227.67

(3) Conditions du métré

Les montants indiqués ci-dessus ont été calculés selon les conditions du métré suivantes :

Date du métré : Décembre 2005

Taux de change : 1,00 euro = 137,6 yens

Délai d'exécution : Travaux s'étendant sur trois années. La conception détaillée et le délai nécessaires à chaque phase sont ceux indiqués dans le calendrier d'exécution.

Autres : Le présent Projet sera exécuté selon le système de la coopération financière non remboursable du gouvernement du Japon.

2-5-2 Frais de gestion et d'entretien

Par suite de la réalisation du présent Projet, il sera nécessaire de prévoir un total de 29.420 mille francs guinéens comme frais annuels d'exploitation et d'entretien (dont 19.172 mille francs guinéens pour les frais de réparation des bâtiments scolaires, 1.620 mille francs guinéens pour les frais de réparations des tables-bancs, bureaux et chaises, 8.600 mille francs guinéens pour les frais de vidange des fosses de toilettes). (Voir le 2-22.)

D'autre part, l'augmentation du nombre d'élèves, apportée par 27 établissements scolaires du Projet sera de 16.000 personnes, ce qui laisse espérer une augmentation de revenus de 51.034 mille francs guinéens par an en supposant la continuation des cotisations parentales actuelles (5.000GNF x 10.512 élèves à Conakry, et 2.000GNF x 5.616 élèves à Dubréka et Coyah) avec un taux de collecte de 80%. (Voir le Tableau 2-22). La différence ainsi résultant, soit 21.614 mille francs guinéens, sera affectée aux autres dépenses de gestion.

Compte tenu de ce qui est mentionné ci-dessus, il est jugé que les frais annuels d'exploitation et d'entretien nécessaires après la réalisation du présent Projet pourront être supportés. En ce qui concerne le taux de collecte, qui est estimé à une valeur supérieure de 10% à la valeur actuelle, il semble que cette

valeur pourra être atteinte à travers des activités intensifiées de sensibilisation. De plus, le soutien par le programme guinéen PAREEG pourra être espéré également.

Tableau 2-22 Revenus et dépenses annuels des 27 établissements scolaires du Projet

Zone	Augmentation du nombre d'élèves	Cotisations parentales	Taux de collecte	Total des revenus	Frais de réparation des bâtiments scolaires	Frais de réparation des tables-bancs, chaises et bureaux	Frais de vidange des toilettes	Autres	Total des dépenses
	(Personnes)	(En francs guinéens/élève/an)	(%)	(En mille francs guinéens)	(En mille francs guinéens)	(En mille francs guinéens)	(En mille francs guinéens)	(En mille francs guinéens)	(En mille francs guinéens)
Ville de Conakry	10.512	5.000	80	42.048	13.803	1.060	5.650	21.534	42.048
Préfectures de Coyah et de Dubréka	5.616	2.000		8.986	5.368	560	2.950	107	8.986
Total	16.128	-	-	51.034	19.172	1.620	8.600	21.614	51.034

2-6 Considérations requises pour la réalisation du projet de coopération

Pour assurer une exécution régulière des travaux de construction du présent Projet, la partie guinéenne devra s'engager à l'aménagement suivant :

- (1) Démolir et enlever des bâtiments existants dans les établissements scolaires faisant l'objet du Projet et effectuer le nivellement et le terrassement du terrain.
- (2) Exécuter la connexion des installations d'alimentation en eau ou le forage de puits.

CHAPITRE 3
VERIFICATION DE LA PERTINENCE
DU PROJET

Chapitre 3 Vérification de la pertinence du Projet

3-1 Effets du Projet

Les effets principaux attendus de la réalisation du présent Projet sont mentionnés ci-dessous :

(1) Effets directs

Situation actuelle et problèmes	Mesures prises dans le présent Projet (Projet de coopération)	Effets du Projet et degré d'amélioration apportée par le Projet
1) Le nombre de salles de classe étant insuffisant par rapport au nombre d'élèves, les établissements scolaires sont obligés de donner des cours dans des salles de classe surpeuplées et d'adopter le système de double vacation.	Extension de 180 salles de classe dans 16 écoles primaires existantes.	Sur le nombre planifié d'élèves des écoles en question, qui est d'environ 26.500, le nombre d'élèves par salle de classe, qui est actuellement de 111, sera amélioré à 81.
	Construction de 51 salles de classe dans 6 écoles primaires à créer.	Sur le nombre planifié d'élèves des écoles en question, qui est d'environ 8.200, le temps de déplacement domicile-école sera réduit et, en même temps, le milieu éducatif sera amélioré.
	Extension de 36 salles de classe dans 2 collèges existants.	Sur le nombre planifié d'élèves des collèges en question, qui est d'environ 8.200, le nombre d'élèves par classe, qui est actuellement de 315, sera amélioré à 139.
	Construction de 72 salles de classe dans 3 collèges à créer.	Sur le nombre planifié d'élèves des collèges en question, qui est d'environ 9.500, le temps de déplacement domicile-école sera réduit et, en même temps, le milieu éducatif sera amélioré.
2) Parmi les établissements scolaires en question, certains continuent à utiliser des bâtiments vétustes et dangereux.	Les bâtiments scolaires vétustes et dangereux seront enlevés et remplacés par de nouvelles salles de classe.	Dans tous les établissements visés par le Projet, il sera possible de dispenser l'éducation dans des salles de classe convenables et en sécurité. La simple vacation sera réalisée dans les nouveaux établissements scolaires.
3) Les toilettes manquent dans les établissements scolaires en question et la condition hygiénique n'est pas bonne.	Aménager des toilettes séparées pour les garçons et les filles dans les établissements scolaires en question.	Les élèves des établissements scolaires en question, dont le nombre planifié est d'environ 52.400, pourront utiliser des toilettes hygiéniques et la situation empêchant les filles de venir aux établissements scolaires sera améliorée.
4) Les installations scolaires ne sont pas toujours entretenues correctement dans les établissements scolaires en question.	La réalisation de la composante organisationnelle renforcera l'entretien des installations scolaires. Un soutien sera apporté au renforcement des activités de l' APEAE.	Les activités de la composante organisationnelle permettront d'améliorer le système d'entretien des établissements scolaires du Projet.

(2) Effets indirects

Situation actuelle et problèmes	Mesures prises dans le présent Projet (Projet de coopération)	Effets du Projet et degré d'amélioration apportée par le Projet
1) Le nombre de toilettes pour les filles est insuffisant dans les établissements scolaires en question.	Aménager des toilettes séparées pour les garçons et les filles dans les établissements scolaires en question.	L'aménagement des toilettes pour les filles améliorera la situation empêchant les filles de venir à l'établissement scolaire.
2) Les installations scolaires ne sont pas toujours entretenues correctement dans les zones d'intervention du Projet.	Réalisation de la composante organisationnelle et amélioration du manuel d'entretien des installations scolaires.	Les activités de la composante organisationnelle laissent espérer la propagation future des effets d'amélioration de la situation d'entretien aux autres établissements scolaires.

3-2 Tâches à remplir et propositions

Les tâches à remplir par la partie guinéenne pour la manifestation et la durabilité des effets du présent Projet sont les suivantes :

Pour que les classes fonctionnent correctement dans les établissements scolaires du présent Projet après la réception des installations livrées dans le cadre de la coopération, il sera nécessaire de recruter des enseignants supplémentaires et de les affecter convenablement sans retard.

Pour un entretien approprié des installations aménagées par le présent Projet, le système de gestion et d'entretien doit être renforcé correctement par le Ministère de l'Enseignement Pré-Universitaire et de l'Education Civique, chaque établissement scolaire et son APEAE.

3-3 Pertinence du Projet

Comme mentionné ci-dessous, le présent Projet est jugé pertinent en tant que projet de coopération réalisé dans le cadre de la coopération financière non remboursable du Japon.

(1) Bénéficiaires et leur nombre

Les bénéficiaires directs seront les élèves prévus des établissements scolaires en question, qui seront au nombre d'environ 52.400 personnes. La réalisation du présent Projet permettra de diminuer le nombre d'élèves par classe et d'améliorer ainsi le milieu de scolarisation.

(2) Pertinence et Urgence

Etant donné que le présent Projet porte sur l'aménagement des installations scolaires, il correspond aux objectifs de la coopération financière non remboursable du Japon, qui concernent les besoins humains fondamentaux (BHF), l'éducation, le développement des ressources humaines, etc.

Les zones en question connaissent un manque sérieux de salles de classe ; le nombre moyen d'élèves par classe dans les établissements scolaires en question est de 111 dans les écoles primaires existantes et de 315 dans les collèges existants. Les élèves suivent ainsi leurs cours dans de très mauvaises conditions.

(3) Capacité d'entretien

Comme la partie guinéenne assure actuellement l'entretien de 131 écoles primaires publiques (125 mille élèves) et de 47 collèges publics (57 mille élèves) dans la ville de Conakry, il est considéré qu'elle possède une organisation et des moyens humains suffisants pour effectuer l'entretien des établissements scolaires du Projet.

(4) Positionnement du présent Projet par rapport aux projets de haut niveau

Le présent Projet est cohérent avec les "Programmes d'Ajustement du Secteur de l'Education I

(PASE I)", "Programmes d'Ajustement du Secteur de l'Education II (PASE II)" et le "Programme «Education pour Tous»" de la Guinée, et contribue à leur accomplissement.

(5) Rentabilité du Projet

Le présent Projet ne produira pas de bénéfice financier direct, mais il est démontré, par la Banque Mondiale, etc., que les projets d'éducation apportent des effets économiques importants.

(6) Considération de l'environnement

Comme les installations aménagées par le présent Projet sont des salles de classe et que des matériaux de construction problématiques, y compris l'amiante, ne seront pas utilisés, il n'y aura pas de mauvais effet sur la santé et, en principe, il n'y aura pas non plus d'influence négative sur l'environnement. Par ailleurs, comme les toilettes sont du type à fosse (type latrine), la pollution des eaux n'est pas à craindre.

(7) Possibilité de réalisation du présent Projet dans le cadre de la coopération financière non remboursable du Japon

Il est possible de réaliser le présent Projet sans difficulté particulière dans le cadre de la coopération financière non remboursable du Japon.

3-4 Conclusion

Le présent Projet contribuera largement à la satisfaction des besoins humains fondamentaux (BHF) pour les habitants et, en même temps, laisse espérer les grands effets mentionnés ci-dessus. La pertinence de la réalisation de la coopération financière non remboursable est par ailleurs confirmée par la nécessité de construire des bâtiments scolaires de bonne qualité à deux ou trois niveaux sur des terrains exigus et dans le délai spécifié. De même, en ce qui concerne la gestion et l'entretien des installations aménagées par le présent Projet, il est considéré que le système de la partie guinéenne, qui possède un personnel et un niveau technique suffisants, ne posera pas de problème. Enfin, il est jugé que le présent Projet pourra être mis en œuvre régulièrement et efficacement si les tâches d'amélioration et de réalisation, mentionnées en 3-2 "Tâches à remplir et proposition" ci-dessus sont bien remplies.

APPENDICES

1. Membres de la Mission

(1) Etude du Concept de Base

Nom	Charge	Position
M. Akihiko Hoshino	Chef de mission	Département de la coopération financière non remboursable, JICA
M. Hiromichi Morishita	Chargé de la gestion du Projet	JICA, Sénégal
M. Naoyuki Minami	Chef du Projet/ Plan architectural	Yachiyo Engineering Co., Ltd.
M. Kyouichi Sugiyama	Dessin architectural	Yachiyo Engineering Co., Ltd.
M. Noboru Osakabe	Plan d'éducation/ Plan d'opération et de maintenance	Yachiyo Engineering Co., Ltd.
M. Tetsuo Yatsu	Plan de construction / Fourniture / Estimation des coûts 1	Yachiyo Engineering Co., Ltd.
M. Kenji Yoshida	Plan d'alimentation en eau	Yachiyo Engineering Co., Ltd.
M. Kazuo Tomizaki	Eude sociale / Plan de construction / Fourniture / Estimation des coûts 2	Yachiyo Engineering Co., Ltd.
Mme Hitomi Katanuma	Interprète	Yachiyo Engineering Co., Ltd.

(2) Etude de présentation du rapport abrégé

Nom	Charge	Position
M. Takao Shibusawa	Chef de mission	Chef de l'équipe de développement rural, 3 ^{ème} Division de la gestion des projets, Département de la coopération financière non remboursable, JICA
M. Naoyuki Minami	Chef du Projet/ Plan architectural	Yachiyo Engineering Co., Ltd.
M. Tetsuo Yatsu	Plan de construction / Fourniture / Estimation des coûts 1	Yachiyo Engineering Co., Ltd.
Mme Hitomi Katanuma	Interprète	Yachiyo Engineering Co., Ltd.

2. Calendrier des Etudes sur le terrain (proposition)

(1) Mission de l'Etude du Concept de Base sur le Terrain

No.	Date	Jour	Activités				Lieu d'hébergement
			Membre officiel (MO)	Consultants Groupe A (GA)	Consultants Groupe B (GB)	Consultants Groupe C (GC)	
			(Chef de la Mission : Chef de l'équipe, M. Akihiko HOSHINO)	(Naoyuki MINAMI, Noboru OSAKABE, Hitomi KATANUMA)	(Tetsuo YATSU, Kazuo TOMIZAKI)	(Kenji YOSHIDA, Kyoichi SUGIYAMA)	
1	22/11	Mar.		Consultants : Départ pour la Guinée Déplacement(Tokyo 11:05 par JL405 → Paris 15:45)			Paris
2	23/11	Merc.		Déplacement(Paris 15:55 par AF762 → Conakry 21:15)			Conakry
3	24/11	Jeu.		<ul style="list-style-type: none"> • Visite de courtoisie et séance de travail sur le contenu et le calendrier de l'étude et autres avec le Ministère de l'Enseignement Pré-Universitaire et de l'Education Civique (MEPU-EC) – (Service National des Infrastructures et Equipements Scolaires (SNIES), Service Statistique Planification (SSP) et Direction Nationale Enseignement Secondaire) • Visite de courtoisie et séance de travail sur le contenu et le calendrier de l'étude et autres avec la Direction de la Coopération Internationale du Ministère de la Coopération • Visite de courtoisie et séance de travail pour la présentation et la discussion du calendrier de l'étude et autres avec l'Ambassade du Japon en Guinée • Préparation de l'étude (Interview des interprètes et techniciens locaux et études relatives aux activités à confier aux sous-traitants locaux (études géotechniques et explorations électriques) : visites et interview de sociétés) 			Conakry
4	25/11	Ven.		Séance de travail avec le MEPU-EC/SNIES <ul style="list-style-type: none"> • Présentation et discussion du rapport de commencement • Confirmation des organismes d'exécution du Projet de la partie guinéenne et du contenu de la requête • Demande d'affectation d'homologues pour accompagner les membres de la mission • Explication des éléments essentiels de l'étude (critères d'évaluation de salles de classe existantes si elles sont utilisables ou non, confirmation des nombres d'enfants et d'élèves existants, confirmation de la circonscription scolaire, de la démographie, du nombre d'élèves potentiels et d'autres informations pour les écoles/collèges en création, degré du besoin en alimentation en eau, conditions d'accès à partir de routes principales jusqu'aux sites, disponibilité du titre d'attribution du terrain, état d'entretien des infrastructures scolaires et conditions de fonctionnement d'écoles/collèges, situation des activités de l'APEAE, etc.) • Confirmation des travaux et prestations à la charge de la partie guinéenne liés à la réalisation du Projet 			Conakry
5	26/11	Sam.		Visites de sites d'écoles de la commune de Ratoma de la ville de Conakry (tous les membres de la mission participent afin d'avoir une compréhension commune des visites) <ul style="list-style-type: none"> • Visite de Yattayah (EP) (école construite par le Projet de 1999) • Visite de Dar Es Salam (EP) (école construite par le Projet de 2002) • Visite de Kwamé N'Krumah (EP) (école construite par le Projet de 2002) • Visite de Kaporo (EP) (école construite par le Projet de 1999) • Préparation de l'étude (études relatives aux activités à confier aux sous-traitants locaux (études géotechniques et explorations électriques et négociations sur le contrat à signer, etc.) (GB du consultant seulement) 			Conakry
6	27/11	Dim.	MO : Départ pour la Guinée Déplacement(Tokyo 11:05 par JL405 → Paris 15:45)	<ul style="list-style-type: none"> • Analyse des documents / réunion interne 			Paris (MO) Conakry (Consultant)
7	28/11	Lun.	<ul style="list-style-type: none"> • Déplacement(Paris 15:55 par AF762 → Conakry 21:15) 	<ul style="list-style-type: none"> • Séance de travail avec le MEPU-EC/SNIES » • Confirmation de plans nationaux, sectoriels et d'autre niveau liés au Projet • Confirmation de la nécessité de permis et autorisations relatifs à la construction d'écoles/collèges, de l'existence de normes, règles • Etude auprès de la SSP 	Etudes et explications sur les demandes de remise de devis estimatif des matériaux et matériels de construction locaux (visites et demandes, etc.) <ul style="list-style-type: none"> • Etudes des entreprises de construction locales • Etude des points de vente généraux des matériaux et matériels de construction • Etude des fabricants du ciment et usines de fabrication de blocs 	« Visites de sites d'écoles/collèges de la Préfecture de Dubréka » <ul style="list-style-type: none"> • Visite de courtoisie et présentation/discussion du contenu, du calendrier et d'autres éléments de l'étude avec la Direction Préfectorale de l'Education de Dubréka (confirmation du nombre actuel d'élèves et de maîtres, de l'état des établissements existants, du terrain faisant l'objet du présent Projet et de l'existence des installations d'alimentation en eau) • Koliansira(EP) • Toumaniah(EP) 	Conakry (Tous les membres)

No.	Date	Jour	Activités				Lieu d'hébergement
			Membre officiel (MO)	Consultants Groupe A (GA)	Consultants Groupe B (GB)	Consultants Groupe C (GC)	
			(Chef de la Mission : Chef de l'équipe, M. Akihiko HOSHINO)	(Naoyuki MINAMI, Noboru OSAKABE, Hitomi KATANUMA)	(Tetsuo YATSU, Kazuo TOMIZAKI)	(Kenji YOSHIDA, Kyoichi SUGIYAMA)	
8	29/11	Mar.	<p>« Séance de travail avec le MEPU-E/SNIES »</p> <ul style="list-style-type: none"> Ecoles/collèges ciblés et établissement faisant l'objet du Projet Confirmation des travaux et prestations à la charge de la partie guinéenne liés à la réalisation du Projet (de chacune des communes / écoles/collèges) <p>« Visites de sites dans la Préfecture de Dubréka »</p> <ul style="list-style-type: none"> Ratoma (CO) Kaporo (EP) Quartier Simbayah 	<p>« Visites de sites dans la Préfecture de Coyah »</p> <ul style="list-style-type: none"> Visite de courtoisie et présentation/discussion du contenu et du calendrier de l'étude à la Direction Préfectorale de l'Education de Coyah (confirmation du nombre actuel d'élèves et de maîtres, de l'état des établissements existants, du terrain faisant l'objet du présent Projet et de l'existence des installations d'alimentation en eau) Fassiah(CO) Kountia(EP)(école construite par le Projet de 2000) Botouyah-I(EP) 	<p>« Visites de sites dans la Préfecture de Dubréka »</p> <ul style="list-style-type: none"> Ansoumaniah Village (EP) Bailobayah(EP) 	Conakry (Tous les membres)	
9	30/11	Merc.	<p>« Séance de travail avec le MEPU-E /SNIES »</p> <ul style="list-style-type: none"> Confirmation de l'organisation, du personnel, de la compétence, de la situation financière, de la répartition des attributions, etc. Confirmation du système organisationnel de fonctionnement/entretien des écoles/collèges, de la dotation budgétaire, etc. <p>« Séance de travail avec UE-PASEB »</p> <ul style="list-style-type: none"> Titres, budgets, contenu, etc. de projets similaires au présent Projet déjà réalisés, et développement de capacité Prototype et méthode de construction scolaire 	<p>« Visites de sites dans la Préfecture de Coyah »</p> <ul style="list-style-type: none"> Sonoyah (EP) (école construite par le Projet de 2000) Coyah Centre (EP) Kenketen (EP) Doubouyah (EP) 	<p>« Visites de sites dans la Préfecture de Dubréka »</p> <ul style="list-style-type: none"> Kagbelen Plateau(EP) Kagbelen Plateau(CO) Keitayah (EP) 	Conakry (Tous les membres)	
10	01/12	Jeu.	<p>« Séance de travail avec la Direction de la Coopération Internationale du Ministère de la Coopération et le MEPU-EC/SNIES »</p> <ul style="list-style-type: none"> Discussion de l'avant-projet du procès-verbal des réunions, etc. <p>« Séance de travail avec PEPT »</p> <ul style="list-style-type: none"> Etat d'avancement du programme, projets prévus et réalisés, budgets, contenu, etc. Développement de capacité Système de réalisation du programme, etc. 	<p>« Visites de sites d'écoles de la commune de Ratoma de la ville de Conakry »</p> <p>Visite de la Direction Communale de l'Education de Ratoma : présentation et discussion du contenu et du calendrier de l'étude (confirmation du nombre actuel d'élèves et de maîtres, de l'état des établissements existants, du terrain faisant l'objet du présent Projet et de l'existence des installations d'alimentation en eau)</p> <ul style="list-style-type: none"> Safoniah Village (EP) Kobaya (EP) Yattaya Plateau (EP) 	<p>« Visites de sites d'écoles de la commune de Matam de la ville de Conakry »</p> <p>Visite de la Direction Communale de l'Education de Matam : présentation et discussion du contenu et du calendrier de l'étude (confirmation du nombre actuel d'élèves et de maîtres, de l'état des établissements existants, du terrain faisant l'objet du présent Projet et de l'existence des installations d'alimentation en eau)</p> <ul style="list-style-type: none"> Madina Cité (EP) Mayoré(EP) Coleah Cité (EP) 	Conakry (Tous les membres)	

No.	Date	Jour	Activités				Lieu d'hébergement
			Membre officiel (MO)	Consultants Groupe A (GA)	Consultants Groupe B (GB)	Consultants Groupe C (GC)	
			(Chef de la Mission : M. Akihiko HOSHINO)	(Naoyuki MINAMI, Noboru OSAKABE, Hitomi KATANUMA)	(Tetsuo YATSU, Kazuo TOMIZAKI)	(Kenji YOSHIDA, Kyoichi SUGIYAMA)	
11	02/12	Ven.	<ul style="list-style-type: none"> • Discussion de du procès-verbal des réunions et sa signature (dans la matinée : Ministère de la Coopération, Direction de la Coopération Bilatérale et SNIES) • Compte-rendu auprès de l'Ambassade du Japon en Guinée sur la signature du procès-verbal des réunions (dans l'après-midi) 		« Visites de sites d'écoles/collège de la commune de Ratoma de la ville de Conakry » <ul style="list-style-type: none"> • Simbayah Gare (EP) • Kipe-I (EP) • Ratoma(CO) 	« Visites de sites d'écoles/collège de la commune de Matoto de la ville de Conakry » <ul style="list-style-type: none"> • Visite de la Direction Communale de l'Education de Matoto : présentation et discussion du contenu et du calendrier de l'étude (confirmation du nombre actuel d'élèves et de maîtres, de l'état des établissements existants, du terrain faisant l'objet du présent Projet et de l'existence des installations d'alimentation en eau) • Dabompa (CO) • Kissosso (Secteur Nord)(EP) • Sangohah Marché (EP) 	Conakry (Tous les membres)
12	03/12	Sam.	(Départ du MO pour le Japon)	• Discussion interne	« Visites de sites de collèges de la commune de Ratoma de la ville de Conakry » <ul style="list-style-type: none"> • Koloma (CO) • Bemba Bangoura (CO) 	« Visites de sites d'écoles de la commune de Matoto de la ville de Conakry » <ul style="list-style-type: none"> • Kissosso (EP) • Yimbayah Tanérie (EP) • Yimpayah Port (Secteur Faban) 	Paris (MO) Conakry (Consultant)
13	04/12	Dim.		• Analyse des documents collectés / réunion interne, etc.			A bord (MO) Conakry (Consultant)
14	05/12	Lun.		<ul style="list-style-type: none"> • Etude avec la SSP du MEPU-EC • Etude sur les statistiques auprès du Ministère du Plan 	« Visites de sites d'écoles de la commune de Matoto de la ville de Conakry » <ul style="list-style-type: none"> • Dabondy-III (EP) • Cité de l'Air (EP) • Behanzin (EP) • Gbessia Cité-2(EP) 	« Visites de sites d'écoles/collège de la commune de Matoto de la ville de Conakry » <ul style="list-style-type: none"> • Lansanayah (EP) • Gbessia Port-2 (EP) • Etablissements similaires (Gbessia Centre (CO), Gbessia Centre (EP)) 	Conakry
15	06/12	Mar.		« Séance de travail avec PEPT » <ul style="list-style-type: none"> • Etat d'avancement du programme, projets prévus et réalisés, budgets, contenu, etc. • Développement de capacité • Système de réalisation du programme, etc. 	« Séance de travail avec le Ministère de la Coopération, le Ministère des Finances/Direction Nationale de l'Economie et le Ministère de l'Economie et des Finances » <ul style="list-style-type: none"> • Système et mode de remboursement de droits de douanes/taxes imposés/TVA sur les matériels et matériaux de construction 	<ul style="list-style-type: none"> • Visite de la Société des Eaux de Guinée : Confirmation de la situation d'alimentation en eau en Guinée, des normes relatives à la qualité d'eau, etc. • Classement des résultats de l'étude sur le terrain 	Conakry
16	07/12	Merc.		« Séance du travail avec SNIES et PASEB » <ul style="list-style-type: none"> • Confirmation des établissements faisant l'objet du projet • Normes de construction et prototype • Procédure relative aux travaux de construction 	<ul style="list-style-type: none"> • Etudes sur le marché des matériaux de construction (collecte des devis estimatifs demandés) • Visites et discussions avec les principales entreprises de construction locales 	<ul style="list-style-type: none"> • Séance du travail avec SNIES (confirmation des sites dans la requête, concept de l'envergure des établissements, confirmation des documents cadastraux, des sites occupés par les habitants illégaux et normes de construction (M. Sugiyama seulement)) 	Conakry

No.	Date	Jour	Activités			Lieu d'hébergement
			Membre officiel (MO) (Chef de la Mission : Chef de l'équipe, M. Akihiko HOSHINO)	Consultants Groupe A (GA) (Naoyuki MINAMI, Noboru OSAKABE, Hitomi KATANUMA)	Consultants Groupe B (GB) (Tetsuo YATSU, Kazuo TOMIZAKI)	
17	08/12	Jeu.	« Etude de la situation actuelle de l'entretien et de la gestion » • Préfecture de Coyah Coyah Centre (EP) Réunions des parties prenantes (habitants, communauté, etc.) • DPE de Dubréka Kagbelen Plateau (CO) Réunions des parties prenantes (Directeur de la DPE, directeurs d'écoles privées.)	• Etudes sur le marché des matériaux de construction • Visites et discussions avec les principales entreprises de construction locales • Confirmation de l'état d'avancement des activités confiées aux sous-traitants locaux (étude du sol)	• Réunion avec SNIES (permis de construction) • Etude supplémentaire du site (Ansoumaniah Village (EP)) • Visite de la Direction Nationale de la Géologie : pour obtention de la carte géographique détaillée • Visite du Département Génie Civil de l'Institut Polytechnique de l'Université de Conakry : Visites et confirmation de différentes méthodes et différents équipements d'essais • Confirmation de l'état d'avancement des activités confiées aux sous-traitants locaux (explorations électriques)	Conakry
18	09/12	Ven.	« Etude de la situation actuelle de l'entretien et de la gestion » • Commune de Matam de la ville de Conakry Madina Cité (EP) Réunions des parties prenantes (habitants, communauté, etc.) • Commune de Matoto de la ville de Conakry Lansanayah (EP) (avec M. Sugiyama) Réunions des parties prenantes (habitants, communauté, etc.)	• Etudes sur le marché des matériaux de construction (questions et confirmation sur les devis estimatifs collectés) (avec Yoshida) • Visites et discussions avec les principales entreprises de construction locales	• Classement des résultats de l'étude sur le terrain	Conakry
19	10/12	Sam.	« Etude de la situation actuelle de l'entretien et de la gestion » • Commune de Ratoma de la ville de Conakry Kipé I (EP) Réunions des parties prenantes (habitants, communauté, etc.) Koloma (CO) (avec M. Yoshida) Réunions des parties prenantes (habitants, communauté, etc.)	• Visite du site de construction d'écoles dans le cadre du PASEB (Mamou)		Conakry
20	11/12	Dim.	• Analyse des documents collectés / réunion interne, etc.			Conakry
21	12/12	Lun.	« Etude sur la procédure de construction » • Séance du travail avec SNIES • Séance du travail avec le ministère de l'urbanisme et de l'habitat • Visite de l'université de Conakry • Visite de la Direction Nationale de la Météorologie (avec Sugiyama)	« Visites des sites de travaux exécutés par les principales entreprises de construction locales » • Envergure et méthode des travaux • Etat actuel de la gestion d'exécution • Qualité et finition, etc.	« Etude supplémentaire sur le projet d'alimentation en eau (Yoshida) » • Etude supplémentaire des écoles/collèges faisant l'objet du présent Projet effectuée par le GB	Conakry

No.	Date	Jour	Activités				Lieu d'hébergement
			Membre officiel (MO)	Consultants Groupe A (GA)	Consultants Groupe B (GB)	Consultants Groupe C (GC)	
			(Chef de la Mission : Chef de l'équipe, M. Akihiko HOSHINO)	(Naoyuki MINAMI, Noboru OSAKABE, Hitomi KATANUMA)	(Tetsuo YATSU, Kazuo TOMIZAKI)	(Kenji YOSHIDA, Kyoichi SUGIYAMA)	
22	13/12	Mar.		« Séance du travail avec SNIES » • Confirmation des sites du projet	« Visites des sites de travaux exécutés par les principales entreprises de construction locales » • Envergure et méthode des travaux • Etat actuel de la gestion d'exécution • Qualité et finition, etc.	« Etude supplémentaire sur le projet d'alimentation en eau (Yoshida) » • Etude supplémentaire des écoles/collèges faisant l'objet du présent Projet effectuée par le GB	Conakry
23	14/12	Merc.		« Etude des établissements du projet » • Etude des données statistiques des établissements dans les Communes de Matam et de Ratoma	« Visites des sites de travaux exécutés par les principales entreprises de construction locales » • Envergure et méthode des travaux • Etat actuel de la gestion d'exécution • Qualité et finition, etc.	« Etude supplémentaire sur le projet d'alimentation en eau (Yoshida) » • Etude supplémentaire des écoles/collèges faisant l'objet du présent Projet effectuée par le GB • Réunion avec le MUH	Conakry
24	15/12	Jeu.		« Séance du travail avec SNIES et PEPT » • Confirmation des changements des établissements et sites du projet	Coût de construction et étude du marché des matériaux de construction (étude supplémentaire) Elaboration du rapport d'études sur le terrain, etc.	• Visite de la Direction Nationale de l'Aviation (près de l'aéroport) • Visite du POU3 (plan de développement des routes près de l'aéroport) • Collecte des données auprès de la Direction Nationale de la Météorologie	Conakry
25	16/12	Ven.		« Etude de la situation actuelle des consultants de construction locaux » (avec Sugiyama) • Titres, envergure des travaux exécutés et techniciens y référents • Taille de l'entreprise, nombre de techniciens et capacité de supervision	Coût de construction et étude du marché des matériaux de construction (étude supplémentaire) Elaboration du rapport d'études sur le terrain, etc.	« Etude supplémentaire sur le site » • Kisso (Secteur Nord (EP), Dabompa (CO), Yimbayah Tanérie (EP), Gbessia Port II (EP) et Coléah Cité (EP)	Conakry
26	17/12	Sam.		« Etude des établissements du projet » Etude des données statistiques des établissements dans la Communes de Matoto et dans les Préfectures de Coyah et Dubréka	Elaboration du rapport d'études sur le terrain, etc.	Elaboration du rapport d'études sur le terrain, etc.	Conakry
27	18/12	Dim.		Analyse des documents / réunion interne			Conakry
28	19/12	Lun.		Finalisation et reliure du rapport d'études sur le terrain			Conakry
29	20/12	Mar.		• Remise et discussion du rapport d'études sur le terrain au MEPU-EC/SNIES et obtention de l'approbation du rapport (Réception et confirmation des rapports des activités confiées aux sous-traitants locaux)			Conakry
30	21/12	Merc.		• Compte-rendu de la fin d'étude et remise du rapport d'études sur le terrain à l'Ambassade du Japon En Guinée • Etude supplémentaire Déplacement {Conakry 20:15 par V7721 → Dakar 21:30}			Dakar (Consultant)
31	22/12	Jeu.		• Compte-rendu de la fin d'étude et remise du rapport d'études sur le terrain à la JICA Sénégal Déplacement {Dakar 23:40 par AF719 → Paris}			A bord (Consultant)
32	23/11	Ven.		Arrivée à Paris 06:10 Déplacement {Paris 18:05 par JL406 → Tokyo}			A bord (Consultant)
33	24/12	Sam.		Arrivée à Narita, Tokyo 14 :00			-

(2) Calendrier de l'explication du rapport abrégé de l'étude du concept de base

No	Date	Jour	Activités		Lieu d'hébergement
			Membre officiel (MO)	Consultants Groupe	
			(Chef de la Mission: Chef de l'équipe, M. Takao SHIBUSAWA)	(Naoyuki MINAMI, Tetsuo YATSU, Hitomi KATANUMA)	
1	11/03	Sam.	Membre officiel : Départ pour la Guinée Déplacement {Tokyo 11:05 par JL405 → Paris 15:45}	Consultants : Départ pour la Guinée Déplacement {Tokyo 11:05 par JL405 → Paris 15:45}	Paris (Consultant)
2	12/03	Dim.	Déplacement { Paris 15:55 par AF762 → Conakry 21:15 }	Déplacement {Paris 15:55 par AF762 → Conakry 21:15}	Conakry (Tous les membres)
3	13/03	Lun.	<ul style="list-style-type: none"> Etude du concept de base pour le projet d'appui au développement de la pêche artisanale (5^{ème} intervention) 	<ul style="list-style-type: none"> Visite de courtoisie et séance de travail pour la présentation et la discussion du rapport abrégé de l'étude du concept de base et autres avec l'Ambassade du Japon en Guinée Visite de courtoisie et séance de travail pour la présentation et la discussion du rapport abrégé de l'étude du concept de base et autres avec la Direction de la Coopération Internationale du Ministère de la Coopération Séance de travail pour la présentation et la discussion du rapport abrégé de l'étude du concept de base et autres avec le MEPU-EC/SNIES 	Conakry (Tous les membres)
4	14/03	Mar.	<ul style="list-style-type: none"> Etude du concept de base pour le projet d'appui au développement de la pêche artisanale (5^{ème} intervention) 	<ul style="list-style-type: none"> Séance de travail pour la présentation et la discussion du rapport abrégé de l'étude du concept de base et autres avec le MEPU-EC/SNIES, la DEV de Conakry, les DPE de Coyha et Dubréka Séance de travail pour la discussion de l'avant-projet du procès-verbal des réunions, etc. avec la Direction de la Coopération Internationale et le MEPU-EC/SNIES 	Conakry (Tous les membres)
5	15/03	Merc.	<ul style="list-style-type: none"> Etude du concept de base pour le projet d'appui au développement de la pêche artisanale (5^{ème} intervention) Réunion interne sur le procès-verbal pour le projet d'école 	<ul style="list-style-type: none"> Séance de travail pour la discussion du rapport abrégé et de l'avant-projet du procès-verbal des réunions, etc. avec le MEPU-EC/SNIES 	Conakry (Tous les membres)
6	16/03	Jeu.	<ul style="list-style-type: none"> Signature du procès-verbal avec la Direction de la Coopération Internationale et le MEPU-EC/SNIES Compte-rendu auprès de l'Ambassade du Japon en Guinée sur la signature du procès-verbal des réunions Déplacement {Conakry → Dakar} 	<ul style="list-style-type: none"> Signature du procès-verbal avec la Direction de la Coopération Internationale et le MEPU-EC/SNIES Compte-rendu auprès de l'Ambassade du Japon en Guinée sur la signature du procès-verbal des réunions 	Conakry (Consultant)
7	17/03	Ven.		<ul style="list-style-type: none"> Réunion avec le SNIES Etude sur les travaux de construction 	Conakry (Consultant)
8	18/03	Sam.		<ul style="list-style-type: none"> Etude supplémentaire sur le terrain 	Conakry (Consultant)
9	19/03	Dim.		<ul style="list-style-type: none"> Analyse des documents collectés Déplacement {Conakry 20:45 par V7721 → Dakar 22:00} 	Dakar (Consultant)
10	20/03	Lun.		<ul style="list-style-type: none"> Compte-rendu de la fin d'étude à la JICA Sénégal Déplacement {Dakar 23:40 par AF719 → Paris} 	A bord (Consultant)
11	21/03	Mar.		<ul style="list-style-type: none"> Arrivée à Paris 06:10 Déplacement {Paris 18:05 par JL406 → Tokyo} 	A bord (Consultant)
12	22/03	Merc.		<ul style="list-style-type: none"> Arrivée à Narita, Tokyo 14 :00 	

3. Liste de personnes rencontrées

<u>Organisation</u>	<u>Division/service</u>	<u>Titre</u>	<u>NOM et Prénom</u>
Ministère de la Coopération	Direction Nationale de la Coopération	Directeur National	M. Sékouba Bangura
		Directeur National Adjoint	M. Moustapha Diallo
	Division de la Coopération Bilatérale Section Asie	Directrice	Mme. Saïfon Diallo Dienabou
		Chef Section	M. Oumar Sané
		Chargé(e) d'études	Mme. Pauline Turpin
			Mme. Safie Camara
			M. N'Faly Keïta
Assistante	Mme. Elisabeth Tchidimbo		
Ministère de l'Enseignement Pré-Universitaire et de l'Education Civique (MEPU-EC)	Service National des Infrastructures et Equipements Scolaires (SNIES)	Directeur	M. Abou Soumah
		Directeur Adjoint	M. Mamadou Malal Diallo
		Chargé de projets	M. Sékou Kouyaté
		Architecte	M. Barry
		Architecte	M. Touré
	Service des Statistiques et Planification de l'Education (SSP)	Directeur	M. Bakary Diawara
		Chargé de Carte Scolaire	M. Namoudou Keïta
	Direction Nationale de l'Enseignement Elémentaire (DNEE)	Directeur	M. Ibrahima Singuila Camara
		SSP	M. Thierno Tanou Sow
	Direction Nationale de l'Enseignement Secondaire (DNES)	A/AP	M. Mandiou Sylla
		Inspection Régionale Education Conakry	Inspecteur Régional de l'Education de Conakry
SSP	M. Younoussa Camara		
Ministère de l'Enseignement Pré-Universitaire et de l'Education Civique (MEPU-EC)	Direction Nationale de l'Education de la ville de Conakry	Inspecteur Régional de l'Education de Conakry	M. Mamadouba Camara
		Adjoint	M. Wendénou Bakary
	Direction Préfectorale de l'Education (DPE) de Dubréka	Directeur	M. Moussa Naby Soumah
		C/SES (Chef section Enseignement Secondaire)	M. Alpha Ibrahima Bal
		C/SSP (Chef section Statistiques Planifications)	M. Tierno Amadou Singuelema Diallo
		Directeur Service Technique	M. Alhassane Baldé

<u>Organisation</u>	<u>Division/service</u>	<u>Titre</u>	<u>NOM et Prénom</u>
	DPE de Coyah	Directeur	M. Habib Sylla
		C/SES (Chef section Enseignement Secondaire)	M. Mamadou Saliou
		C/SEE (Chef section Enseignement Elémentaire)	M. Ousmane Négué
		C/SSP (Chef section Statistiques Planifications)	M. Ellie Telliano
		A/ A (Antenne Alphabétisation)	M. Mamadou Camara Ba Boffa
			M. Souansu Traoré
	DSEE (Délégué Scolaire de l'Enseignement Elémentaire) /Commune	M. Mamadou Camara	
		Mme. Maria Gbilimou	
	Direction Communale de l'Education Matam	Directeur	M. Mamadig Camara
		Chargé des écoles primaires	M. Aboubacar Magassa Sidifi
		Délégué Scolaire	M. Dansa Samoura
		Chargé des statistiques et de la planification	Mme. Nowaï Balamou Solange
		Coordinateur adjoint Ecoles Privées	M. Tiguidanké Béréte
	Direction Communale de l'Education Matoto	Directeur	M. Sébé Lamine Kouyaté
		CSEE Chef section	M. Fodé Sylla
		SSP	Mme. Mamadou Bintou Bah
		CSEE	M. Falikou Keïta
	Direction Communale de l'Education – Ratoma	Directrice	Mme. Aïssatou Sow
		SSP	M. Ousmane Bah
			M. M'bemba Kouloumba
Coyah	CRD (Commission Rurale de Développement) Coyah	Président CRD	M. Abou Zator Camara
		Soldat	M. Mamadou Saliou
Ministère de l'Urbanisme et de l'Habitat (MUH)	Direction Préfectorale de l'Urbanisme et de l'Habitat (DPUH)	Directeur préfectoral	M. Almamy Bakary Cra
	S/Arch.Const.PI	Chef section	M. Mamadou Diou Barry
	S/Urba.Inf.Urba	Chef section	M. Karanba Silla
	S/Secf Codastre	Chef section	M. Abou

<u>Organisation</u>	<u>Division/service</u>	<u>Titre</u>	<u>NOM et Prénom</u>
	Direction Nationale de l'Architecture, de la Construction et de la Patrimoine Immobilière (DACPI) 3 ^{ème} Projet de Développement urbain	Directrice Nationale Adjointe	Mme. Mariama Bangoura
		Chef Division Construction	M. Daouda Coumbassa
		Chef Division Patrimoine Immobilière	M. Alpha Kouraba Bah
		Coordinateur	M. Sory Kouyaté
Ministère des Transports	Direction Nationale de la Météorologie	Directeur National	Dr. Mamadou Lamine Bah
		Directeur National Adjoint	M. Yaya Bangoura
	Agence de la Navigation Aérienne	Directeur National Adjoint	M. Papa Mambay Faye
		Chef Adjoint Domia-Exploitation	M. Kalagban Oularé
Banque Mondiale	Programme Education Pour Tous (PEPT)	Coordonnateur National	Dr. Aboubacar Sidiki Yattara
		Adjoint	M. Tierns Ibrahima Diallo
Union Européenne EU	PROGRAMME D'APPUI AU SECTEUR DE L'EDUCATION DE BASE (PASEB)	Chef de Mission	M. Alain Calosci
		Assistant	M. Nesmy Manigat
		Assistant	M. Boh Lanciné Kaba
Banque Centrale de la République de Guinée (BCRD)	Direction des Etudes de la Statistique	Section Economiste	M. Aboubacar Sampil Soumah
Université de Conakry	Département de Génie Civil	Chef de Laboratoire des Matériaux et Eléments de Construction	M. Lanasana Kalle
Ambassade du Japon		Ambassadeur	M. Rinzo Kataoka
		Chargé de la Coopération Economique, secrétaire	M. Satoshi Taniguchi
JICA	Bureau de la JICA au Sénégal	Représentant Résident	M. Kiyofumi Konishi
		Représentant Résident adjoint	M. Ryuichi Kato
		Représentant Résident adjoint	M. Takemichi Shirai
		Chargé du projet	M. Hiromichi Morishita
		Conseiller principal	M. Fukuwaka